

Diplôme national de master

Domaine - sciences humaines et sociales

Mention - histoire, histoire de l'art et archéologie

Spécialité - cultures de l'écrit et de l'image

Histoire des bibliothèques municipales de Roanne : 1910-1946

Pauline-Laure Lauxerois

Sous la direction de Raphaële Mouren
Maître de conférences – École nationale supérieure des sciences de
l'information et des bibliothèques

Remerciements

Je tiens à remercier en premier lieu Raphaële Mouren, qui a dirigé mes recherches durant cette année.

Je souhaite également remercier le personnel du Secteur Patrimoine de la Médiathèque de Roanne.

Mes remerciements vont encore au personnel du Centre de documentation et Archives de la mairie de Roanne, Chantal Roche et Isabelle Lagoutte.

Je remercie Mathilde et Aurélien pour les relectures, de même que Thibaud pour les réponses qu'il a apportées à mes questions, et Alexia pour ses avis et conseils.

Je remercie enfin tous ceux qui m'ont soutenue par leurs encouragements et l'intérêt qu'ils ont pu porter à mon travail pendant cette année.

Résumé :

Monographie sur l'histoire des bibliothèques municipales de Roanne durant la première moitié du xx^e siècle faisant suite à une étude similaire portant sur le xix^e siècle. On y découvre comment, suivant le modèle commun aux bibliothèques municipales françaises, celles de Roanne subissent une inertie qui les empêche de mener des actions d'envergure qui révolutionneraient leur fonctionnement. On les voit toutefois se diriger vers l'adoption d'un modèle de bibliothèque moderne peu après la libération, grâce aux démarches entreprises pendant l'entre-deux-guerres.

Descripteurs :

Bibliothèques municipales Roanne – xx^e siècle.

Histoire contemporaine – bibliothèques – Roanne.

Histoire culturelle – xx^e siècle.

Histoire – bibliothèque publique – bibliothèque populaire.

Abstract :

Monograph on the history of municipal libraries in Roanne during the first half of the twentieth century following a similar study on the nineteenth century. It reveals how the libraries of Roanne followed a model common among French municipal libraries and suffered from immobilism, which prevented it from leading any large scale action that would transform its way of running. Yet, thanks to the actions taken during the 1920's and 1930's, the libraries began heading towards a more modern model after World War II.

Keywords :

Municipal libraries Roanne – xx^{th} century.

Contemporary history – libraries – Roanne.

Cultural history – xx^{th} century.

History – public library – popular library.

Droits d'auteurs

Droits d'auteur réservés.

Toute reproduction sans accord exprès de l'auteur à des fins autres que strictement personnelles est prohibée.

Sommaire

SIGLES ET ABRÉVIATIONS	7
INTRODUCTION	9
I - LA RÉUNION DES BIBLIOTHÈQUES : UN NOUVEL ÉLAN DÉSAMORCÉ PAR LA PREMIÈRE GUERRE MONDIALE.	15
A – Un nouveau local pour les bibliothèques.	15
1) <i>Déménagement des bibliothèques.....</i>	<i>15</i>
2) <i>La bibliothèque populaire pour le prêt.</i>	<i>21</i>
3) <i>Un changement massif de personnel en 1913.....</i>	<i>24</i>
B – La Première Guerre mondiale.	27
1) <i>Déclin de l'activité pendant la guerre.</i>	<i>27</i>
2) <i>L'après-guerre : reprise des activités liées à la bibliothèque.</i>	<i>30</i>
II – 1920-1937 : VENT DE MODERNISATION SUR LES BIBLIOTHÈQUES.	33
A – La vie quotidienne des bibliothèques.....	33
1) <i>Un long travail de révision.</i>	<i>33</i>
2) <i>L'accroissement des collections.....</i>	<i>37</i>
3) <i>Assurer le fonctionnement des bibliothèques.</i>	<i>42</i>
B – Réalisations et projets pour les bibliothèques.....	45
1) <i>Professionnalisation aux bibliothèques municipales de Roanne.</i>	<i>45</i>
2) <i>Les ambitions de Girod pour la bibliothèque populaire.</i>	<i>50</i>
3) <i>Un départ désastreux pour Girod.....</i>	<i>53</i>
III – LES BIBLIOTHÈQUES SOUS LA DIRECTION DE PIERRE SIMOND.	59
A – Nomination et arrivée de Simond : début de ses fonctions.	59
1) <i>Remettre la bibliothèque en état.....</i>	<i>60</i>
2) <i>Fonctionnement des bibliothèques.</i>	<i>62</i>
B – Les bibliothèques en guerre.	66
1) <i>La guerre s'annonce : préserver les collections.....</i>	<i>66</i>
2) <i>La guerre est perdue : épurer les collections.....</i>	<i>72</i>
3) <i>Mais la vie continue : faire fonctionner les bibliothèques.</i>	<i>76</i>
C – Épilogue : relancer une activité normale après la guerre.....	83
CONCLUSION.....	87
SOURCES	91
BIBLIOGRAPHIE.....	95
TABLE DES ANNEXES.....	99

Sigles et abréviations

A.B.F. : Association des bibliothécaires français.

A.M. Roanne : Archives municipales de Roanne.

Introduction

Les bibliothèques municipales sont pour la plupart nées des confiscations révolutionnaires à la veille du XIX^e siècle. Il a fallu aux bibliothécaires un siècle de labeur et d'efforts pour parvenir à absorber et traiter la majorité des fonds anciens, et commencer à considérer le lecteur comme digne d'intérêt, et non plus comme une menace pour l'intégrité des collections. « L'histoire des bibliothèques françaises du XIX^e siècle est celle d'une lente mutation, sur laquelle pèse le lourd héritage de la Révolution »¹. À l'aube du XX^e siècle, un tournant s'opère dans l'histoire des bibliothèques : certains bibliothécaires proposent un nouveau modèle de bibliothèques modernes². Pourtant, ce modèle n'est que théories et discours : dans les faits, les premières décennies du XX^e siècle sont globalement pour les bibliothèques municipales une période d'immobilisme, voire de régression³. La première moitié de ce siècle est donc celle pendant laquelle sont élaborés d'innombrables projets, souvent inaboutis, par lesquels théoriciens de la lecture, bibliothécaires et bibliophiles opposent et confrontent leurs opinions concernant les objectifs à donner aux bibliothèques, et les moyens à employer pour les atteindre. Tous ces discours demeurent lettres mortes jusqu'à la Seconde Guerre mondiale, à l'issue de laquelle, sont enfin mis en place de manière concrète des projets pour les bibliothèques publiques qui s'appuient sur les réflexions des cinquante dernières années (Direction de la Lecture Publique, réseaux de bibliothèques départementales, etc.).

La bibliothèque publique de Roanne fait partie de ces établissements qui se sont construits à partir des collections d'institutions religieuses spoliées à la Révolution. Elle vit tout au long du XIX^e siècle une histoire chaotique faite d'ouvertures et de fermetures inopinées, de nombreux déménagements, d'objectifs contradictoires qui se succèdent, et de brusques retournements de situation. On observe surtout que lorsque le XX^e siècle survient, elle a quelque peu commencé à s'ouvrir à un public plus large en adaptant ses collections.

Le développement de la bibliothèque populaire n'est pas innocent dans le processus d'ouverture au public. Celle-ci est née d'une initiative privée en 1866 et est annexée à la bibliothèque publique en 1888. À l'aube du XX^e siècle, ces deux structures sont de nouveau administrées séparément, mais elles se trouvent dans un même bâtiment et leurs histoires interfèrent. Malgré la stagnation des bibliothèques municipales décrite au niveau national pour la première moitié du XX^e siècle, à Roanne, à l'échelon local, les bibliothécaires œuvrent à l'amélioration et à la modernisation des services proposés par leurs établissements.

¹ Dominique Varry, « D'un siècle à l'autre », dans Dominique Varry (dir.), *Histoire des bibliothèques françaises. [3]. Les bibliothèques de la Révolution et du XIX^e siècle : 1789-1914*, [Paris], éd. du Cercle de la librairie, 2009, 1^e éd. 1991, p. 838.

² Graham K. Barnett, trad. Lefèvre Thierry et Sarda Yves, *Histoire des bibliothèques publiques en France de la Révolution à 1939*, [Paris], éd. du Cercle de la librairie, 1987, p. 278.

³ Claude Jolly, « Institutions : la crise des bibliothèques », dans Roger Chartier, Henri-Jean Martin (dir.), *Histoire de l'édition française. [4] Le livre concurrentiel : 1900-1950*, [Paris], Fayard, 1991 (2^e éd.), p. 583.

Il est important de définir avec précision l'objet d'étude avant de se lancer dans le vif du sujet. En effet, certains des débats qui animent l'entre-deux guerre concernent le vocabulaire employé pour désigner les différentes bibliothèques⁴. En conséquence il est indispensable d'écarter d'entrée de jeu ces questions de vocabulaire qui pourraient mener à des confusions regrettables.

Henri Comte signale deux acceptions distinctes à l'appellation de « bibliothèque publique »⁵. Par transposition du modèle anglo-saxon de la *public library*, l'expression peut être comprise comme désignant les bibliothèques de lecture publique, celles qui participent à l'œuvre de lecture publique. Les pays latins, et notamment la France, saisissent une définition plus institutionnelle à ces établissements. Il s'agit alors de bibliothèques dépendant d'autorités administratives. Par extension, je nommerai par ce terme de « bibliothèque publique » la bibliothèque qui, au cours du XIX^e siècle, réunissait ces deux acceptions et qui, dépendant d'une personne publique, était destinée à l'usage public, c'est-à-dire la bibliothèque qui est marquée par l'héritage révolutionnaire, destinée prioritairement aux élites municipales. Par opposition, je désignerai la bibliothèque qui se consacre à la culture et la vulgarisation pour le grand public comme la « bibliothèque populaire », quels que puissent être la période concernée et les débats qui animent le monde des bibliothèques quant à ce terme⁶.

Au début du XX^e siècle, la ville de Roanne dispose bien de deux bibliothèques distinctes : la bibliothèque publique et la bibliothèque populaire, marquées par plus d'un siècle d'histoire. Elles conservent chacune leur orientation spécifique et leur indépendance, mais il faut parfois les considérer comme formant un ensemble unique, chacune étant un complément nécessaire à l'autre. C'est pourquoi, le terme de « bibliothèque municipale » sera dans ces pages le plus souvent employé au pluriel, et désignera ces deux établissements, tous deux placés durant le XX^e siècle sous l'autorité directe de la municipalité.

Ces deux bibliothèques ne sont pas les seuls établissements permettant l'accès aux livres que compte la ville de Roanne. En dehors des librairies, il faut également considérer la bibliothèque de la bourse du travail, qui se situe en face des bibliothèques municipales⁷, et la bibliothèque du musée, créée à partir d'un legs obtenu en 1914. Ces deux structures jouent un rôle certain dans l'accès à la lecture : elles sont mentionnées au cours de cette étude, mais seulement pour mémoire, sans que le sujet soit approfondi. Le même parti pris a été adopté pour les importantes collections d'archives conservées à la bibliothèque publique, qui sont évoquées seulement, mais dont l'étude n'est pas intégrée à cette histoire.

⁴ Noë Richter, *La lecture et ses institutions [2] La lecture publique : 1919-1989*, Le Mans, Bibliothèque de l'Université du Maine, 1989, p. 34-35.

⁵ Henri Comte, *Les bibliothèques publiques en France*, Villeurbanne, Presse de l'École nationale supérieure des bibliothèques, 1977, p. 8, cité dans Pauline-Laure Lauxerois, *Histoire des bibliothèques municipales à Roanne au XIX^e siècle*, Mémoire de Master cultures de l'écrit et de l'image, Université Lumière Lyon 2/École nationale supérieure des sciences de l'information et des bibliothèques, 2010, p. 10.

⁶ Noë Richter, *La lecture et ses institutions [2]...*, p. 34-35. Quelques bibliothécaires modernistes emploient pour les désigner le terme de « bibliothèque publique », considérant que l'adjectif de « populaire » véhicule une idéologie qu'ils exècrent, héritée du XIX^e siècle. (Noë Richter, *La lecture et ses institutions [2]...*, p. 33). Une fois la définition des termes entendue, on considérera que la terminologie est ici employée dans un sens pratique pour distinguer sans équivoque les institutions dont il est question, et sans portée incluant de jugement de valeur.

⁷ Cette bibliothèque fait l'objet de quelques pages d'études dans une monographie sur la bourse du travail de Roanne : Louis Dubuis, *La Bourse du travail 1892-1914 : Roannais solidaires*, Monts, impr. Présence Graphique, 2006, p. 97-99.

L'histoire des bibliothèques municipales n'est qu'un pan de l'histoire des bibliothèques, qui se développe durant les années 1960, et s'intéresse également aux bibliothèques privées et à d'autres structures de lecture publiques (réseaux régionaux, cabinets de lecture privés...).

Les pionniers dans la production d'études générales sur l'histoire des bibliothèques sont le bibliothécaire britannique Graham Keith Barnett et le juriste français Henri Comte. En 1976, Barnett a précédé tous les spécialistes français avec sa thèse sur l'histoire des bibliothèques publiques en France depuis la révolution jusqu'à la veille de la Seconde Guerre mondiale, qui n'est parue en France qu'en 1987⁸. Henri Comte suivait ses pas de très près : sa thèse, réalisée en 1977, abordait la question des bibliothèques publiques en France sous leur aspect législatif et règlementaire⁹.

Après ces deux premières initiatives, les historiens français entreprennent la publication d'une importante étude collective sur l'histoire des bibliothèques françaises en quatre volumes¹⁰. Cette large entreprise ne se limite pas à l'étude des seules bibliothèques publiques : elle se présente comme une somme des connaissances historiques concernant les bibliothèques sur tout le territoire français et laisse par conséquent une place considérable aux bibliothèques privées.

La présente étude sur l'histoire des bibliothèques municipales de Roanne s'est appuyée sur les travaux de Barnett et de Comte, ainsi que sur le quatrième volume de cette œuvre collective, dirigé par Martine Poulain, portant sur le XX^e siècle. Elle a utilisé le renfort des travaux de Noë Richter lorsqu'il s'agissait des bibliothèques populaires¹¹.

Il est pourtant impossible de se contenter du contenu de ces études générales majeures pour l'histoire des bibliothèques. La réalisation de monographies à l'échelon local est indispensable pour parvenir à saisir la réalité de la situation des bibliothèques à cette époque car leur histoire « ne saurait [...] s'écrire uniquement au niveau national [les mesures réglementaires volant en éclats devant la] réalité [d']une multitude de situations locales qui ont tenu davantage à la volonté des édiles et des bibliothécaires en place qu'aux décisions gouvernementales »¹². C'est à ce besoin d'études faites à une échelle réduite qu'espère répondre le présent travail.

Il a fallu pour ce faire recourir à des ressources plus spécifiques et moins générales. Si le XIX^e siècle commence à être plutôt bien connu des historiens, le XX^e siècle conserve encore de très grandes zones d'ombre et les ouvrages de référence ne sont pas toujours assez complets pour appuyer les comparaisons et analyses indispensables à la construction d'une réflexion historique. Le recours aux études de Martine Poulain¹³ et de

⁸ Graham K. Barnett, trad. Lefèvre Thierry et Sarda Yves, *Histoire des bibliothèques publiques en France de la Révolution à 1939*, [Paris], éd. du Cercle de la librairie, 1987.

⁹ Henri Comte, *Les bibliothèques publiques en France*, Villeurbanne, Presses de l'École nationale supérieure des bibliothèques, 1977.

¹⁰ *Histoire des bibliothèques françaises*. André Vernet (dir.), *T. 1 Les bibliothèques médiévales du VI^e siècle à 1530*, Paris, Promodis, 1989 ; Claude Jolly (dir.), *T. 2 Les bibliothèques sous l'Ancien Régime, 1530-1789*, Paris, Promodis, 1988 ; Dominique Varry (dir.), *T. 3 Les bibliothèques de la Révolution et du XIX^e siècle, 1789-1914*, Paris, Promodis, 1991 ; Martine Poulain (dir.), *T. 4 Les bibliothèques au XX^e siècle, 1914-1990*, Paris, Promodis, 1992.

¹¹ Noë Richter, *La lecture et ses institutions, [1] 1700-1918 : la lecture populaire*, Le Mans, Bibliothèque de l'Université du Maine, 1987 ; [2] *La lecture publique : 1919-1989*, Le Mans, Bibliothèque de l'Université du Maine, 1989.

¹² Agnès Marcetteau-Paul, « Les bibliothèques municipales », dans Dominique Varry (dir.), *Histoire des bibliothèques françaises...*, p. 593.

¹³ Martine Poulain, *Livres pillés, lectures surveillées : les bibliothèques françaises sous l'Occupation*, [Paris], Gallimard, 2008 (Nrf essais).

Marie Kuhlmann¹⁴ a donc été un complément indispensable aux références déjà citées pour la connaissance de la période de la Seconde Guerre mondiale et pour aborder le thème délicat de la censure.

Pour la connaissance du contexte local, l'étude de Marcel Goninet¹⁵ a apporté son lot d'informations sur l'histoire de la ville de Roanne. Par ailleurs, l'étude des bibliothèques publiques de Roanne au XX^e siècle a fait l'objet d'un mémoire d'histoire en 1999 qui s'intéressait plus particulièrement aux lecteurs¹⁶. La présente étude, qui fait suite à des recherches menées sur le XIX^e siècle¹⁷, ne fait pas double emploi avec ce premier travail, mais vient le compléter par un approfondissement des questions relatives à la structure de la bibliothèque et son fonctionnement.

Les références de toutes ces ressources, ainsi que des publications de moindre importance, sont répertoriées et organisées dans la bibliographie en fin de mémoire.

Si les ressources bibliographiques se sont montrées lacunaires, complexifiant le travail d'analyse indispensable à tout travail historique, les archives relatives aux bibliothèques municipales de Roanne dans la première moitié du XX^e siècle étaient au contraire abondantes. La médiathèque de Roanne a hérité du fonds d'archives conservé à la bibliothèque publique et augmenté depuis le XIX^e siècle. Les ressources relatives aux bibliothèques de la ville sont pour la plupart classées avec précision. Registres d'entrée des ouvrages à la bibliothèque, registres de prêts, rapports du bibliothécaire, correspondances avec le maire ou le préfet, règlements, cadres de classements : toutes sortes de documents utiles au fonctionnement des bibliothèques sont conservés, en distinguant clairement ceux qui concernent la bibliothèque publique et ceux qui traitent de la bibliothèque populaire. Des recherches plus approfondies ont permis de découvrir également des archives non classées parmi lesquelles certains documents se sont révélés très utiles, tout particulièrement en ce qui concerne la fin de la période étudiée (correspondances, factures, budgets, délibérations, arrêtés du maire et documents du fonctionnement interne des bibliothèques : formulaires de demande d'autorisation de prêt, catalogues, fiches de prêt...).

Les archives municipales présentent également des collections très riches. Outre les boîtes renfermant des documents se rapportant directement aux bibliothèques, les registres de délibérations du conseil municipal et d'arrêtés du maire, les boîtes sur les bâtiments dans lesquels les bibliothèques étaient installées, ainsi que les dossiers du personnel municipal contenaient des informations qui m'ont permis de comprendre comment s'est articulée l'évolution des bibliothèques. La liste des archives utiles pour cette étude figure, au même titre que la bibliographie, en fin de mémoire.

Toutefois, aucune des archives conservée ne peut être considérée comme un document qui bouleverse l'histoire, le fonctionnement ou l'organisation des bibliothèques municipales de Roanne, ni par sa formulation ni par son contenu. Pour cette raison, j'ai

¹⁴ Marie Kuhlmann, Nelly Kuntzmann, Hélène Bellour, *Censure et bibliothèques au XX^e siècle*, Paris, éd. du Cercle de la librairie, 1989 (collection Bibliothèques).

¹⁵ Marcel Goninet, *Histoire de Roanne et de sa région. Tome 2*, Roanne, éd. Horvath, 1976.

¹⁶ Françoise Bouligaud, *Les bibliothèques publiques de la ville de Roanne et leurs lecteurs : 1924-1976, Une action éducative et culturelle*, Mémoire de Maîtrise en histoire contemporaine, Université de Saint-Étienne, 1999.

¹⁷ Pauline-Laure Lauxerois, *Histoire des bibliothèques municipales à Roanne au XIX^e siècle*, Mémoire de Master cultures de l'écrit et de l'image, Université Lumière Lyon 2/École nationale supérieure des sciences de l'information et des bibliothèques, 2010.

opté pour la transcription dans les annexes, en complément des règlements successifs, des circulaires, adressées à toutes les bibliothèques municipales de France, mais qui ont malgré cela eu une incidence réelle sur les bibliothèques de Roanne.

L'histoire des bibliothèques présente des aspects très variés. Elle s'inscrit dans le champ de l'histoire culturelle, aussi bien que dans l'histoire des mentalités, l'histoire de la lecture, l'histoire technique, ou l'histoire des institutions. Les évolutions sensibles dans les politiques d'acquisition, dans le traitement des collections, dans les budgets accordés ; la manière dont est réalisé le recrutement des bibliothécaires, l'investissement de ceux-ci dans leur travail à la bibliothèque, leurs prises de positions et leurs réalisations ; l'accueil réservé au public et les modifications de règlement ; les relations avec les pouvoirs administratifs supérieurs, et les aménagements effectués dans les locaux... la combinaison de tous ces éléments permet de dessiner l'histoire d'une bibliothèque à une échelle locale. Une telle entreprise peut paraître vaine et inutile, pourtant, sans prétention d'exhaustivité, cette étude est construite pour faire suite et compléter l'étude portant sur les bibliothèques municipales de Roanne au XIX^e siècle. Ajoutées l'une à l'autre, elles seront une pierre apportée à l'édifice de l'histoire des bibliothèques.

Cette étude n'a pas pour ambition d'épuiser tous les aspects que l'on peut aborder lorsque l'on étudie l'histoire d'une bibliothèque. Son objectif est de détecter et mettre en valeur tous les indices qui montrent la lente mutation des bibliothèques municipales de Roanne durant le XX^e siècle vers une bibliothèque moderne. Elle prétend mettre en évidence les spécificités des bibliothèques de Roanne dans ce processus qui se déroule à un rythme différent dans toute la France.

Son plan chronologique permet de mieux montrer les différentes étapes de cette évolution. Un premier élan est donné dans le sens de la modernisation au moment du déménagement des bibliothèques en 1910, mais il est interrompu par le déclenchement de la guerre. Dans un second temps, la nomination à la bibliothèque publique d'un bibliothécaire sensible aux thèmes chers aux modernistes permet d'initier un nouveau mouvement allant dans le sens de la modernisation pendant 17 ans, jusqu'à sa mise à la retraite. Son remplaçant, nommé l'année précédant la guerre, maintient autant que possible le mouvement initié, et surtout tente de faire survivre la bibliothèque durant la période de tourmente qu'est la Seconde Guerre mondiale. Tous ces efforts, menés pendant quarante ans en vue de créer une bibliothèque moderne, aboutissent enfin, quelques années après la Libération.

I - La réunion des bibliothèques : un nouvel élan désamorcé par la Première Guerre mondiale.

A – UN NOUVEAU LOCAL POUR LES BIBLIOTHÈQUES.

Depuis la fin du XIX^e siècle, les bibliothèques municipales de Roanne sont sujettes à un problème de manque de place, qui ne laisse pas la municipalité insensible, mais n'est jamais traité avec l'énergie nécessaire¹. Dans un premier temps, seule la bibliothèque populaire est déplacée, puis une partie des collections de la bibliothèque publique. Mais ces efforts restent insuffisants.

1) Déménagement des bibliothèques.

Le 8 février 1909, M. Anthelme Simond, bibliothécaire depuis 1903, adresse enfin au maire un rapport exposant l'urgence du transfert des bibliothèques publiques². Les bibliothèques publique et populaire sont à cette époque séparées, et les ouvrages de la bibliothèque publique sont eux-mêmes dispersés en différents lieux. Certains livres, acquis grâce à des concessions de l'État, n'ont même pas pu être sortis de leur emballage... Et le manque de place ne concerne pas uniquement les collections. Il touche également les lecteurs qui viennent de plus en plus nombreux. Trop peu d'espace est disponible pour le public qui vient lire sur place ; les chaises et les tables sont en nombre insuffisant. Cet état de fait rend inévitable le prêt des ouvrages à l'extérieur, qu'Anthelme Simond redoute. Comme nombre de bibliothécaires, il le voit comme un facteur aggravant de la détérioration des livres, qui fait croître les budgets à consacrer à la reliure, au détriment du budget d'achats³. Au début du XX^e siècle, lorsque les villes ont une bibliothèque d'étude et une bibliothèque populaire, le prêt est le plus souvent limité à la seule bibliothèque populaire, pour préserver les ouvrages de la bibliothèque publique.

Simond motive également sa demande en invoquant la nécessité de rédiger un catalogue et de procéder à un récolement général : ces deux entreprises ne peuvent pas avoir lieu dans un local aussi exigü que celui dans lequel se trouve alors la bibliothèque.

Le bibliothécaire suggère en définitive de réunir les deux bibliothèques dans un seul et même bâtiment : l'ancien couvent des Ursulines, place du Palais de Justice, qui est alors inoccupé. Il s'agit d'un édifice construit à la fin du XVII^e siècle⁴ et dont la structure n'est en aucun cas adaptée spécialement pour une bibliothèque. Pourtant, il est assez vaste

¹ Pauline-Laure Lauxerois, *Histoire des bibliothèques municipales à Roanne au XIX^e siècle*, Mémoire de Master cultures de l'écrit et de l'image, Université Lumière Lyon 2/École nationale supérieure des sciences de l'information et des bibliothèques, 2010, p. 107-109.

² A.M. Roanne, archives non classées, boîte 121, Rapport au maire sur la nécessité du transfert de la Bibliothèque.

³ Pauline-Laure Lauxerois, *op. cit.*, p. 110.

⁴ Pauline-Laure Lauxerois, *op. cit.*, p. 111.

pour réunir tous les volumes des deux bibliothèques et même pour installer une salle de lecture à destination de la bibliothèque publique, permettant de mieux accueillir les lecteurs sur place. Par cette proposition, Anthelme Simond trouve un moyen de répondre à son besoin de réduire le prêt des ouvrages de la bibliothèque publique.

Après dix ans pendant lesquels les locaux étaient indéniablement exigus, Simond obtient enfin gain de cause. Fin mars 1909, le transfert de la bibliothèque populaire dans de nouveaux locaux est prévu⁵. Durant l'année 1910, le déménagement complet des bibliothèques est opéré vers le local de l'ancien couvent. On procède comme la plupart des municipalités qui déménagent leur bibliothèque au cours du XIX^e siècle : plutôt que de construire un bâtiment qui serait adapté aux besoins d'une bibliothèque, on transforme au mieux les vieux bâtiments publics : séminaires, abbayes, salles dans les mairies ou les préfectures⁶. Bien qu'il s'agisse d'un bâtiment qui n'est pas construit et pensé pour une bibliothèque, son choix est judicieux car il est particulièrement bien placé : à peu près au centre de la ville et à proximité immédiate d'une station de tramway, qui se trouve sur la place sur laquelle est situé l'ancien couvent⁷. Grâce à cette situation, les habitants de tous les quartiers peuvent se rendre à la bibliothèque sans avoir à effectuer un trop long parcours.

La ville cherche autant que possible à limiter les dépenses liées à ce déménagement. Des protestations s'élèvent au conseil municipal sur la manière par laquelle on procède au déplacement des ouvrages. L'un des conseillers observe que les livres « sont restés trop longtemps empilés pêle-mêle sur les parquets et les tables »⁸. Comme l'avait proposé Simond, afin de réduire les coûts de menuiserie, le mobilier de l'ancienne bibliothèque publique a été réinstallé dans le nouveau bâtiment. Pour ce faire, les rayonnages ont été libérés de leurs livres avant d'être déplacés et réinstallés. Entre-temps, les volumes ont donc été déposés à même le sol. Le maire fait toutefois remarquer que pour opérer ces déplacements, le bibliothécaire ainsi que les employés et ouvriers chargés de ce transfert « ont eu le plus grand soin des ouvrages ».

Malgré cela, ce déménagement a demandé à la municipalité d'engager des frais : il a fallu effectuer des travaux d'aménagement dans les bâtiments qui accueillent la bibliothèque. Lors de la même séance du conseil municipal, d'aucuns protestent car il n'y a pas encore d'employé logé près de la bibliothèque et que l'eau n'a pas été installée dans le bâtiment pour pouvoir intervenir rapidement en cas d'incendie⁹. Effectivement, la bibliothèque ne dispose pas encore d'un concierge car la loge n'est pas achevée. En novembre 1910, le conseil municipal ouvre un crédit supplémentaire de 1 500 francs pour l'entretien des immeubles communaux et du mobilier, qui est réservé à l'installation de la bibliothèque et à l'aménagement du logement du concierge¹⁰. Le maire exprime son espoir que tous ces travaux soient achevés durant l'année suivante.

⁵ A.M. Roanne, 2D1/10, 24 mars 1909.

⁶ Graham K. Barnett, trad. Lefèvre Thierry et Sarda Yves, *Histoire des bibliothèques publiques en France de la Révolution à 1939*, [Paris], éd. du Cercle de la librairie, 1987, p. 398.

⁷ Collection médiathèque de Roanne, archives non classées.

⁸ A.M. Roanne, 1D1/25, 15 novembre 1910.

⁹ A.M. Roanne, 1D1/25, 15 novembre 1909, Transfert de la bibliothèque.

¹⁰ A.M. Roanne, 1D1/25, 15 novembre 1910.

I - La réunion des bibliothèques : un nouvel élan désamorcé par la Première Guerre mondiale.

Le 1^{er} janvier 1911, l'installation des bibliothèques municipales – bibliothèque publique et bibliothèque populaire – dans le local jouxtant le Palais de Justice est achevée¹¹ mais il reste des travaux à effectuer. De nouveau, en juin 1911 une augmentation de crédit est affectée à l'entretien des bâtiments communaux. Cette somme supplémentaire doit servir en priorité pour les travaux d'aménagement de la bibliothèque et ceux prévus pour la loge du concierge qui s'élèvent environ à 2 000 francs¹².

En outre, suite à ce transfert, les polices d'assurances relatives aux livres des bibliothèques publique et populaire contre les dangers d'un incendie sont modifiées¹³.

Dans leur nouvelle disposition, les deux bibliothèques se trouvent enfin dans un même bâtiment, suffisamment spacieux, conformément au vœu d'Anthelme Simond. Celui-ci y voit un moyen de permettre le retour à des prêts à l'extérieur beaucoup plus parcimonieux pour la bibliothèque publique. Il se conforme par la même occasion coup au désir de Maurice Pellisson, premier historien de la lecture populaire, qui, en 1906, s'exprime en faveur de la réunion des bibliothèques populaires dans les mêmes bâtiments que les vieilles bibliothèques municipales. Pour lui, l'idéal est dans la fusion des deux établissements, qui doivent être administrés conjointement¹⁴. Une telle configuration des bibliothèques municipales avait été mise en place à Roanne de 1888 jusqu'en 1899, moment auquel la bibliothèque populaire avait été déplacée¹⁵. Cependant, en 1910, Anthelme Simond n'entend pas effectuer la réunion de la même manière, et à Roanne, les deux bibliothèques restent deux structures distinctes quoique réunies en un même lieu¹⁶.

À chacune est attribué un niveau dans le bâtiment. La bibliothèque publique est installée au premier étage, tandis que les usagers de la bibliothèque populaire doit monter jusqu'au deuxième¹⁷. Les bibliothèques partagent le bâtiment avec un espace destiné aux amicales laïques et œuvres post-scolaires qui se trouvent au rez-de-chaussée¹⁸. Dans la bibliothèque publique, une salle de lecture plus spacieuse que par le passé est aménagée. La bibliothèque populaire, quant à elle, est installée dans un local vaste et bien éclairé, séparé en deux parties inégales par une barrière de bois¹⁹. Le plus grand espace est affecté au service et à la circulation des bibliothécaires qui distribuent les livres. L'autre partie est destinée aux lecteurs. Les sièges qui ont été installés sont à leur disposition lorsqu'ils doivent attendre d'être servis, car l'affluence est toujours très grande. Mais il ne s'agit pas d'une salle de lecture : une fois servis, les lecteurs repartent avec leur livre, les places assises ne permettent pas de s'installer à la bibliothèque pour y lire ou travailler. Seule la bibliothèque publique qui est aménagée en ce sens.

Comme Pellisson, Eugène Morel, le père des bibliothèques modernes souhaitait voir les bibliothèques populaires incorporées aux bibliothèques traditionnelles héritées du début

¹¹ A.M. Roanne, 2D1/10, 9 février 1908.

¹² A.M. Roanne, 1D1/25, 14 juin 1911, Bibliothèque : aménagements divers.

¹³ A.M. Roanne, 1D1/25, 24 mars 1911, Polices d'assurance.

¹⁴ Graham K. Barnett, *op. cit.*, p. 274.

¹⁵ A.M. Roanne, 1M44.

¹⁶ A.M. Roanne, archives non classées, boîte 121.

¹⁷ Collection médiathèque de Roanne, archives non classées.

¹⁸ A.M. Roanne, 1D1/25, 15 novembre 1910.

¹⁹ Collection médiathèque de Roanne, archives non classées.

du XIX^e siècle, répondant sous un même toit aux besoins de la communauté en son entier²⁰. Les objectifs qu'il fixe aux bibliothèques ne sont pas exactement les mêmes que ceux d'Anthelme Simond et de la ville de Roanne quand le transfert des bibliothèques dans un bâtiment commun est réalisé. Car contrairement aux espoirs de Morel, les deux bibliothèques sont administrées séparément. Elles ont donc chacune un règlement différent, des horaires distincts, elles apparaissent au budget sous deux rubriques séparées et les responsables ainsi que le personnel ne sont pas les mêmes personnes.

En 1911, la bibliothèque publique est gérée par le bibliothécaire Anthelme Simond, publiciste, qui avait été nommé en 1903²¹. Louis Mourgues, sous-bibliothécaire depuis le 1^{er} juillet 1897²², en assure le fonctionnement courant. Le bibliothécaire obtient un traitement de 400 francs annuels seulement : malgré les efforts du maire Joanny Augé en 1897 pour changer cette situation²³, cette charge reste une fonction honorifique, comme durant tout le XIX^e siècle. Le traitement du sous-bibliothécaire est quant à lui porté à 1 850 francs au 1^{er} janvier 1911²⁴. Sur le budget de 3 600 francs alloué à la bibliothèque publique²⁵, 2 250 francs sont consacrés au personnel et il ne reste alors plus que 1 350 francs, c'est-à-dire beaucoup moins de la moitié du crédit, pour l'entretien, les dépenses courantes de la bibliothèque, les acquisitions de livres, et la reliure.

Anthelme Simond, responsable de la bibliothèque publique, profite donc de ce changement de local pour faire valider pour celle-ci un nouveau règlement par le maire²⁶. Il s'appuie très largement sur le dernier règlement qui avait été arrêté en 1895²⁷, et le modifie en fonction des aspirations qui l'animaient quand il a demandé le transfert des bibliothèques. La modification la plus flagrante est le très net élargissement des horaires. Alors que la bibliothèque n'était ouverte que onze heures par semaine, avec des séances entrecoupées et seulement deux séances de soirée²⁸, Anthelme Simond s'adapte à la demande du public et à la fréquentation croissante en adoptant une ouverture quotidienne, à l'exception du lundi²⁹. La bibliothèque est ouverte du mardi au samedi de 9 heures à 12 heures puis de 2 heures à 5 heures de l'après-midi ; et à cela s'ajoutent trois séances en soirée de 8 heures à 10 heures du soir les mercredis, jeudis et samedis. Enfin, la bibliothèque ouvre deux heures tous les dimanches matins de 9 heures à 11 heures. Ces nouveaux horaires aboutissent à une ouverture hebdomadaire de 38 heures. Les lecteurs peuvent s'y rendre beaucoup plus facilement qu'auparavant, d'autant que le nombre de séances favorables à la fréquentation par les travailleurs (c'est-à-dire les séances de soirée, et celle du dimanche matin) a été augmenté.

Ces nouveaux horaires traduisent une meilleure prise en considération des lecteurs, que l'on constate d'une manière générale dans les bibliothèques municipales de France à cette époque. On peut même avancer que le bibliothécaire s'adapte à son public : professeurs, instituteurs et élèves des différentes écoles de Roanne qui fréquentent la

²⁰ Graham K. Barnett, *op. cit.*, p. 276.

²¹ A.M. Roanne, 2D1/9, 23 janvier 1902.

²² A.M. Roanne, 2D1/9, 1^{er} juillet 1897.

²³ Collection médiathèque de Roanne, 197 O⁴56.

²⁴ A.M. Roanne, 2D1/11, 28 janvier 1911.

²⁵ A.M. Roanne, 1D1/25, 15 novembre 1910.

²⁶ A.M. Roanne, 2D1/11, 24 octobre 1910. Le règlement est transcrit en annexe 2.1. Règlement de 1910.

²⁷ A.M. Roanne, 2R21.

²⁸ A.M. Roanne, 2R21.

²⁹ A.M. Roanne, 2D1/11, 24 octobre 1910.

bibliothèque avec assiduité mais aussi employés et ouvriers³⁰. Cette volonté de proposer un accueil plus large aux lecteurs, se traduit également par la réduction des temps de fermeture aux vacances. Alors que la bibliothèque était fermée durant tout le mois d'août et fonctionnait à un moindre régime durant le mois de septembre et à Pâques en ouvrant alors seulement les jeudis, Anthelme Simond limite la fermeture complète à la seule première quinzaine du mois d'août³¹. Durant tout le reste de l'année (excepté les jours de fêtes légales), la bibliothèque est régie par les horaires arrêtés par le maire. En instaurant un rythme régulier à la bibliothèque, Anthelme Simond facilite encore l'accès à tous.

L'adaptation croissante au public que l'on peut détecter à travers plusieurs articles de ce règlement, connaît cependant certaines limites.

Si l'amplitude d'ouverture se trouve considérablement élargie pour l'accès aux collections de la bibliothèque, le mode d'organisation des heures d'ouverture ne simplifie pas la vie des lecteurs. L'ouverture est en effet organisée en une quinzaine de séances de deux à trois heures consécutives. Même lorsque qu'elle est ouverte de 9 heures à 22 heures sur une même journée, la bibliothèque ferme systématiquement entre midi et 14 heures et entre 17 heures et 20 heures, obligeant les lecteurs à rentrer chez eux à ces heures-ci, et les interrompant dans leur travail. Cette organisation hâchée du temps d'ouverture (plus confortable pour le bibliothécaire, puisqu'il dispose ainsi d'un large temps pour chaque repas) est peu pratique pour les lecteurs, d'autant que l'extension des horaires d'ouverture a été un moyen supplémentaire pour le bibliothécaire de légitimer la réaffirmation de l'interdiction du prêt des livres.

En effet, le transfert de la bibliothèque dans un nouveau local a permis d'établir une salle de lecture capable d'accueillir un plus grand nombre de lecteurs que lorsque la bibliothèque était confinée à l'Hôtel-de-Ville³². Ceux-ci ont plus de place et sont mieux installés pour la consultation des ouvrages dont ils ont demandé la communication, et ils disposent d'une amplitude horaire bien plus large pour s'y rendre. Dès lors, l'interdiction de sortie des ouvrages est applicable bien plus facilement. Le règlement de 1895 stipulait déjà cette interdiction³³, mais peu à peu, du fait de la croissance de la fréquentation, les lecteurs sur place étaient devenus trop nombreux pour la capacité d'accueil de la salle de lecture. En 1909, la salle de lecture a une capacité d'accueil de 30 personnes, et à chaque séance ce sont 25 à 30 personnes qui viennent y lire sur place³⁴ et plus de 400 personnes s'y rendent régulièrement. Le bibliothécaire avait donc été obligé d'assouplir le règlement dans son application. L'usage du prêt s'était progressivement répandu, tant et si bien que dans son rapport de 1909, Anthelme Simond le décrit comme trop fréquent³⁵. En 1910, Anthelme Simond, réaffirme ce principe de l'interdiction du prêt. Il compte bien le faire appliquer réellement et limiter le prêt à la seule bibliothèque populaire, comme il l'avait exposé dans son projet de transfert. Toutefois, et comme dans le dernier règlement, Anthelme Simond admet

³⁰ A.M. Roanne, archives non classées, boîte 121.

³¹ A.M. Roanne, 2D1/11, 24 octobre 1910.

³² Pauline-Laure Lauxerois, *op. cit.*, p. 111.

³³ A.M. Roanne, 2R21.

³⁴ A.M. Roanne, archives non classées, boîte 121.

³⁵ A.M. Roanne, archives non classées, boîte 121, Rapport de Simond du 8 février 1909.

l'existence d'exceptions pour le prêt à la bibliothèque publique, et les membres de certains corps professionnels peuvent effectivement y avoir recours.

Par cette clause, qu'il reprend du règlement précédent, Anthelme Simond limite la portée de la démocratisation de l'accès à la bibliothèque et s'inscrit dans la continuité et la tradition de la bibliothèque publique, issue d'une bibliothèque érudite du XIX^e siècle. En effet, ce sont « les membres des corps enseignants, les fonctionnaires de la mairie, les membres des sociétés savantes, les avocats [et médecins] de la Ville de Roanne »³⁶ qui disposent d'emblée d'un droit à emprunter des ouvrages. Ces catégories regroupent globalement celles déjà mentionnées en 1889³⁷, comme ayant déjà accès au prêt. Outre le prêt aux membres de « l'élite » municipale, le règlement prévoit des cas particuliers : toute personne qui désirerait faire usage du prêt doit adresser une demande au maire ou au conservateur de la bibliothèque³⁸, Après examen de la demande et enquête sur le requérant, le prêt est accordé, ou non, au demandeur. Cette obligation de demander au maire ou au conservateur une autorisation préalable au prêt est une pratique ordinaire au moins jusque dans les années trente³⁹. Par ailleurs, les lecteurs continuent à devoir passer par l'intermédiaire des bibliothécaires pour accéder à la majorité des ouvrages, dont un petit nombre seulement se trouve en libre-accès dans la salle de lecture⁴⁰.

Dans sa lettre par laquelle il demandait un nouveau local, Anthelme Simond terminait son plaidoyer en décrivant les buts que doit se donner la municipalité pour ses bibliothèques, selon ses propres vues. Il affirme que par ces remaniements, la ville montrera « le souci qu'elle a du développement (sic) intellectuel de la population en même temps qu'elle fournira à la partie ouvrière de cette population les moyens de pouvoir, au même titre que les favorisés de la fortune, se délasser ou se distraire par une lecture forte et solide ». Il s'agit là de la première fois, à Roanne, dans les discours portant sur les bibliothèques, que l'on envisage l'existence d'une lecture de délassement et de distraction à destination du public ouvrier, et que l'on pense même à favoriser celle-ci⁴¹. L'expression de cet objectif par le bibliothécaire est le signe d'une évolution des mentalités qui se joue sur tout le XIX^e siècle. Anthelme Simond supprime les clauses restrictives qui limitaient le prêt des romans à huit jours seulement sans possibilité de renouvellement, contre un prêt de 15 jours renouvelable une fois, pour tous les autres ouvrages⁴². En se contentant d'omettre dans le nouveau règlement un principe édicté par le précédent, le bibliothécaire révèle cette ambition d'ouverture sur un public plus large.

En janvier 1913, Anthelme Simond est révoqué de ses fonctions de conservateur de la bibliothèque municipale par un arrêté du maire⁴³. Considérant les « attaques violentes et réitérées de Monsieur Simond [...] à l'égard du Maire et de la Municipalité [...] par la voie de la presse » malgré les remarques qui ont été faites plusieurs fois ce sujet, le

³⁶ A.M. Roanne, 2D1/11, 24 octobre 1910.

³⁷ A.M. Roanne, 2R21.

³⁸ A.M. Roanne, 2D1/11, 24 octobre 1910.

³⁹ Marie Kuhlmann, « Qui a peur des bibliothèques ? 1912-1988 », dans Marie Kuhlmann, Nelly Kuntzmann, Hélène Bellour, *Censure et bibliothèques au XX^e siècle*, Paris, éd. du Cercle de la librairie, 1989 (collection Bibliothèques), p. 31.

⁴⁰ A.M. Roanne, 2R21.

⁴¹ Pauline-Laure Lauxerois, *op. cit.*, p. 111-112.

⁴² A.M. Roanne, 2R21.

⁴³ A.M. Roanne, 2D1/11, 9 janvier 1913.

maire estime que, « soucieux de leur dignité [une municipalité et un maire] ne sauraient supporter plus longtemps être pris à partie aussi violemment par aucun des employés [...] municipaux ». On reproche au bibliothécaire d'avoir publié dans la presse « des articles violents, injurieux et diffamatoires à l'égard du Maire et de la Municipalité »⁴⁴. Les tensions entre la municipalité le bibliothécaire ne semblent alors pas être nouvelles. Au cours de la délibération du conseil municipal du 11 juin 1911, une discussion virulente a déjà eu lieu entre les conseillers municipaux et le maire au sujet d'Anthelme Simond⁴⁵ dont l'emploi de sous-secrétaire à la Mairie a été supprimé par un arrêté du maire du 29 mars⁴⁶. Lorsqu'on lui signifie son congé de son emploi de conservateur, celui-ci n'est pas immédiatement remplacé, et au 9 janvier 1913, la bibliothèque publique se retrouve sans bibliothécaire. C'est au sous-bibliothécaire, Louis Mourgues, d'effectuer seul le travail imposé par les deux fonctions, sans pour autant que son statut ne soit modifié⁴⁷.

Mais si en 1910 Anthelme Simond veut favoriser la lecture de la population ouvrière, c'est surtout par l'activité de la bibliothèque populaire qu'il souhaite y parvenir.

2) La bibliothèque populaire pour le prêt.

La bibliothèque populaire de Roanne a été créée en 1866 par une initiative privée. La municipalité roannaise n'a pas participé à sa fondation mais, dès le 6 juin, elle accepte de mettre un local à sa disposition. Elle instaure un budget réservé à la bibliothèque populaire à partir de 1868⁴⁸. Jusqu'à la fin des années 1880, les deux bibliothèques (municipale et populaire) ont une gestion indépendante l'une de l'autre. En 1888, la bibliothèque populaire est annexée à la bibliothèque publique⁴⁹. Comme partout en France, la bibliothèque populaire est destinée à un public ayant une culture intellectuelle moindre⁵⁰. Maurice Dumoulin, le conservateur qui en a été chargé à cette époque jusqu'en 1897 l'a largement négligée, concentrant toute son attention sur la bibliothèque publique⁵¹. La tendance est inversée durant quelques temps avec Michel, qui succède à Dumoulin : le crédit attribué aux bibliothèques pour l'achat de livres est entièrement affecté à la bibliothèque populaire⁵². Deux facteurs majeurs expliquent ce phénomène : d'une part la succession se fait dans des circonstances difficiles et il devient impossible d'acquérir des livres pour la bibliothèque publique ; d'autre part, l'engagement politique du nouveau bibliothécaire est opposé à celui de Dumoulin. Michel en profite donc pour mieux adapter les collections de la bibliothèque populaire aux besoins des travailleurs (ouvriers, artisans, petits employés). En 1903, Michel est à son tour remplacé par

⁴⁴ A.M. Roanne, 1D1/26, 20 janvier 1913, Pétition Simond : demande d'indemnité.

⁴⁵ A.M. Roanne, 1D1/25, 11 juin 1911.

⁴⁶ A.M. Roanne, 1D1/26, 23 août 1917.

⁴⁷ Archives médiathèque, 6T¹-9.

⁴⁸ Collection médiathèque de Roanne, 197 O⁴ 27.

⁴⁹ A.M. Roanne, 1M2/3.

⁵⁰ Noël Richter, *La lecture et ses institutions [1] La lecture populaire : 1700-1918*, Le Mans, Bibliothèque de l'Université du Maine, 1987, p. 255-256.

⁵¹ Pauline-Laure Lauxerois, *op. cit.*, p. 102.

⁵² A.M. Roanne, 2R21, 22 novembre 1896.

Anthelme Simond⁵³, qui travaille alors à rééquilibrer la situation entre les deux bibliothèques. Pour lui, la bibliothèque d'érudition reste une priorité, mais qui ne doit pas effacer l'importance de la bibliothèque populaire⁵⁴. Si les deux bibliothèques sont réunies dans un même bâtiment pour fournir un service plus performant et plus agréable aux lecteurs, les deux bibliothèques sont, au moment de leur ouverture en 1911, des structures tout à fait distinctes.

Le 20 octobre 1911, un nouveau règlement spécifique à la bibliothèque populaire est arrêté⁵⁵. Les heures d'ouverture ne sont pas indiquées de manière précise : « La Bibliothèque est ouverte à des jours et heures indiqués par un écriteau spécial ». Le règlement mentionne que le prêt est gratuit et précise toutefois que « Les rétributions offertes par les lecteurs sont acceptées ». Concernant le public, la bibliothèque populaire est de manière manifeste plus ouverte et plus accueillante que la bibliothèque publique : les livres sont confiés à « toute personne qui se présente, excepté aux enfants ». Contrairement à la bibliothèque publique, aucune sélection ne se fait sur le niveau social et culturel des lecteurs.

Comme pour la bibliothèque publique, la durée du prêt des ouvrages est fixée à 15 jours et est renouvelable si le livre n'a pas été demandé entre-temps. Si l'accès à la bibliothèque et l'emprunt de livres est gratuit, le catalogue a été imprimé et mis en vente afin que les lecteurs puissent arriver en connaissant déjà les titres qu'ils souhaitent réclamer au bibliothécaire, afin de rendre plus rapide leur passage à la bibliothèque et de désengorger le local. Par ailleurs, le bibliothécaire inscrit sur une fiche achetée par le lecteur chaque livre que celui-ci a emprunté. Chaque fiche coûte 0,75 francs et peut contenir une douzaine de volumes⁵⁶. Lorsque la fiche est remplie, le lecteur en achète une nouvelle. La vente de ces deux types de documents est un moyen pour la bibliothèque populaire d'obtenir des sommes réduites (entre 30 et 60 francs de 1910 à 1914)⁵⁷. Toutefois, cet argent n'est pas utilisé pour la bibliothèque et est reversé à la caisse municipale. Il en va de même pour les sommes obtenues en paiement d'amendes. Contrairement à ce qui se passe à la bibliothèque publique, où le prêt est déclaré comme exceptionnel, le but de la bibliothèque populaire est le prêt de ses collections. Son règlement envisage alors l'application d'amendes en cas de retard dans le retour des ouvrages, ou de détérioration des livres. En 1913, la commission de la bibliothèque demande que cette situation change, afin de pouvoir payer grâce à ces sommes une partie de la reliure. L'institution de ces amendes est un moyen pour les bibliothécaires de répondre à leur angoisse de prêter les livres qui se détériorent plus lorsqu'ils sont transportés hors de la bibliothèque.

Cette peur des détériorations est exacerbée dans le cas de la bibliothèque populaire car c'est justement une bibliothèque de prêt, contrairement à la bibliothèque publique où les livres sont consultés sur place essentiellement. Le lecteur se rend à la bibliothèque, il demande au bibliothécaire la communication des ouvrages qu'il a préalablement repérés, et il repart avec pour les lire à l'extérieur. Cet écart du nombre de prêts est un des

⁵³ A.M. Roanne, 2D1/9, 30 janvier 1903.

⁵⁴ Pauline-Laure Lauxerois, *op. cit.*, p. 102.

⁵⁵ Collection médiathèque de Roanne, 6T²1-12. Le règlement est transcrit en annexe 2.2 Règlement de 1911.

⁵⁶ A.M. Roanne, 2R20.

⁵⁷ A.M. Roanne, 2D1/25, 15 novembre 1910, 11 juin 1911, 18 octobre 1911, 29 octobre 1912, 25 juin 1913.

éléments qui motive cette différence de traitement dans les deux bibliothèques. Mais cela tient aussi aux types de publics auxquels chacune d'elles s'adresse. De l'avis du bibliothécaire, le public de la bibliothèque populaire – ouvriers, et basses classes sociales – ne sait pas manipuler les livres, et n'en prend pas soin. À la fin du XIX^e siècle, Dumoulin, le bibliothécaire de Roanne signalait le « manque absolu de soins » du public de la bibliothèque populaire et de l'impossibilité d'éduquer cette population⁵⁸. Pour cette raison, les bibliothécaires ou les municipalités décident souvent d'instaurer des amendes, afin que les sommes ainsi réunies puissent être réutilisées dans le budget prévu pour la reliure des ouvrages, soit avant qu'ils soient mis en rayon, soit après qu'à force d'être lus, la première reliure se soit abîmée et qu'il faille relire de nouveau le volume. Afin de prévenir autant que possible les détériorations par un public considéré comme non précautionneux, le catalogue vendu aux lecteurs comprend dans ses premières pages, en plus d'un extrait du règlement, une « Recommand[ation] au lecteur » où l'on explique à l'ouvrier comment manipuler les ouvrages pour mieux les préserver⁵⁹. La bibliothèque populaire prolonge de cette manière le rôle d'éducation et d'instruction qu'elle s'est octroyé⁶⁰. Le lecteur se voit expliquer de manière très pédagogique comment préserver le livre des taches en le « revêtant d'une couverture de papier » et en débarrassant la table sur laquelle il l'aura posé à plat « de tout ce qui pourrait le salir ». Des consignes sont également données pour préserver la reliure : « ne pas appuyer le bras sur le livre ouvert », éviter de le « replier sur lui-même, les plats renversés l'un sur l'autre, ce qui briserait ou ferait sortir les feuillets »... Le personnel de la bibliothèque populaire espère de cette manière préserver un peu mieux les livres des mauvais traitements qui leur sont infligés, et réduire les coûts liés à l'achat de nouveaux exemplaires ou à la reliure.

Le budget de la bibliothèque populaire est en effet très maigre (1 425 francs en 1911⁶¹) et est chaque année grevé d'une part non négligeable qui est consacrée au personnel. Avant le déménagement, seuls des instituteurs de l'école de l'Hôtel-de-Ville de Roanne s'occupaient de la bibliothèque populaire. À l'occasion du transfert, ils sont remplacés par Claude Massé et Jules Ravaté, qui obtiennent chacun une indemnité de 200 francs annuels⁶². Il reste donc 1 025 francs à consacrer aux acquisitions et à la reliure.

Mais ces deux bibliothécaires ne restent pas longtemps en poste à la bibliothèque populaire. Se basant sur le fait qu'ils sont étrangers à toutes les fonctions administratives de la ville, les instituteurs de l'école de l'Hôtel-de-Ville, qui s'étaient occupés de la bibliothèque depuis dix ans lorsqu'elle se trouvait encore dans les locaux de leur établissement⁶³, écrivent le 25 mai 1912 au maire, demandant à être réintégrés à la bibliothèque⁶⁴. Le maire et le conseil municipal estimant que les réclamants sont en effet bien qualifiés « pour s'occuper de l'entretien des livres, du récolement des

⁵⁸ A.M. Roanne, 2R21.

⁵⁹ Archives médiathèque, 6T²⁴.

⁶⁰ Noë Richter, *La lecture et ses institutions [2] La lecture publique : 1919-1989*, Le Mans, Bibliothèque de l'Université du Maine, 1989, p. 39.

⁶¹ A.M. Roanne, 1D1/25, 15 novembre 1910.

⁶² A.M. Roanne, 2D1/11, 27 mars 1911.

⁶³ A.M. Roanne, 1D1/25, 29 mai 1912.

⁶⁴ A.M. Roanne, 2R21.

ouvrages, etc. »⁶⁵ renvoient cette demande avec avis favorable à la commission de la bibliothèque populaire. Le maire finit par congédier les deux bibliothécaires et réintégrer les instituteurs à leurs anciennes fonctions le 1^{er} janvier 1913⁶⁶. L'un des instituteurs présente sa démission dès le 15 janvier 1913, et est immédiatement remplacé par un autre instituteur qui n'avait encore jamais travaillé à la bibliothèque⁶⁷. Après ce changement, les instituteurs sont désormais trois pour remplacer les deux bibliothécaires évincés⁶⁸.

À la fin de la première décennie du XX^e siècle, le bibliothécaire de Roanne insuffle un mouvement de modernisation grâce au déménagement des bibliothèques. Cette mesure permet la réunion des deux bibliothèques municipales dans un seul bâtiment : premier pas vers la création d'une bibliothèque moderne pour tous. Toutefois, cet élan est brisé par le déclenchement de la guerre qui jette la bibliothèque dans l'oubli du conseil municipal.

Alors que Noë Richter situe la mort de la lecture populaire entre 1895 et 1918⁶⁹ on observe à Roanne durant ces années un développement considérable de l'importance donnée à la bibliothèque populaire par la municipalité⁷⁰.

3) Un changement massif de personnel en 1913.

En janvier 1913, à l'exception de Louis Mourgues, tout le personnel des bibliothèques a été changé ou supprimé. Toutefois, les renvois ne se font pas tous dans les mêmes circonstances et conditions. Le 20 juin 1913, le conseil municipal traite différemment les demandes d'indemnité exprimées par Simond d'une part, et par Massé d'autre part⁷¹.

Anthelme Simond demande 600 francs d'indemnité, arguant que sa révocation est motivée par des considérations étrangères aux obligations résultant des fonctions qu'il remplissait. À l'unanimité, le conseil municipal rejette la demande de Simond : la mesure prise contre lui était adaptée aux circonstances car l'ancien conservateur « a agi avec la dernière déloyauté à l'égard du Maire et de la Municipalité ». En revanche, le conseil répond favorablement à la demande de Massé⁷², insistant sur le fait qu'il n'a fait l'objet « d'aucun reproche à l'occasion de son service ». En conséquence, il obtient une indemnité d'un trimestre, soit 62,50 francs, et la mesure est élargie à Ravaté, le second bibliothécaire, qui, quant à lui, n'avait encore rien réclamé. La municipalité est visiblement contrariée par les écrits de Simond, et tient à les lui faire payer. Mais le bibliothécaire n'ayant pas obtenu les indemnités souhaitées ne s'avoue pas vaincu, et il

⁶⁵ A.M. Roanne, 2R21.

⁶⁶ A.M. Roanne, 2D1/11, 27 décembre 1912.

⁶⁷ A.M. Roanne, 2R20, 15 janvier 1913.

⁶⁸ A.M. Roanne, 2D1/11, 31 mars 1913.

⁶⁹ Noë Richter, *La lecture et ses institutions [1] La lecture populaire...*, p. 255.

⁷⁰ Pour en savoir plus sur l'importance prise par la bibliothèque populaire à Roanne puis de la considération qui lui est octroyée au cours des dernières années du XIX^e siècle, se référer à Pauline-Laure Lauxerois, *op. cit.*, p. 85, p. 102-103.

⁷¹ A.M. Roanne, 1D1/26, 20 janvier 1913, Pétition Simond : demande d'indemnité et Pétition Massé : demande d'indemnité.

⁷² A.M. Roanne, 1D1/26, 20 janvier 1913, Pétition Massé : demande d'indemnité.

introduit un pourvoi devant le Conseil d'État, qui annule l'arrêté du maire révoquant Simond dans sa séance du 8 août 1919. En conséquence, celui-ci peut réclamer son traitement de bibliothécaire depuis sa révocation jusqu'à sa mobilisation : une somme de 1 250 francs⁷³. Las des procédures contre Simond, qui avait déjà fait intervenir le Conseil d'État en sa faveur 1917 à propos de la suppression de son emploi de sous-secrétaire, le conseil municipal autorise le maire à régler ce litige à l'amiable, en accordant une somme maximale de 1 000 francs.

À leur entrée en fonction en mars, les nouveaux bibliothécaires de la bibliothèque populaire, M.M. Chizalet, Dégoulange et Chizalet, ont constaté l'absence de 162 volumes, dont certains acquis depuis peu⁷⁴. Ils décident en accord avec la commission de la bibliothèque populaire de ne remplacer que ceux qui auront été déclarés « vraiment intéressants » après examen. Les bibliothécaires signalent de plus une quarantaine de volumes à relier de nouveau. En outre, 36 volumes sont déclarés hors d'usage : ils seront remplacés suivants la même procédure que les livres perdus. Ces pertes et détériorations impliquent des frais qui pèsent sur le budget de la bibliothèque populaire, déjà fort maigre, et qui décroît d'année en année depuis 1911, passant de 1 425 francs⁷⁵ à 1 150 francs⁷⁶. Les bibliothécaires demandent donc au conseil municipal d'affecter à la bibliothèque le produit des fiches payées par les lecteurs lorsqu'ils empruntent des ouvrages, plutôt que cette somme revienne à la ville, estimant qu'elle serait plus utile à la bibliothèque qu'elle ne l'est une fois reversée à la caisse municipale.

Afin de limiter à l'avenir au maximum la perte de livres, la commission de la bibliothèque populaire décide d'instaurer un cautionnement remboursable de 1 franc que tous les lecteurs devront payer (à l'exception des militaires) pour emprunter des ouvrages⁷⁷. La commission de la bibliothèque demande également à la municipalité s'il n'y aurait pas un moyen d'obtenir un dépôt de l'État, comme y ont droit la plupart des bibliothèques publiques, pour accroître le fonds un peu plus abondamment que ne le permet le budget.

Enfin, en 1913, la commission propose la confection d'un nouveau catalogue à vendre aux lecteurs⁷⁸. Le dernier catalogue, qui est alors épuisé, a été réalisé en 1901, et n'a pas été mis à jour depuis. Par conséquent, les lecteurs ne sont plus au courant des nouveautés et ne peuvent donc les réclamer ; leur acquisition est donc très mal mise en valeur. Le dernier exemplaire du catalogue de 1901 est à la disposition du public, mais sa manipulation le voue à une destruction prochaine, et les nouveaux lecteurs ne pourront plus utiliser la bibliothèque. Le 15 avril 1913, Paul Dupont, éditeur, soumet à Chauteret, adjoint au maire, un projet relatif à l'édition d'un catalogue mis à jour⁷⁹. Il le prévoit plus volumineux que celui déjà existant, et pense qu'il pourrait être vendu un franc l'exemplaire, contre 0,75 franc seulement pour celui de 1901⁸⁰. L'on prévoit que

⁷³ A.M. Roanne, 1D1/27, 23 octobre 1919.

⁷⁴ A.M. Roanne, 2R20.

⁷⁵ A.M. Roanne, 1D1/25, 15 novembre 1910.

⁷⁶ A.M. Roanne, 1D1/25, 29 octobre 1912.

⁷⁷ Collection médiathèque de Roanne, archives non classées.

⁷⁸ A.M. Roanne, 2R20, Compte rendu de la réunion du 17 mars 1913 de la commission de la bibliothèque populaire.

⁷⁹ A.M. Roanne, 2R20, 15 avril 1913, Paul Dupont à M. Chauteret.

⁸⁰ A.M. Roanne, 2R20, Compte rendu de la réunion du 17 mars 1913 de la commission de la bibliothèque populaire.

l'impression du nouveau catalogue coûterait entre 400 et 500 francs⁸¹. Il faudrait ajouter à cette somme le paiement aux bibliothécaires du travail supplémentaire lié à la confection du catalogue. La commission projette que cela demanderait cinq à six jours, soit environ trois jours pour deux bibliothécaires⁸². La commission de la bibliothèque, qui ressent l'urgence d'une telle réalisation, suggère que la somme nécessaire à l'exécution du projet soit avancée par la municipalité, et ensuite remboursée par le prix d'achat des nouveaux catalogues⁸³. De plus, la mairie a informé la commission que les crédits inscrits pour la bibliothèque populaire comportent une « somme réservée » de 100 francs. La commission demande qu'elle serve à payer les frais de confection du nouveau catalogue, et qu'elle permette d'indemniser les bibliothécaires pour sa rédaction⁸⁴.

Profitant de cette occasion, les membres de la commission proposent d'exiger des bibliothécaires, du fait de cette somme supplémentaire qui leur est accordée, la confection d'un grand livre dans lequel figureraient tous les volumes de la bibliothèque, avec leur numéro et la date d'entrée en service. Ce registre serait un outil utile pour vérifier à tout moment l'état de la bibliothèque. La commission espère que, de cette manière, les pertes d'ouvrages constatées en début d'année ne se reproduiront pas.

Elle profite en outre du changement des bibliothécaires pour demander qu'aucun achat de livres ne soit plus autorisé s'il n'est pas approuvé par ses propres membres.

Du côté de la bibliothèque publique, le sous-bibliothécaire produit un rapport annuel sur l'exercice de 1913 au début de l'année 1914⁸⁵. Il n'a pas été nommé de bibliothécaire pendant l'année et c'est donc le sous-bibliothécaire qui a tenu ces fonctions. Plus de la moitié du budget est consacrée au personnel : le traitement de Mourgues est de 2 000 francs et le crédit restant est de 1 600 francs. 500 francs sont immédiatement réservés pour les abonnements aux périodiques et journaux, 400 francs sont monopolisés par les frais de reliure. Il reste donc 300 francs consacrés aux « autres frais », et un budget additionnel de 400 francs permet de faire monter le crédit annuel de la bibliothèque à 3 600 francs. Les horaires arrêtés au règlement de 1910 sont toujours respectés, toutefois la période de fermeture annuelle a été élargie du 1^{er} août au 15 septembre, période pendant laquelle l'ouverture se fait le samedi seulement. Un service de prêt au dehors est effectivement organisé : les livres prêtés sont enregistrés sur un registre spécial et les emprunteurs y apposent leur signature. La bibliothèque publique est en outre pourvue d'un registre spécial sur lequel sont inscrits les ouvrages au fur et à mesure de leur entrée, en mentionnant la provenance (achat, don, concession ministérielle, en précisant le nom du vendeur ou donateur). Durant la dernière année, le sous-bibliothécaire ayant été seul pour s'occuper de la bibliothèque, il n'a pu assurer que le service courant. Les catalogues alphabétique et méthodique (qui sont tous deux sur fiches et n'existent pas sous forme de registre, et encore moins sous forme imprimée⁸⁶) sont par conséquent très

⁸¹ A.M. Roanne, 2R20, 3 avril 1913, Renseignements fournis par M. Bonnorant.

⁸² A.M. Roanne, 2R20.

⁸³ A.M. Roanne, 2R20, 27 mars 1913.

⁸⁴ A.M. Roanne, 2R20, 6 avril 1913, Rapport de la commission de la bibliothèque populaire (à joindre au compte rendu de la séance de la commission).

⁸⁵ Archives médiathèque, 6T¹1-9.

⁸⁶ Les catalogues sur registres étant de plus en plus difficiles à tenir à jour, c'est plutôt au cours de l'entre-deux-guerres que les catalogues sur fiches se généralisent. (Graham K. Barnett, trad. Lefèvre Thierry et Sarda Yves, *Histoire des bibliothèques*

incomplets : un récolement de la bibliothèque est donc totalement impossible à cette heure.

En 1914, un nouveau bibliothécaire est nommé à la bibliothèque publique, et le déclenchement de la Première Guerre mondiale perturbe le fonctionnement de la bibliothèque.

B – LA PREMIÈRE GUERRE MONDIALE.

Le sous-bibliothécaire se trouve déchargé de sa double quantité de travail : le 6 janvier 1914, un conservateur de la bibliothèque publique est nommé, en la personne de Claude Marie (dit Léon) Débenoit⁸⁷. Une fois encore, le conservateur est un roannais, et la charge reste une fonction honorifique.

1) Déclin de l'activité pendant la guerre.

Sur toute la période de la guerre, les sources concernant les bibliothèques sont très peu nombreuses. Dans les registres de délibération du conseil municipal et des arrêtés du maire⁸⁸ très peu d'actes s'y rapportent. Il semble en effet que le conseil municipal n'aborde ce sujet que lorsqu'il est stimulé par une initiative extérieure, qui expose une situation qu'il est inévitable de traiter rapidement. Les conseillers municipaux se trouvent alors contraints de consacrer une part de leur temps aux bibliothèques. Durant tout le temps de la guerre, se préoccuper des bibliothèques n'est pas d'une importance primordiale. Les efforts financiers faits par la ville en sont témoins : pour les deux bibliothèques le même schéma s'applique, les budgets prévisionnels accordent des sommes qui régressent quelque peu, puis stagnent. En 1914, la bibliothèque publique dispose d'un crédit de 3 900 francs, qui s'abaisse à 3 000 francs en 1916, pour rester à ce niveau jusqu'en 1919⁸⁹. La baisse du crédit de la bibliothèque populaire est moins flagrante : elle dispose de 1 150 francs en 1915, puis de 1 000 francs l'année suivante. Toutefois, son budget remonte à la somme dont elle disposait avant la guerre en 1919 (1 300 francs), un an plus tôt que pour la bibliothèque publique. Toutefois, ces chiffres ne doivent pas faire illusion : il s'agit de francs courants, et la monnaie a été considérablement dévaluée au cours de la Première Guerre mondiale. En conséquence, si les sommes désignées par le budget sont les mêmes qu'avant-guerre, en aucun cas les bibliothèques n'ont retrouvé leur pouvoir d'achat de 1914. De manière générale, il faut

publiques en France de la Révolution à 1939, [Paris], éd. du Cercle de la librairie, 1987, p. 392). Roanne dispose donc d'un catalogue sur fiches très tôt par rapport à beaucoup d'autres bibliothèques, mais en contrepartie, elle ne dispose d'aucun catalogue sur registre. Des années plus tard, le conservateur regrettera l'absence d'un tel catalogue qui aurait permis de mieux contrôler le contenu des collections.

⁸⁷ A.M. Roanne, 2D1/11, 6 janvier 1914, Bibliothèque publique : nomination de M. Débenoit, conservateur.

⁸⁸ A.M. Roanne, 1D1/26-27 et 2D1/11-12.

⁸⁹ A.M. Roanne, 1D1/26, 25 juin 1913, 17 juillet 1915, 22 août 1916, 26 juillet 1917, 30 septembre 1918.

un peu plus de dix ans après la fin de la guerre pour que les bibliothèques municipales retrouvent leur capacité d'acquisition d'avant-guerre⁹⁰.

Pendant le même temps, le fonds de la bibliothèque publique continue de s'accroître, mais très lentement, à raison d'un peu plus d'une centaine de livres chaque année seulement⁹¹. Durant toute la guerre, les seuls dons de particuliers enregistrés sont des legs très importants et qui ne sont pas intégrés immédiatement aux collections. En 1916 (seule année renseignée), onze livres seulement sont acquis par achat, tandis que le reste provient de concessions de l'État.

À la bibliothèque publique, la fréquentation était en pleine expansion avant la guerre⁹², mais elle chute de manière significative durant le conflit⁹³. Les 6 000 lecteurs qui lisent sur place en 1913 ne sont plus que 3 000 en 1916. Ce déclin de la fréquentation fait passer le nombre de volumes communiqués de plus de 15 000 à un peu plus du tiers seulement. En 1919, le nombre de communications a encore baissé : ce sont seulement 1 782 volumes qui sont donnés en lecture sur place. Ce phénomène ne s'applique pas uniquement à la lecture sur place ; il s'observe aussi sur l'évolution du prêt au dehors : les chiffres de la fréquentation et du prêt sont divisés par deux entre 1913 et 1919. Alors que 2 159 lecteurs empruntaient plus de 4 000 volumes avant la guerre, le bibliothécaire ne décompte plus que 1 065 lecteurs qui font sortir moins de 2 000 volumes après-guerre. On n'a pas conservé de telles statistiques pour la bibliothèque populaire.

Ailleurs en France, la mobilisation a rendu très difficile le maintien de l'ouverture des bibliothèques publiques et dans beaucoup de villes, la fermeture estivale est prolongée, ou les horaires d'ouverture sont écourtés⁹⁴. Cependant, là où les bibliothèques ont continué à fonctionner, les lecteurs s'y rendent plus nombreux. En l'absence de données chiffrées, on peut imaginer que les roannais abandonnent temporairement la bibliothèque publique et se rabattent plus volontiers sur la bibliothèque populaire, recherchant des lectures de distraction en priorité.

Malgré ces chiffres en très forte baisse, la municipalité et les bibliothécaires semblent, en 1919, être satisfaits de la fréquentation de la bibliothèque publique, aussi bien que de la bibliothèque populaire. Le 31 janvier 1919, au cours d'une délibération du conseil, le président parle de « nombreux lecteurs qui [se] rendent [à la bibliothèque publique] chaque jour »⁹⁵. En avril de la même année, le sous-bibliothécaire de la bibliothèque populaire affirme que « d'année en année, le nombre de lecteurs augmente considérablement »⁹⁶ et que la durée des séances est systématiquement trop courte d'une demi-heure pour répondre aux demandes de tous.

⁹⁰ Henri Comte, *Les bibliothèques publiques en France*, Villeurbanne, Presse de l'École nationale supérieure des bibliothèques, 1977, p. 111 et Martine Poulain, « Introduction », dans Martine Poulain (dir.), *Histoire des bibliothèques françaises. [4]. Les bibliothèques au XX^e siècle : 1914-1990*, [Paris], éd. du Cercle de la librairie, 2009, p. 3.

⁹¹ Collection médiathèque de Roanne, 6T¹1-9, Données pour 1916, 1917, 1918.

⁹² Collection médiathèque de Roanne, 6T¹7-10.

⁹³ Collection médiathèque de Roanne, 6T¹1-9.

⁹⁴ Graham K. Barnett, *op. cit.*, p. 279.

⁹⁵ A.M. Roanne, 1D1/27, 31 janvier 1919.

⁹⁶ A.M. Roanne, 2R20.

On l'a vu, pendant les quatre années de guerre, il est rarement question des bibliothèques au conseil municipal. Il arrive pourtant que le thème s'impose.

Le 14 novembre 1914, le conseil municipal accepte un legs de Joseph Déchelette⁹⁷. L'ancien conservateur du musée est mort au champ de bataille dès le début de la guerre et son testament stipule qu'il lègue à la ville ses collections d'objets d'art, tableaux, gravures, sculptures, antiquités, à condition que la municipalité fasse construire un nouveau musée grâce à une somme de 100 000 francs qu'il joint aux objets⁹⁸. Durant les années qui suivent, le thème du legs de Joseph Déchelette et du musée à construire et installer est abordé à plusieurs reprises⁹⁹. Outre la collection d'objets d'art de Déchelette, le don inclut sa bibliothèque personnelle. Il émet dans son testament des consignes très précises relatives à la répartition de celle-ci¹⁰⁰. Il décrit l'organisation de sa collection, ce qui permet de se faire aujourd'hui une idée de son contenu. Elle est divisée en quatre sections. Deux d'entre elles comprennent des ouvrages concernant la région : Forez, Lyonnais, Beaujolais et Bourgogne. Une troisième section est composée « d'ouvrages généraux concernant spécialement l'art et archéologie ». Joseph Déchelette demande que ces trois sections soient installées dans un local spécial dépendant du musée. La quatrième section comprend des ouvrages divers « étrangers aux catégories précédentes » que Joseph Déchelette veut voir entrer à la bibliothèque publique de la ville de Roanne.

Grâce à ce legs de l'ancien conservateur du musée, la ville peut développer un « Musée-Bibliothèque »¹⁰¹, où se trouve un fonds spécialisé en archéologie et histoire de l'art. Le devenir de cette bibliothèque ne fait pas ici l'objet d'une étude approfondie. Il est toutefois important de noter que la constitution de cette bibliothèque (qui existe toujours et dont le fonds continue à être enrichi) génère un nouveau pôle d'accès aux livres, extrêmement spécialisé, mais qui n'est pas accessible au public immédiatement.

Un second don survient en 1917 et vient tirer la bibliothèque publique de l'oubli du conseil municipal¹⁰². Le 11 janvier 1917, Mme Ravaté écrit au maire qu'elle se conforme au vœu de son défunt mari, Jules Ravaté, ancien bibliothécaire de la bibliothèque populaire, et fait don à la bibliothèque publique « de la partie scientifique et philosophique de sa bibliothèque se composant d'environ 350 volumes pouvant représenter une valeur de 397,50 » francs. Le maire lui adresse en réponse une lettre dans laquelle il exprime toute sa reconnaissance, et fait savoir qu'il mesure l'importance que revêt ce geste pour la veuve et les enfants de Ravaté, « un humble artisan », pour la famille duquel se défaire d'une telle richesse a une importance considérable. La considération que le maire accorde à ce don n'est pas tant liée à sa valeur intrinsèque, qu'à son origine. Jules Ravaté était un ouvrier gareur (mécanicien chargé de réparer les métiers à tisser), et il avait constitué sa bibliothèque « par son amour des sciences et des lettres ». Elle représente le travail intellectuel qu'il a fourni et son investissement dans les luttes politiques, qui l'avait conduit à la recherche scientifique. Le maire annonce par

⁹⁷ A.M. Roanne, 1D1/26, 14 novembre 1914.

⁹⁸ A.M. Roanne, 1D1/26, 25 juin 1915.

⁹⁹ A.M. Roanne, 1D1/26, 9 février 1915, 17 mai 1915, 24 janvier 1915...

¹⁰⁰ A.M. Roanne, 1D1/26, 29 juin 1915.

¹⁰¹ A.M. Roanne, 1D1/26, 23 août 1915.

¹⁰² A.M. Roanne, 1D1/26, 27 janvier 1917.

la même lettre à Mme Ravaté qu'il s'apprête à demander au conseil municipal de placer les livres sur un rayon spécial avec l'inscription « Fonds Jules Ravaté » en hommage à son mari. Il propose en outre, avec toute la délicatesse possible pour ne pas froisser la veuve, d'offrir « à titre de reconnaissance [...] un témoignage de sa gratitude, sous forme pécuniaire ». Dans un premier temps le conseil municipal accepte le don à titre provisoire le 27 janvier 1917. Mais les procédures d'acceptation du legs sont complexes¹⁰³, et du fait de difficultés administratives elles n'aboutissent pas. C'est en 1919 seulement que l'intention de Jules Ravaté est satisfaite¹⁰⁴. Léon Débenoit, conservateur de la bibliothèque publique, acquiert lui-même le fonds auprès des héritiers de l'ancien bibliothécaire et en fait don à la ville pour sa bibliothèque. Il exprime comme seule condition à ce don que les livres soient inscrits sous le titre de « Fonds Jules Ravaté 1875-1916 ». Pour Débenoit il s'agit d'honorer la mémoire de l'homme, tout en complétant le fonds de la bibliothèque publique, qui est très pauvre en philosophie et ouvrages scientifiques.

Tous les problèmes liés aux bibliothèques qui sont abordés par la municipalité durant la guerre sont finalisés une fois celle-ci terminée. En juin 1916, le sous-bibliothécaire de la bibliothèque populaire, Chizalet, adresse sa démission au maire car son « état de santé ne [lui] permet pas de continuer l'exercice de [ses] fonctions »¹⁰⁵. Il demande que sa démission soit acceptée à compter du 30 avril de la même année. Il est probable qu'il n'ait pas été capable de se rendre à la bibliothèque entre ces deux dates, laissant les aides-bibliothécaires Dégoulange et Cornet assumer seuls le service de la bibliothèque « avec beaucoup de dévouement et de compétence ». En tant que sous-bibliothécaire, Chizalet avait une responsabilité plus importante que ses collègues vis-à-vis de la municipalité, et devait tenir les comptes résultant de la vente des fiches et catalogues, ainsi que des cautionnements des lecteurs. Pourtant, jusqu'à la fin de la guerre, son poste reste vacant. Ce n'est qu'en avril 1919 que le maire décide de la promotion de Dégoulange pour remplacer l'ancien sous-bibliothécaire démissionnaire, et de la nomination de M. Forge au poste d'aide-bibliothécaire laissé vide par le nouveau responsable de la bibliothèque¹⁰⁶.

2) L'après-guerre : reprise des activités liées à la bibliothèque.

Après la fin de la guerre, les activités liées aux bibliothèques municipales reprennent très rapidement, dès janvier 1919. Le conseil approuve le 31 une réorganisation de la bibliothèque publique¹⁰⁷, exprimant l'urgence qu'il y a à mettre au point un catalogue. À son arrivée en 1914, Léon Débenoit se proposait d'établir un catalogue et un nouveau

¹⁰³ Varry Dominique, « De quelques problèmes du passage des collections privées aux collections publiques », dans Marie Viallon (éd.), *Voyages de bibliothèques. Actes du colloque des 25-26 avril 1998 à Roanne*, Saint-Étienne, Publications de l'Université de Saint-Étienne, 1999, p. 218.

¹⁰⁴ A.M. Roanne, 1D1/27, 8 septembre 1919.

¹⁰⁵ A.M. Roanne, 2R20, 12 juin 1916.

¹⁰⁶ A.M. Roanne, 2D1/12, 24 juillet 1919.

¹⁰⁷ A.M. Roanne, 1D1/27, 31 janvier 1919.

classement numérique¹⁰⁸. Mais cela représentait un gros travail à mener, et lorsque la guerre est déclarée il est loin d'être terminé, si bien qu'il est interrompu durant quatre ans. Le conseil municipal demande au maire de nommer un conservateur adjoint de la bibliothèque publique qui aurait la charge plus particulière de mettre au point ce travail. Marie Adolphe Guilloud de Courbeville est nommée dès le 1^{er} février 1919¹⁰⁹.

La réorganisation de la bibliothèque populaire intervient également au premier semestre 1919. Les bibliothécaires demandent dès avril le relèvement de leur rétribution de 550 francs à 800 francs¹¹⁰. Ils se sont abstenus de le réclamer tant que durait la guerre, mais le nombre des lecteurs augmente considérablement d'année en année, et les aides-bibliothécaires sont obligés de faire au moins une demi-heure de service supplémentaire à chaque séance.

Le 21 mai 1919, le conseil municipal procède à la nomination de deux nouveaux membres pour la commission de la bibliothèque populaire¹¹¹ dont l'effectif s'est réduit depuis la dernière nomination en 1912¹¹² du fait d'un décès et d'un départ. La commission de la bibliothèque populaire est désormais composée d'un professeur du lycée, d'un chef de travaux de l'école pratique, d'un conseiller municipal et du principal clerc d'avoué de Roanne. Bien que le personnel de la bibliothèque populaire assiste aux séances de la commission¹¹³, aucun bibliothécaire n'en fait toutefois partie.

Considérant le surcroît de travail, la commission de la bibliothèque populaire, qui se réunit dès le lendemain de la nomination de ses nouveaux membres, prend des décisions relatives au personnel¹¹⁴ qui sont arrêtées par le maire en juillet¹¹⁵. La nomination d'un sous-bibliothécaire supplémentaire le 24 juillet porte leur nombre à trois, comme c'était déjà le cas à la veille de la guerre. En réponse à la demande formulée par les aides-bibliothécaires en avril, les traitements sont augmentés de 100 francs (350 francs pour le sous-bibliothécaire, et 250 francs pour les aides).

La commission prend plusieurs décisions afin d'améliorer la qualité des collections de la bibliothèque¹¹⁶. Elle détermine les domaines dans lesquels seront choisies les acquisitions de l'année, pour lesquelles elle a décidé de consacrer 500 francs, conservant 200 francs pour la reliure. Le budget acquisition de 1919 doit donc servir à remplacer les livres disparus, et acheter des ouvrages d'un poète roannais, des livres de vulgarisation sur l'Alsace-Lorraine, d'instruction technique et enfin des nouveautés, y compris les meilleurs ouvrages de guerre. La commission prévoit en outre de faire effectuer par les bibliothécaires et sous la direction de l'un de ses membres, M. Martin,

¹⁰⁸ Collection médiathèque de Roanne, 6T¹-9.

¹⁰⁹ A.M. Roanne, 2D1/12, 12 février 1919.

¹¹⁰ A.M. Roanne, 2R20.

¹¹¹ A.M. Roanne, 1D1/27, 21 mai 1919. La commission d'inspection et d'achat de la bibliothèque publique est une création du ministère de l'instruction publique qui date de 1839 (Robert Ulysse, *Recueil de lois, décrets, ordonnances, arrêtés, circulaires, etc. concernant les bibliothèques publiques, communales, universitaires, scolaires et populaires*, Paris, H. Champion, 1883, p. 65, art. 38.) Nommé par le ministre, il est chargé de la gestion des fonds, du choix des acquisitions, du catalogage... Toutefois, ces comités n'existent que pour les bibliothèques qui possèdent en dépôt des ouvrages appartenant à l'État. Par conséquent, les bibliothèques populaires ne sont pas concernées par ces comités ministériels. Toutefois, Roanne a mis en place pour sa propre bibliothèque populaire une commission disposant des mêmes attributions, dont les membres sont nommés par le maire.

¹¹² A.M. Roanne, 1D1/25.

¹¹³ A.M. Roanne, 2R20.

¹¹⁴ A.M. Roanne, 2R20, Réunion de la Commission de la Bibliothèque populaire, 22 mai 1919.

¹¹⁵ A.M. Roanne, 2D1/12, 24 juillet 1919.

¹¹⁶ A.M. Roanne, 2R20, Réunion de la Commission de la Bibliothèque populaire, 22 mai 1919.

un tri des ouvrages hors d'usage, afin de vendre ces livres au poids au profit la bibliothèque. Enfin de nouveau, une réfection du catalogue apparaîtrait comme nécessaire. Décision est prise que les cinq derniers exemplaires restants de celui publié en 1913, qui s'était très bien vendu¹¹⁷, ne seront pas mis en vente.

La promotion de Dégoulange au poste de sous-bibliothécaire de la bibliothèque populaire est une nomination qui va faire date, puisque l'instituteur reste à ce poste pendant 20 ans. Pendant toute la durée de la guerre et jusqu'en 1920, la bibliothèque publique est quant à elle privée de bibliothécaire, jusqu'à ce que Jean-Baptiste Girod soit nommé à ce poste le 1^{er} mars 1920¹¹⁸.

La guerre brise l'élan de modernisation qu'Anthelme Simond avait tenté d'insuffler à la bibliothèque. Elle porte un coup sévère aux acquisitions, mais elle n'affecte pas la fréquentation de la bibliothèque populaire. À l'issue de la guerre, les bibliothèques sont réorganisées, et en particulier dans leur personnel. C'est cette évolution des effectifs qui permet aux bibliothèques d'entrer dans une nouvelle phase de développement.

¹¹⁷ Collection médiathèque Roanne, archives non classées.

¹¹⁸ A.M. Roanne, 2D1/12, 1^{er} mars 1920.

II – 1920-1937 : Vent de modernisation sur les bibliothèques.

Le maire nomme au poste de bibliothécaire Jean-Baptiste Girod, un écrivain et poète roannais qui a déjà publié plusieurs ouvrages¹. D'abord ouvrier tisseur, il occupe pendant quelques années à partir de 1908 un poste d'expéditionnaire archiviste à la mairie de Roanne². Une fois encore, ce n'est pas un bibliothécaire professionnel qui est nommé. La nomination de Girod au poste de bibliothécaire de la bibliothèque publique coïncide avec une hausse très nette du budget de celle-ci, qui fait plus que doubler, passant de 3 000 francs à 7 250 francs³. Cette inflexion du budget permet au bibliothécaire de mettre en place les premières mesures qui assoient la confiance que la municipalité lui accorde bientôt, et qui va par la suite se confirmer par des accroissements de budget significatifs. L'action de Girod ne se limite pas à la seule bibliothèque publique, et s'étend également à la bibliothèque populaire. L'inflexion donnée au développement des bibliothèques par Girod au cours de ses fonctions marque l'histoire des deux établissements.

A – LA VIE QUOTIDIENNE DES BIBLIOTHÈQUES.

1) Un long travail de révision.

Dès son arrivée, le nouveau bibliothécaire note le désordre qui règne dans la bibliothèque⁴. La situation est visiblement déjà connue des membres de la commission de la bibliothèque, et elle résulte du manque d'attention portée à la bibliothèque pendant les quatre années de guerre, en l'absence de bibliothécaire. M. Vidier, inspecteur général des archives et des bibliothèques, avait déjà constaté lors de sa visite de la bibliothèque de Roanne en 1919 l'« état pitoyable dans lequel il l'a trouvée »⁵. Les « volumes à l'abandon sur le parquet, [le] désordre des ouvrages en rayons » sont les constats qu'il peut faire en cette occasion. Aucun travail d'ampleur n'ayant été entrepris entre-temps, c'est donc à Girod d'organiser la mise en ordre complète dès sa prise de fonctions.

Il commence dans un premier temps à réaliser ce travail, vérifiant la disposition des livres, les classant, mettant de côté ceux qui ne sont pas catalogués, révisant l'arrangement des fiches dans le catalogue alphabétique, également en désordre. Pour rendre son activité plus utile, et afin que le résultat perdure, il débute la confection d'un registre où il inscrit tous les ouvrages qu'il a nouvellement classés suivant le classement

¹ Collection médiathèque de Roanne, 13 F 5-1.

² Collection médiathèque de Roanne, 13 F 3.

³ A.M. Roanne, 1D1/27, 30 décembre 1919.

⁴ Collection médiathèque de Roanne, 6T¹5-4, réunion novembre 1921.

⁵ Collection médiathèque de Roanne, 6T¹5-4, réunion octobre 1926.

méthodique. Il profite des périodes de vacances, plus calmes car il n'est pas dérangé dans son travail par les lecteurs, pour effectuer certaines tâches, qui demandent un investissement majeur. Dès la première année, il refait par exemple le catalogue méthodique, modifiant sensiblement le plan de classement en s'appuyant sur les directives du manuel de Brunet⁶, ouvrage de référence en son domaine, et il ajoute certaines rubriques nécessaires qui n'existaient pas au XIX^e siècle au moment de la dernière édition du manuel.

Au cours de ce premier classement, il écarte un grand nombre de livres, volumes dépareillés, ou ouvrages dont la bibliothèque dispose en de multiples exemplaires. C'est ainsi qu'à la fin de 1922, il déclare avoir vendu 460 kg de vieux papiers⁷. De tels tris sont préconisés par le Comité français de la bibliothèque moderne⁸, qui souligne que les collections des bibliothèques sont trop anciennes, et qu'il faut éliminer les doubles superflus d'ouvrages anciens afin de mieux pouvoir moderniser les bibliothèques : de cette manière, de l'espace est libéré pour offrir un meilleur choix d'ouvrages⁹. Barnett souligne l'importance pour les bibliothèques d'être dirigées par un personnel compétent lorsque l'on procède à ces éliminations¹⁰.

Mais Girod ne se contente pas d'éliminer des livres qui empêchent la modernisation de la bibliothèque par leur ancienneté. Au fur et à mesure de son avancement, il retrouve et reclasse d'une part des livres déclarés comme manquants¹¹, et d'autre part des incunables, qu'il décrit avec précision et classe dans un rayonnage spécial. En 1931, ce sont dix incunables qu'il a ainsi retrouvés, sur les 67 inventoriés¹².

Une fois la première phase de mise en ordre effectuée, Girod débute une révision générale du fonds de manière soigneuse et méthodique¹³. Cette révision totale du fonds est cruciale « pour une bibliothèque de l'importance » de celle de Roanne, et doit permettre de connaître avec certitude le nombre total d'ouvrages et de volumes de la collection¹⁴. Il procède série par série, en commençant par celle se trouvant dans le Cabinet du bibliothécaire, qui réunit les ouvrages ayant trait à la région. Il déplace les livres qui ne sont pas à leur place, décompte précisément le nombre d'ouvrages et volumes, et prévoit d'inscrire tous les ouvrages sur un registre. Dès qu'il annonce la nécessité de la réalisation de ce travail à la commission de la bibliothèque, Girod est conscient de « la constance [et de] l'effort »¹⁵ que celui-ci réclame, et du fait qu'il sera de « fort longue durée »¹⁶. Et en effet, dans chacun de ses rapports annuels à la commission de la bibliothèque publique, il fait part de la révision de séries

⁶ Je reviendrai plus loin sur le choix que fait le bibliothécaire d'appliquer ce plan de classement encore recommandé à la fin du XIX^e siècle (Graham K. Barnett, *op. cit.*, p. 264), plutôt que la classification décimale de Melvil Dewey qui est pourtant ardemment défendue par certains des principaux représentants de la bibliothéconomie moderne durant l'entre-deux-guerres (Graham K. Barnett, *op. cit.*, p. 286) et qui se généralise peu à peu à cette période (Graham K. Barnett, « La léthargie des bibliothèques municipales », dans Martine Poulain (dir.), *Histoire des bibliothèques françaises...*, p. 82.)

⁷ Collection médiathèque de Roanne, 6T¹5-4, réunion novembre 1922.

⁸ Créé en 1922 pour encourager le développement de bibliothèques modernes en France et la transformation des bibliothèques populaires existantes. Graham K. Barnett, *Histoire des bibliothèques publiques en France...*, p. 307.

⁹ Graham K. Barnett, *op. cit.*, p. 308-309.

¹⁰ Graham K. Barnett, *op. cit.*, p. 309.

¹¹ Collection médiathèque de Roanne, 6T¹5-4, réunion novembre 1921.

¹² Collection médiathèque de Roanne, 6T¹5-4, réunion octobre 1931.

¹³ Collection médiathèque de Roanne, 6T¹5-4, réunion novembre 1922.

¹⁴ Collection médiathèque de Roanne, 6T¹5-4, réunion novembre 1921.

¹⁵ Collection médiathèque de Roanne, 6T¹5-4, réunion novembre 1922.

¹⁶ Collection médiathèque de Roanne, 6T¹5-4, réunion novembre 1921.

supplémentaires ou de la formation de nouvelles séries¹⁷. En 1935, il déclare enfin l'achèvement du classement total du fonds¹⁸.

Simultanément, Girod entreprend des travaux qui contribuent à lui permettre ce travail de tri et de classement. Bientôt, il commence à procéder à l'enregistrement des nouveaux ouvrages au fur et à mesure de leur entrée dans les collections¹⁹. En 1924, il rapporte qu'il réalise le classement des ouvrages anonymes sous leur nom d'auteur, conformément à ce qui est recommandé aux bibliothécaires par les associations professionnelles²⁰. Il se sert pour ce faire du *Dictionnaire des ouvrages anonymes* de Barbier, « qui fait autorité en la matière », précise-t-il. Les mentions des ouvrages de références utiles aux bibliothécaires (ceux de Brunet et de Barbier) prouvent qu'il est bien renseigné et au courant des outils utiles pour effectuer son travail.

Alors que Girod s'occupe des fonds imprimés, le conservateur adjoint, Guilloud de Courbeville s'occupe quant à lui de l'inventaire des archives et des manuscrits²¹. Il s'agit d'un travail imposant, car le fonds d'archives de la bibliothèque a été constitué dès le milieu du XIX^e siècle et comporte un dépôt, réalisé par autorisation spéciale du ministre de l'Intérieur, d'une série dépendant des Archives du Département de la Loire concernant le Duché de Roannais²². Ce dépôt a constitué une base solide pour accroître les collections d'archives, qui s'enrichissent de temps à autres par des dons, principalement de la part d'érudits locaux²³.

En 1926, Girod signale que les fiches des catalogues sont toutes à refaire, à l'exception de celles des ouvrages nouvellement entrés²⁴. Il fait en effet observer qu'aucune d'elles n'est faite selon les prescriptions bibliographiques, et que nombre d'entre elles sont « marquées au coin d'une absurde fantaisie ». Des milliers d'ouvrages n'ont jamais eu de fiche et donc n'ont jamais été enregistrés au catalogue. Trois ans plus tard, à l'occasion du Congrès des bibliothécaires, auquel Girod assiste, les « milieux bibliographiques [s'affirment favorable à] un sérieux accroissement des fiches de référence »²⁵ qui facilitent grandement l'efficacité des recherches. Le bibliothécaire de Roanne évalue le nombre de fiches à confectionner à 110 000²⁶ : il s'agit là de renouveler des fiches déjà existantes et de confectionner de nombreuses fiches manquantes. De nouveau, il se lance dans un travail qui doit se faire « sur plusieurs années »²⁷. Il obtient de la municipalité une augmentation du crédit de 3 600 francs, destinée à payer le bibliothécaire et le conservateur adjoint, qui sont chargés de dresser ces fiches au moyen d'heures supplémentaires.

¹⁷ Collection médiathèque de Roanne, 6T¹5-4.

¹⁸ Collection médiathèque de Roanne, 6T¹5-4, réunion octobre 1935.

¹⁹ Collection médiathèque de Roanne, 6T¹5-4.

²⁰ Collection médiathèque de Roanne, 6T¹5-4, réunion octobre 1924.

²¹ A.M. Roanne, 2R21, et Collection médiathèque de Roanne, 6T¹5-4, réunions novembre 1923, octobre 1926.

²² Pauline-Laure Lauxerois, *op. cit.*, p. 60-61.

²³ Collection médiathèque de Roanne, 6T¹5-4, 9 novembre 1921, 8 novembre 1922.

²⁴ Collection médiathèque de Roanne, 6T¹5-4, réunion octobre 1926.

²⁵ Collection médiathèque de Roanne, 6T¹5-4, réunion octobre 1929.

²⁶ A.M. Roanne, 1D1/28, 10 novembre 1926.

²⁷ Collection médiathèque de Roanne, 6T¹5-4, réunion octobre 1926.

Parmi les ouvrages qui n'ont encore jamais été classés, figure « une série d'une grande richesse »²⁸, le fonds italien Boullier, qui comprend plus de 3 000 ouvrages. Cette collection a été acquise par un legs fait à la bibliothèque en 1899²⁹. Dès son acquisition, le bibliothécaire est conscient de l'importance de ce fonds spécialisé sur l'Italie et plus particulièrement la Vénétie. Un descriptif du fonds est réalisé³⁰, et un détail de la disposition de la collection dans les locaux est indiqué en début de volume, mais aucun traitement détaillé du fonds n'est entamé avant 1930, et la bibliothèque ne dispose pas d'un inventaire précis le concernant. Alors qu'on a conscience de l'importance d'une telle donation, rien n'a été entrepris pendant près de 30 ans pour la valoriser. C'est donc à Girod, dans le cadre de la révision complète qu'il fait de la bibliothèque, que revient d'effectuer ce travail, qu'il débute au cours de l'année 1930³¹. Cette même année, pour faciliter son travail qui demande une part importante de manutention des volumes, Girod envisage de demander des travaux en vue de l'installation d'un escalier et d'un monte-charge³². L'architecte émet toutefois de sérieuses objections à ce projet qui, d'une part obligerait à supprimer deux travées de rayonnages, et d'autre part aurait un coût élevé. Comme solution alternative, Girod demande au maire la nomination d'un aide-bibliothécaire auxiliaire, qui serait chargé du prêt des ouvrages, et lui apporterait son aide dans le transport des livres. Girod pourrait ainsi se consacrer entièrement à la révision des fonds. Le 1^{er} août 1930, un poste d'auxiliaire est créé³³, et il est pourvu au cours du mois par Claude Marie Ravaté³⁴, frère de Jules Ravaté³⁵, qui a lui-même été bibliothécaire par le passé à la bibliothèque populaire, et qui, on s'en souvient, a légué sa bibliothèque à la ville en 1917. L'année suivante, le bibliothécaire peut affirmer que la série compte très précisément 3 342 ouvrages en 4 048 volumes³⁶. Mais il n'en a pas pour autant achevé le classement, qui lui pose des difficultés, car il tente de traduire tous les textes des documents qui restent à classer pour la rédaction du catalogue. Il fait pour cela appel à l'aide de Mlle Deschamps, professeur d'italien du Lycée de jeunes filles. Le travail est tel qu'en 1932, il remet à plus tard cette entreprise de traduction, et abandonne son idée initiale de classement. Les dernières pièces sont alors placées « par séries et par dates dans les cartons »³⁷, d'où elles peuvent être mises à disposition de toute personne qui désirerait les consulter.

En 1933, bien que Girod ait conscience que le Congrès national des Bibliothèques recommandait quelques années plus tôt la nécessité de classer tous les articles, quelque soit leur importance, de toutes les revues reçues par la bibliothèque, il se refuse à s'y conformer³⁸. Il y voit « de graves inconvénients ». D'une part, la bibliothèque reçoit un nombre important de revues (une soixantaine), et le surcroît de travail qui résulterait de l'application de cette prescription ne pourrait être absorbé par un seul bibliothécaire. D'autre part, il faudrait engager de nouveaux frais pour la confection des fiches, et leur

²⁸ Collection médiathèque de Roanne, 6T¹5-4, réunion octobre 1926.

²⁹ Pour plus d'informations sur ce legs, se reporter à Pauline-Laure Lauxerois, *op. cit.*, p. 106-107.

³⁰ Collection médiathèque de Roanne, 6T¹13.

³¹ Collection médiathèque de Roanne, 6T¹5-4, réunion octobre 1930.

³² A.M. Roanne, 2R21.

³³ A.M. Roanne, 1D1/29, 1^{er} août 1930.

³⁴ A.M. Roanne, 2D1/14, 22 août 1930.

³⁵ A.M. Roanne, 2R21, 12 juin 1930.

³⁶ Collection médiathèque de Roanne, 6T¹5-4, réunion octobre 1931.

³⁷ Collection médiathèque de Roanne, 6T¹5-4, réunion octobre 1932.

³⁸ Collection médiathèque de Roanne, 6T¹5-4, réunion octobre 1933.

grand nombre avancerait de beaucoup le besoin de confectionner un fichier supplémentaire pour le catalogue. En conséquence, Girod se limite à inventorier seulement les principaux articles de revues dépareillées. Ce catalogage se révèle utile : les articles de la série régionale notamment sont assez souvent demandés.

Du fait de la confection des fiches qui sont insérées pour chaque ouvrage dans les fichiers alphabétique et méthodique (dans lequel un même livre peut apparaître à plusieurs entrées³⁹), les deux catalogues s'accroissent, et très vite il est nécessaire d'investir dans des fichiers supplémentaires. Dès 1921, les cinq fichiers du catalogue alphabétique ne suffisent plus, et Girod en fait confectionner un nouveau pour les compléter⁴⁰. Puis en 1931, après avoir ajouté huit casiers aux douze qui existaient déjà à l'arrivée du bibliothécaire⁴¹, la disposition de la salle de lecture ne permet plus d'ajouter de nouveaux fichiers. Girod prévoit pourtant que la place disponible dans les fichiers ne pourra bientôt plus accueillir les fiches au fur et à mesure de leur confection⁴². Pour remédier à cette situation, le conseil municipal accepte de voter un crédit de plus de 13 000 francs pour l'achat d'un fichier métallique à 80 tiroirs⁴³ en remplacement des anciennes installations. Il permettra, sous un volume moins grand, de classer un bien plus grand nombre de fiches. À la fin de l'année, le fichier est livré.

Durant tout le temps qu'il passe comme bibliothécaire de la bibliothèque publique, Jean-Baptiste Girod consacre une énergie et un temps considérables pour la révision totale des fonds. Mais cela ne constitue pas l'intégralité de sa tâche : il doit parallèlement coordonner ce catalogage avec les acquisitions.

2) L'accroissement des collections.

L'accroissement des collections est surtout sensible à la bibliothèque publique, pour laquelle les sources informant sur cette question sont bien plus riches et nombreuses. En effet, alors que la bibliothèque publique fait l'objet d'un rapport quasiment annuel⁴⁴, la bibliothèque populaire est beaucoup moins surveillée et les bibliothécaires travaillent plus rarement à la rédaction de rapports d'activité qui peuvent contenir ce type d'informations. Dégoulange fournit des informations essentiellement lorsqu'il adresse une demande au maire, cherchant par là à motiver et justifier la légitimité de sa réclamation⁴⁵.

L'accroissement de la bibliothèque publique s'accélère sur la période pendant laquelle Girod est en fonctions⁴⁶. Les chiffres fournis par le bibliothécaire permettent d'appréhender l'accroissement du catalogue : ils incluent les augmentations de la

³⁹ Ainsi, en 1927, avant même de commencer la révision du fonds Boullier, Girod évaluait à 6 000 le nombre de fiches nouvelles à prévoir pour cette série alors qu'il annonçait un nombre de 2 600 ouvrages. (Collection médiathèque de Roanne, 6T¹5-4, réunion octobre 1927).

⁴⁰ Collection médiathèque de Roanne, 6T¹5-4, réunion novembre 1921.

⁴¹ A.M. Roanne, archives non classées, boîte 121.

⁴² Collection médiathèque de Roanne, 6T¹5-4, réunion octobre 1931.

⁴³ A.M. Roanne, 1D1/29, 22 juillet 1931.

⁴⁴ Collection médiathèque de Roanne, 6T¹5-4.

⁴⁵ A.M. Roanne, 2R20, 21 juillet 1930.

⁴⁶ Collection médiathèque de Roanne, 6T¹5-4.

collection dues aux achats, aux envois du ministère, et aux dons de particuliers, et ils décomptent également les livres pour lesquels Girod a confectionné une fiche au cours de l'année, et qui ne figuraient pas auparavant au catalogue, bien qu'ils fassent déjà partie des collections de la bibliothèque. Le nombre d'ouvrages passe de 42 000 au 1^{er} janvier 1923⁴⁷ à près de 54 400 en 1933⁴⁸.

L'acquisition de nouveaux ouvrages se fait par plusieurs biais.

La pratique des achats en est le pilier central. Le bibliothécaire ne choisit pas librement les ouvrages qui vont entrer dans les collections de la bibliothèque. Un contrôle préalable des acquisitions est effectué annuellement par le Comité d'inspection et d'achats de la Bibliothèque, nommé par le ministre. Chaque année, au cours de la réunion de cette commission, pendant laquelle le bibliothécaire rapporte son activité sur les douze derniers mois, il est également invité à présenter une liste de « propositions d'achat »⁴⁹. Le comité l'examine et valide les choix. Ce n'est qu'après cette approbation que les ouvrages sont achetés et peuvent entrer à la bibliothèque.

Mais ce mode d'acquisition n'est pas exclusif. Dans son rapport de 1922⁵⁰, Girod annonce au comité, confiant en son approbation, qu'il a pris l'initiative « d'acheter quelques ouvrages d'occasion ». Il explique que de telles acquisitions épargnent le coût de la reliure et que bien souvent le papier est de meilleure qualité : les livres sont promis à une meilleure conservation. Les catalogues des librairies d'occasion peuvent contenir des ouvrages de valeur que la bibliothèque ne possède pas, et dont l'acquisition peut lui être profitable, d'autant plus qu'elle implique un coût réduit par rapport à l'acquisition de l'ouvrage neuf. Et effectivement, la commission et la mairie laissent à Girod la liberté d'effectuer ces achats. Par la suite, cette démarche s'institutionnalise et devient une pratique régulière. En 1929, Girod signale que grâce à cette autorisation accordée par le maire et la municipalité, il a pu enrichir par l'achat de livres d'occasion la collection concernant la région d'un quart au moins de la totalité de la série⁵¹. En 1932, il adresse au maire de vifs remerciements pour la confiance qui lui est accordée en lui laissant cette liberté d'acquérir des ouvrages d'occasion sans le contrôle du comité⁵². Cette pratique se distingue de ce qui se fait dans certaines villes, où le bibliothécaire n'est autorisé à s'adresser qu'à un seul libraire pour effectuer ses achats, et où il ne dispose d'aucune possibilité d'acquisition en dehors du contrôle du comité d'inspection et d'achat.

On observe une augmentation considérable du budget de la bibliothèque publique entre 1920 et 1937 : alors qu'il est de 7 250 francs en 1920, il plafonne à 68 900 francs en 1934, et ne redescend pas en dessous des 60 000 francs après cette date⁵³. Jusqu'en 1936, le budget de la bibliothèque publique est séparé de celui de la bibliothèque populaire, mais il n'est pas détaillé afin de présenter clairement la part réservée au personnel et celle consacrée aux achats de livres. Il est toutefois possible de se faire une idée de cette répartition en calculant la somme totale des traitements du personnel. On

⁴⁷ Collection médiathèque de Roanne, 6T¹5-4, réunion novembre 1923.

⁴⁸ Collection médiathèque de Roanne, 6T¹5-4, réunion octobre 1933.

⁴⁹ Collection médiathèque de Roanne, 6T¹5-4.

⁵⁰ Collection médiathèque de Roanne, 6T¹5-4, réunion novembre 1922.

⁵¹ Collection médiathèque de Roanne, 6T¹5-4, réunion octobre 1929.

⁵² Collection médiathèque de Roanne, 6T¹5-4, réunion octobre 1932.

⁵³ Voir les budgets prévisionnels portés dans les registres de délibération du conseil municipal : A.M. Roanne, 1D1/27-32.

observe alors que jusqu'en 1923, environ la moitié du budget (voire un peu moins) est consacrée aux bibliothécaires. En 1924, la part des traitements augmente plus vite que le budget total, et la part restante réduit : le personnel mobilise des sommes nettement supérieures à la moitié du budget. Toutefois, d'année en année, le budget prévisionnel accorde un crédit supérieur à la bibliothèque, de sorte que la somme restant après rétribution du personnel augmente, et se retrouve bientôt au niveau de 1923. En 1927, cette somme dépasse largement celle de 1923. Après 1930, bien que le personnel ait été complété par un aide-bibliothécaire auxiliaire, le budget augmente tant, que la part du personnel est de nouveau de la moitié de la valeur totale du budget ou bien nettement en dessous. Si bien que de 1931 à 1936, ce sont des sommes supérieures à 30 000 francs qui restent à utiliser après le paiement des salaires des bibliothécaires.

L'intégralité de ces sommes n'est bien sûr pas consacrée à l'achat de livres. Il faut encore retrancher le traitement du concierge, et à partir de 1926, considérer le coût de la confection des fiches. La somme qui reste enfin, est dédiée aux acquisitions et à la reliure, à laquelle est soumis chaque ouvrage avant d'être mis en rayons. La gestion du budget de la bibliothèque est donc une entreprise compliquée, car il faut acquérir des livres en nombre suffisant pour assurer le renouvellement des volumes, tout en anticipant les dépenses liées à leur reliure, afin d'équilibrer ces deux domaines de dépense. Néanmoins, Girod effectue cette partie de sa tâche d'une manière qui satisfait pleinement le ministère. En 1933, Charles Schmidt, inspecteur général des bibliothèques visite celles de Roanne et déclare « que les crédits donnés par la ville sont judicieusement employés par le bibliothécaire »⁵⁴.

Durant les dix-sept années de fonctions de Girod, outre les achats, la bibliothèque s'enrichit également par de nombreux dons, souvent très riches, réalisés par des particuliers. Hormis quelques dons ponctuels, réalisés par des individuels qui souhaitent offrir le plus souvent un ouvrage de leur composition à la bibliothèque⁵⁵, la bibliothèque accueille des dons beaucoup plus conséquents et ceux-ci sont majoritairement des legs. Le legs d'ouvrages de Déchelette entre à la bibliothèque en 1921 avec 260 ouvrages⁵⁶ ; la même année, la bibliothèque reçoit deux nouveaux legs : l'un apporte près de 900 volumes et l'autre, provenant de la bibliothèque d'un médecin de la ville, est constitué de 360 volumes, dont la plupart traite des sciences médicales. En 1922, la bibliothèque reçoit un legs de M. Ranvier, professeur au Collège de France, et membre de l'académie de médecine⁵⁷. Sa bibliothèque est composée de plus de 1 000 ouvrages traitant « des sciences familières [à ce] grand histologue »⁵⁸. Comme le montrent ces quelques exemples, les dons de ce type apportent à la bibliothèque des collections centrées sur un thème précis, lui permettant ainsi d'enrichir des sections du catalogue qui sont parfois fort dépourvues. En outre, les frais relatifs à la reliure sont limités dans ce type de dons, car il n'est pas rare que les testateurs aient déjà fait relier les livres pour leur usage personnel.

⁵⁴ A.M. Roanne, 2R21, 1^{er} décembre 1933.

⁵⁵ A.M. Roanne, 2R21.

⁵⁶ Collection médiathèque de Roanne, 6T¹5-4, réunion novembre 1921.

⁵⁷ A.M. Roanne, 1D1/27, 11 mai 1922.

⁵⁸ Collection médiathèque de Roanne, 6T¹5-4, réunion novembre 1923.

Le bibliothécaire ne se contente pas de ces legs spontanés et parvient à obtenir des collections en sollicitant les donations. Ainsi en 1922, Guilloud de Courbeville signale l'absence presque complète du *Bulletin de la Chambre du Commerce de Roanne* à son Président. Celui-ci fait alors don de la collection presque complète et promet d'en faire par la suite le service de manière régulière. Autre exemple, en 1932, informé par le conservateur du musée qu'une bibliothèque fort riche allait être mise en adjudication. Girod se rend sur place et après avoir constaté l'intérêt de celle-ci pour compléter le fonds régional⁵⁹, il parvient à obtenir des héritiers de du défunt, Marc Verrière, la donation de tous les ouvrages pour la bibliothèque⁶⁰. La bibliothèque de Roanne n'est pas concernée par la raréfaction des dons de particuliers à partir des années 1920 décrite par Claude Jolly⁶¹.

Les envois du ministère sont une troisième source d'accroissement.

Il arrive que le ministère envoie des livres à la bibliothèque de Roanne sans avoir été sollicité⁶². Toutefois, ces envois ne sont pas réalisés annuellement, et bien souvent, manifester son intérêt pour recevoir des ouvrages est un excellent catalyseur pour obtenir l'attention du ministère. Si bien qu'en 1931, Girod demande au maire de bien vouloir intervenir auprès du ministère de l'Instruction publique pour réclamer l'envoi d'un lot d'ouvrages⁶³. Le résultat est rapide, et en 1932, Girod reçoit pour la bibliothèque près de cent ouvrages de la part du ministère. Mais dès le début du XX^e siècle, ces envois du ministère sont considérablement réduits par rapport à leur importance durant le XIX^e siècle⁶⁴. Aussitôt après la réception de ce lot, à la demande de Girod, le maire intervient de nouveau auprès du ministère pour demander le renouvellement de l'envoi d'ouvrages pour l'année suivante⁶⁵. Mais la réponse est négative : un envoi d'ouvrage ayant été fait l'année précédente, il n'est pas possible de donner une suite favorable à sa demande. Lorsque Charles Schmidt visite la bibliothèque publique en novembre 1933, il explique à Girod que le délai habituel entre chaque envoi est normalement de trois ans. Néanmoins, il montre une réelle satisfaction de la manière dont est tenue la bibliothèque, et il promet au bibliothécaire de faire tout son possible pour qu'un envoi ait lieu cette année-là⁶⁶. Si les acquisitions par ce biais permettent d'accroître les collections en les enrichissant d'ouvrages de qualité, les bibliothécaires ne choisissent toujours pas les ouvrages qui leur sont accordés de cette manière, et ceux-ci ne s'inscrivent pas toujours bien dans l'orientation donnée à la bibliothèque et ne répondent pas forcément aux besoins de ses lecteurs.

La bibliothèque publique possède, du fait de son histoire, un fonds régional très important, développé dès le XIX^e siècle⁶⁷. Girod garde en tête cette orientation de la

⁵⁹ A.M. Roanne, 2R21.

⁶⁰ Collection médiathèque de Roanne, 6T¹5-4, réunion octobre 1932.

⁶¹ Claude Jolly, « Institutions : la crise des bibliothèques », dans Roger Chartier, Henri-Jean Martin (dir.), *Histoire de l'édition française. [4] Le livre concurrentiel : 1900-1950*, [Paris], Fayard, 1991 (2^e éd.), p. 586.

⁶² En 1921 par exemple, la bibliothèque publique reçoit 81 volumes de la part du ministère de l'Instruction publique. (Collection médiathèque de Roanne, 6T¹5-4, réunion novembre 1922.)

⁶³ Collection médiathèque de Roanne, 6T¹5-4, réunion octobre 1931 et A.M. Roanne, 2R21.

⁶⁴ Claude Jolly, *op. cit.*, p. 586.

⁶⁵ Collection médiathèque de Roanne, 6T¹5-4, réunion octobre 1933.

⁶⁶ A.M. Roanne, 2R21.

⁶⁷ Pauline-Laure Lauxerois, *op. cit.*, p. 58-59.

bibliothèque, qui reste encore destinée à l'étude et à la recherche, et il se consacre au développement de ce fonds, notamment par l'achat d'ouvrages d'occasion⁶⁸. Il expose en 1932 les règles qui le dirigent dans le choix des acquisitions⁶⁹. La bibliothèque reste, comme au XIX^e siècle riche en ouvrages de théologie, de littérature classique et d'histoire, mais elle présente des lacunes qu'il faut combler dans de nombreux autres domaines. En conséquence, et pour satisfaire le plus large public possible, il doit acquérir les bonnes collections scientifiques, littéraires, artistiques, qu'il peut compléter, si le budget le permet, par des ouvrages savants et spéciaux, afin de satisfaire les quelques rares érudits susceptibles de les consulter. Enfin, il lui faut acheter « avec une certaine indulgence » ce qu'il nomme « les nouveautés à succès » : littérature moderne, voyages d'exploration, grands reportages... Girod trahit par ces mots l'absence de considération qu'il a pour ce type de lecture. Comme lui, beaucoup de bibliothécaires y sont réticents : ils craignent que l'acquisition de romans décline l'image de leur bibliothèque et la ravale au rang de cabinet de lecture⁷⁰. Ils réalisent pourtant quelques acquisitions de ce type d'ouvrages, car ils voient les romans comme des appâts susceptibles d'attirer les lecteurs que l'on tente ensuite de diriger vers d'autres lectures, plus « légitimes »⁷¹.

L'accroissement des collections, auquel s'ajoute nécessairement l'augmentation du nombre de fiches (il en a déjà été question plus haut), oblige à procéder à des réaménagements dans la bibliothèque. Dès 1924, un petit local qui servait de dépôt pour le matériel, à côté du Cabinet, est dégagé et aménagé de manière à accueillir de nouvelles travées d'ouvrages⁷². Deux années plus tard, ces travaux ne sont plus suffisants et il devient nécessaire d'envisager de nouvelles mesures. Si bien qu'en 1927, le bibliothécaire parle de disposer le mobilier différemment et de supprimer le poêle qui prend de la place dans le cabinet du bibliothécaire, et de le remplacer par un chauffage central dans la salle de lecture⁷³. Pour appuyer sa demande, il insiste sur le danger que représente l'allumage d'un poêle dans une pièce qui contient des archives, ainsi que sur les dommages que le tuyau cause sur les fiches près desquelles il est situé⁷⁴. À Pâques de 1930, le poêle a été supprimé⁷⁵, et l'installation du chauffage central est décidée le 1^{er} août par le conseil municipal qui choisit à cette occasion l'entrepreneur qui interviendra pour ce chantier⁷⁶. Les travaux sont effectués dans la foulée à la rentrée de 1930 dans la salle de lecture et la salle qui doit bientôt être dédiée au dépôt des archives⁷⁷. En plus de permettre un gain de place nécessaire, et de réduire les risques d'incendie liés à l'allumage d'un poêle dans un local consacré à la conservation de livres et archives, l'installation du chauffage central permet un accueil plus confortable pour le public.

⁶⁸ Collection médiathèque de Roanne, 6T¹5-4, réunions octobre 1929, octobre 1930, octobre 1932.

⁶⁹ A.M. Roanne, 2R21, 20 mars 1932.

⁷⁰ Marie Kuhlmann, « Qui a peur des bibliothèques ? 1912-1988 », dans Marie Kuhlmann, Nelly Kuntzmann, Hélène Bellour, *Censure et bibliothèques au XX^e siècle*, Paris, éd. du Cercle de la librairie, 1989 (collection Bibliothèques), p. 30.

⁷¹ Marie Kuhlmann, « Qui a peur des bibliothèques ? 1912-1988 », dans Marie Kuhlmann, *op. cit.*, p. 31.

⁷² Collection médiathèque de Roanne, 6T¹5-4, réunion octobre 1924.

⁷³ Collection médiathèque de Roanne, 6T¹5-4, réunion octobre 1927.

⁷⁴ Collection médiathèque de Roanne, 6T¹5-4, réunion octobre 1929.

⁷⁵ A.M. Roanne, 2R21.

⁷⁶ A.M. Roanne, archives non classées, boîte 121.

⁷⁷ Collection médiathèque de Roanne, 6T¹5-4, réunion octobre 1930.

Car c'est dans le but de mettre un service toujours plus adapté et plus attrayant à disposition du public que les bibliothécaires travaillent ainsi à accroître au mieux les collections et à les inventorier pour les rendre accessibles.

3) Assurer le fonctionnement des bibliothèques.

Dès la nomination de Girod le 1^{er} mars 1920, on procède à un ajustement du règlement. De nouveaux horaires d'ouverture, considérablement réduits par rapport à ceux arrêtés en 1910 pour la bibliothèque publique sont instaurés⁷⁸. La bibliothèque qui ouvrait 38 heures hebdomadaires ne sera désormais plus accessible au public que 17 heures chaque semaine. Toutes les séances de matinée sont supprimées, de mêmes que les séances des mercredis et des vendredis. En revanche, le rythme de trois séances de soirée par semaine est maintenu, car les veillées sont les périodes d'ouverture les plus fréquentées. L'ouverture du dimanche matin est également conservée. De même, les heures de présence du bibliothécaire sont réglées par cet arrêté : il assiste à toutes les séances d'ouverture et vient en plus durant trois heures les mercredis et vendredis après-midi. C'est au moment de ces plages de trois heures qu'il peut le plus facilement procéder de manière efficace à la révision du fonds, n'étant pas dérangé par les lecteurs, et lui-même ne perturbant pas le service. Les « jours de lecture », Girod s'occupe à des tâches qui ne troublent pas les lecteurs : en 1921, il s'occupe pendant ces heures-ci de reclasser les fiches du catalogue alphabétique qui se trouve en désordre au moment où il prend son poste à la bibliothèque⁷⁹.

Les horaires sont de nouveau modifiés en 1924, suite à un changement de statut du bibliothécaire⁸⁰. La bibliothèque est ouverte un jour de plus par semaine, le mercredi. Les séances matinales de 9 heures à 11 heures sont restaurées, à raison de cinq par semaine, y compris le dimanche. Enfin, les séances de soirée sont réduites à deux seulement. L'amplitude d'ouverture de la bibliothèque a de nouveau augmenté : sans qu'elle rejoigne toutefois celle instituée en 1920, les lecteurs ont tout de même 26 heures chaque semaine pour se rendre à la bibliothèque publique. Ces horaires sont toutefois fort mal pratiques pour le public qui travaille et ne peut, dans bien des cas, se rendre à la bibliothèque publique pour lire sur place que durant les séances de soirée ou celle du dimanche matin. Tous les autres articles du règlement de 1910 sont maintenus tels quels.

Pour assurer le fonctionnement de la bibliothèque, le personnel doit veiller à la sécurité et aux conditions de conservation des collections. En 1925, suite à une demande de Girod, exprimée en 1924, l'électricité est installée à la bibliothèque municipale⁸¹. Girod

⁷⁸ A.M. Roanne, 2D1/12, 1^{er} mars 1920. Ces modifications du règlement sont transcrites en annexe 2.1 Modifications de 1920.

⁷⁹ Collection médiathèque de Roanne, 6T¹5-4, réunion novembre 1921.

⁸⁰ A.M. Roanne, 2D1/12, 16 janvier 1924. L'arrêté du maire apportant ces nouvelles modifications au règlement est transcrit en annexe 2.1 Modifications de 1924. Des éléments de précision sont apportés dans la partie suivante sur la question du changement de statut du bibliothécaire.

⁸¹ Collection médiathèque de Roanne, 6T¹5-4, réunion octobre 1925.

soulevait deux arguments en faveur de tels travaux⁸². En 1924, il avait été contacté par un représentant en aspirateurs électriques et la municipalité, à laquelle il l'avait adressé, avait décidé de l'achat d'un appareil. Dans un premier temps, l'aspirateur a servi à l'Hôtel-de-Ville. Girod fait observer que son emploi à la bibliothèque pourra être mis en place dès que l'électricité aura été installée. Il appuie cette remarque en invoquant les dangers liés à l'éclairage au gaz dans une bibliothèque. En 1925, ces travaux sont réalisés, l'éclairage de la bibliothèque se fait désormais à l'électricité, et durant les vacances, Girod peut même procéder « au nettoyage complet de la Bibliothèque au moyen de l'aspirateur »⁸³.

La fréquentation de la bibliothèque publique est en hausse de 1920 à 1934 et retrouve globalement son niveau d'avant-guerre en 1925⁸⁴. Après 1934, les chiffres manquent ou traduisent une courte baisse. Année après année, Girod signale avec satisfaction au comité d'inspection l'augmentation du nombre de lecteurs. En 1933, Charles Schmidt observe que le mouvement des lecteurs sur place aussi bien que celui des emprunteurs indique que l'établissement qu'il visite est une « bibliothèque vivante »⁸⁵.

Le public est diversifié. Le règlement accorde une place spéciale aux membres du corps enseignant, fonctionnaires de mairie, membres des sociétés savantes, avocats, médecins⁸⁶. Mais ce public choisi, réunissant toutes les personnalités quelque peu éminentes de la ville, ne constitue pas l'intégralité des lecteurs auxquels s'adresse la bibliothèque publique.

Du fait des fonds spécialisés qu'elle possède, et tout particulièrement le fonds italiens, la bibliothèque publique reçoit un public d'historiens et d'érudits, attirés par une documentation abondante sur l'Italie et la Vénétie⁸⁷, ou encore par des sources sur l'histoire régionale.

Une part importante des lecteurs est par ailleurs constituée par les professeurs et élèves des lycées⁸⁸. Girod signale qu'à la rentrée de 1929, les élèves des deux lycées se présentent particulièrement nombreux⁸⁹. En 1931, Girod associe la sérieuse augmentation du nombre de lecteurs qu'il a observée durant la dernière année, à l'augmentation du nombre des élèves des lycées⁹⁰. Il en résulte qu'au début des années 1930, le nombre des prêts quotidiens aux élèves des divers établissements de Roanne est fréquemment triple de celui des années de la décennie précédente⁹¹. En octobre 1933 en revanche, Girod prédit une baisse du nombre des prêts pour l'année qui vient. En effet, à deux reprises, le censeur du lycée a retourné à la bibliothèque des ouvrages empruntés à la bibliothèque par des élèves, qu'il jugeait ne pas leur convenir⁹². En conséquence, il a été décidé par accord entre le censeur et le bibliothécaire que l'on ne prêterait plus aux élèves que des romans d'auteurs qui figureraient sur une liste remise par Girod, et

⁸² Collection médiathèque de Roanne, 6T¹5-4, réunion octobre 1924.

⁸³ Collection médiathèque de Roanne, 6T¹5-4, réunion octobre 1925.

⁸⁴ Collection médiathèque de Roanne, 6T¹5-4.

⁸⁵ A.M. Roanne, 2R21, 1^{er} décembre 1933.

⁸⁶ A.M. Roanne, 2D1/11, 24 octobre 1910.

⁸⁷ Collection médiathèque de Roanne, 6T¹5-4, réunion octobre 1933.

⁸⁸ A.M. Roanne, 2R21.

⁸⁹ Collection médiathèque de Roanne, 6T¹5-4, réunion octobre 1930.

⁹⁰ Collection médiathèque de Roanne, 6T¹5-4, réunion octobre 1931.

⁹¹ Collection médiathèque de Roanne, 6T¹5-4, réunion octobre 1932.

⁹² Il s'agissait d'un ouvrage de Flaubert et d'un autre d'Anatole France, et enfin d'un numéro spécial de Crapeuillot, consacré à la guerre et aux traités de paix. (Collection médiathèque de Roanne, 6T¹5-4, réunion octobre 1933.)

seulement sur présentation d'une autorisation écrite du Proviseur du lycée. Bien sûr cette nouvelle procédure, qui implique une surveillance des lectures des élèves, réduit très considérablement l'usage que ceux-ci faisaient auparavant de la bibliothèque.

Girod met en place d'autres mesures pour effectuer un contrôle des lectures. Pour lui, la bibliothèque est un complément de l'école : il se préoccupe en conséquence de son rôle pédagogique⁹³. C'est pourquoi il estime de son ressort de protéger les lecteurs d'ouvrages qui ne leur seraient pas destinés ou des lectures malsaines. Ainsi en 1931, il avait déjà limité le prêt des romans en annonçant par un avis affiché en salle que pour chaque prêt, un seul des trois ouvrages choisis, pourrait être un roman⁹⁴. Il a complété cette mesure en supprimant dans le catalogue les fiches des ouvrages « peu ou prou licencieux ». De cette manière, ces livres ne sont plus accessibles par le public qui n'a pas de moyen de connaître leur existence à la bibliothèque et n'a pas la possibilité d'y accéder, puisque la majorité des livres n'est pas en libre-accès. Le passage forcé par l'intermédiaire d'un bibliothécaire pour accéder aux ouvrages aide beaucoup Girod dans la tâche de moralisation et de contrôle des lectures qu'il s'est donnée⁹⁵.

La bibliothèque populaire, quant à elle, continue à fonctionner parallèlement à la bibliothèque publique et s'accroît. En 1921, un nouveau poste de bibliothécaire est ouvert et pourvu à la bibliothèque populaire⁹⁶, qui fonctionne désormais grâce à l'investissement de quatre instituteurs. Cette augmentation du personnel répond à un besoin créé par l'accroissement du public. Dégoulange signale en 1930 « une augmentation constante du nombre de lecteurs » qui accompagne la croissance de l'importance de la bibliothèque⁹⁷. Les chiffres qu'il donne sont significatifs : avant-guerre la bibliothèque comptait 5 000 volumes et était fréquentée par 500 lecteurs. En 1930, elle dispose de 6 330 volumes et 1 141 lecteurs sont inscrits. De sorte que les lecteurs se pressent à la bibliothèque pour emprunter des livres. Si l'on se fie aux 1 500 fiches vendues durant l'année, ce sont 42 000 volumes qui sont manipulés par les bibliothécaires. Si bien que les séances d'ouverture ne suffisent pas pour satisfaire chacun et sont prolongées de manière systématique. En conséquence, le sous-bibliothécaire demande que le crédit actuel de 2 400 francs consacré aux traitements annuels des quatre bibliothécaires soit porté à 4 000 francs pour compenser le surcroît de travail. Dans l'année, les traitements des aides-bibliothécaires et du sous-bibliothécaire sont tous augmentés et les salaires sont égalisés à 1 025 francs alors que le sous-bibliothécaire obtenait chaque année 80 francs de plus que les aides⁹⁸. En 1932, lorsque Girod s'intéresse à la bibliothèque populaire de plus près, il signale que les heures de présence de ses instituteurs-bibliothécaires sont loin de suffire aux nécessités

⁹³ A.M. Roanne, 2R21.

⁹⁴ Collection médiathèque de Roanne, 6T¹5-4, réunion octobre 1933. Cette pratique est l'un des moyens fréquemment utilisés par les bibliothécaires, qui considèrent le roman comme un appât (Marie Kuhlmann, « Qui a peur des bibliothèques ? 1912-1988 », dans Marie Kuhlmann, *op. cit.*, p. 31).

⁹⁵ Marie Kuhlmann, « Qui a peur des bibliothèques ? 1912-1988 », dans Marie Kuhlmann, *op. cit.*, p. 31-32.

⁹⁶ A.M. Roanne, 2D1/12, 20 avril 1911.

⁹⁷ A.M. Roanne, 2R20.

⁹⁸ A.M. Roanne, 1D1/35, 26 novembre 1942.

du service. Il suggère dans le cadre d'une réorganisation de la bibliothèque populaire qu'un auxiliaire permanent y soit rattaché.

Le fonctionnement de la bibliothèque n'a pas changé, et le règlement est resté le même que celui arrêté en 1910. Un catalogue complet des ouvrages de la bibliothèque est vendu aux lecteurs sur leur demande. Ceux-ci repèrent les titres qui les intéressent avant de se rendre à la bibliothèque. Ils demandent aux bibliothécaires, par l'intermédiaire d'un formulaire, les ouvrages dont ils souhaitent la communication, aucun des livres ne se trouvant en libre-accès. Les bibliothécaires inscrivent les prêts dans un registre de prêts dans lequel les emprunteurs doivent signer, ainsi que sur la fiche de prêt des lecteurs⁹⁹. Dans le souci de se conformer aux besoins de leur public qui n'est pas libre à tout moment, les bibliothécaires ouvrent la bibliothèque à des moments de loisirs des travailleurs. Cela consiste notamment à ouvrir la bibliothèque au public tous les dimanches matins de 7 heures et demi à 9 heures et demi, ce qui rend leur « tâche très pénible »¹⁰⁰. En revanche, la bibliothèque est ouverte durant la période scolaire, mais elle ferme durant tout l'été : elle n'est donc accessible au public chaque année que de novembre à mai¹⁰¹.

Tous ces faits, qui visent à un fonctionnement normal de la bibliothèque et paraissent donc être des évidences pour décrire l'activité d'un tel établissement, ont pourtant une portée autre. Ils s'inscrivent dans un contexte de modernisation et de professionnalisation des bibliothèques municipales de Roanne qui les nourrit et qu'ils nourrissent.

B – RÉALISATIONS ET PROJETS POUR LES BIBLIOTHÈQUES.

La modernisation des bibliothèques est perceptible à travers son fonctionnement quotidien, toutefois c'est à travers la réalisation de projets ambitieux qu'elle peut le mieux aboutir.

1) Professionnalisation aux bibliothèques municipales de Roanne.

Fin 1923, « en raison de l'importante extension prise par les services de la Bibliothèque publique »¹⁰², le conseil municipal décide qu'il est désormais nécessaire que le bibliothécaire consacre tout son temps à la bibliothèque, afin de pouvoir effectuer le classement et le catalogue aussi bien que l'accueil du public. L'emploi de bibliothécaire est inscrit à l'échelle des traitements du statut du personnel communal. À partir de cette

⁹⁹ A.M. Roanne, 2R20.

¹⁰⁰ A.M. Roanne, 2R21.

¹⁰¹ A.M. Roanne, 2R21, 5 juillet 1932.

¹⁰² A.M. Roanne, 1D1/27, 18 octobre 1923.

date, la tâche du bibliothécaire est enfin considérée comme un vrai travail et non pas comme une fonction honorifique : ce que le maire en 1897 avait échoué à instaurer¹⁰³ est enfin réalisé. C'est grâce à cette décision que les horaires de la bibliothèque municipale ont pu être modifiés de nouveau en 1924 et quelque peu élargis¹⁰⁴. Cette démarche s'inscrit dans un mouvement national de professionnalisation du personnel des bibliothèques¹⁰⁵. Pendant tout l'entre-deux-guerres, à l'heure où se développent les bibliothèques modernes, on se préoccupe de plus en plus de disposer d'un personnel diplômé et correctement formé pour gérer les bibliothèques publiques.

L'activité qui règne à la bibliothèque de Roanne est dirigée en ce sens, et on peut lire dans de multiples démarches entreprises par Girod, une volonté de s'inscrire dans ce mouvement national, qui est grandement dirigé par un esprit de modernité qui souffle sur le monde des bibliothèques.

À l'heure à laquelle les cours dispensés dans la formation professionnelle pour les personnels des bibliothèques incluent dans leurs enseignements l'utilisation du système décimal de Dewey¹⁰⁶, Girod réfléchit à substituer ce système de classement au classement méthodique. Soucieux de la qualité du classement des ouvrages, et conscient des débats qui animent le milieu des bibliothécaires, Girod hésite toutefois à remplacer la classification méthodique qu'il a établie deux ans auparavant. Avant d'entreprendre ce travail considérable qui nécessiterait la refonte complète du catalogue méthodique, Girod contacte en 1923 Charles Sustrac, conservateur de la Bibliothèque Sainte-Geneviève, afin de discuter avec lui de la solution à adopter¹⁰⁷. Il souhaite ainsi obtenir l'avis d'une personnalité éminente, fondateur de l'Association des bibliothécaires français (A.B.F.), qui défend l'unification des règles de rédaction des catalogues¹⁰⁸ et milite pour l'adoption de la classification de Dewey en France¹⁰⁹.

Après un échange de quelques lettres sur ce thème, Charles Sustrac se rend sur place et examine soigneusement le catalogue méthodique¹¹⁰. Il approuve entièrement l'ordre de classement établi par son hôte en 1921, et affirme qu'il peut suppléer à la classification décimale sans que cela soulève de problème. En effet, si la classification décimale est très utile « dans les bibliothèques immenses », elle ne trouve pas de réelle justification dans une bibliothèque comme celle de Roanne où la plupart des livres ne sont pas en libre accès.

Année après année, Jean-Baptiste Girod se plie avec application à l'obligation de rédiger un rapport sur son activité¹¹¹. Il y décrit précisément son activité annuelle, l'avancement de ses différentes occupations, les travaux projetés et ceux réalisés. Il ne manque pas d'indiquer l'évolution de l'accroissement des collections, en mentionnant les divers dons qui ont pu être réalisés, ainsi que les tendances de la progression de la

¹⁰³ Pauline-Laure Lauxerois, *Histoire des bibliothèques municipales à Roanne...*, p. 99-100.

¹⁰⁴ A.M. Roanne, 2D1/12, 16 janvier 1924.

¹⁰⁵ Graham K. Barnett, trad. Lefèvre Thierry et Sarda Yves, *Histoire des bibliothèques publiques en France...*, p. 385.

¹⁰⁶ Graham K. Barnett, *op. cit.*, p. 286.

¹⁰⁷ Collection médiathèque de Roanne, 6T¹5-4, réunion novembre 1923.

¹⁰⁸ G. Thomas, « Charles Sustrac », *Bibliothèque de l'école des chartes*, 1952, tome 110, p. 314-315.

¹⁰⁹ Laure Leveillé, « Fascinations étrangères et naissance de la lecture publique », dans Martine Poulain (dir.), *Histoire des bibliothèques françaises...*, p. 210.

¹¹⁰ Collection médiathèque de Roanne, 6T¹5-4, réunion novembre 1923.

¹¹¹ Collection médiathèque de Roanne, 6T¹5-4.

fréquentation. Il y expose également sa conception de la bibliothèque et de son métier de bibliothécaire. C'est également par ce biais qu'il relate tous les événements marquant ou sortant de l'ordinaire (une inspection par exemple) et qu'il propose des solutions aux dysfonctionnements qu'il fait observer. Il présente ce rapport à chaque réunion du comité d'inspection et d'achat de la bibliothèque, et il l'adresse au ministère¹¹² comme il se doit.

À la fin des années 1920, Girod est même contacté par le secrétaire de l'Association des bibliothécaires français qui sollicite un résumé de ses derniers rapports au ministère, en vue de leur insertion dans la *Revue des bibliothèques*¹¹³. Les rapports de Girod paraissent par la suite à plusieurs reprises dans la presse spécialisée¹¹⁴. En 1933, lorsque Girod envoie son rapport en vue de son insertion au *Bulletin*¹¹⁵, on lui répond que des difficultés financières obligent la revue à renoncer à la rubrique à laquelle il était destiné¹¹⁶. Le bibliothécaire chargé de l'exposé annuel sur l'activité des bibliothèques a toutefois signalé celle de Roanne comme étant l'une de celles « où l'on avait fait preuve de la plus grande activité ces dernières années ».

La *Revue des bibliothèques* n'est pas la seule publication par laquelle la bibliothèque publique de Roanne et ses collections parviennent à se faire connaître. En 1929, c'est l'administrateur de la Bibliothèque nationale qui réclame à Girod une notice pour être insérée dans le *Répertoire des richesses d'art et des fonds spéciaux des bibliothèques de province* qui doit être publié avant la fin de l'année¹¹⁷. En 1933, à l'occasion de la visite de Charles Schmidt, l'inspecteur remarque le travail d'inventaire des manuscrits réalisé par Guilloud de Courbeville. Il lui recommande d'adresser l'analyse des manuscrits qui n'ont pas déjà été signalés dans le *Catalogue général des manuscrits* à M. Omont qui s'occupe du supplément¹¹⁸.

Dans cette démarche de multiplication des publications, le fonds Boullier « l'un des plus riches – sinon le plus riche – de France »¹¹⁹ spécialisé sur l'Italie et la Vénétie gagne en visibilité lorsque Girod procède enfin à son traitement. Il fait l'objet de plusieurs articles. Un professeur du lycée de Moulins, versé dans les études italiennes, publie une description de ce fonds et sa provenance dans la revue italienne-française *Dante*, en 1933 afin de le faire connaître aux italianisants¹²⁰. Dans les deux années suivantes, c'est l'*Annuaire des bibliothèques* qui signale son existence.

Ces apparitions des bibliothèques dans différentes publications sont un moyen de publicité préconisé par Henri Lemaître pour faire connaître l'établissement et y attirer plus de lecteurs¹²¹. Elles donnent une visibilité et un rayonnement certains à la

¹¹² Collection médiathèque de Roanne, 6T¹5-4, réunion octobre 1935.

¹¹³ Collection médiathèque de Roanne, 6T¹5-4, réunion octobre 1929.

¹¹⁴ Girod a découpé quelques uns de ces articles et les a réunis dans les archives de la bibliothèque publique. On les retrouve aujourd'hui dans les collections de la médiathèque de Roanne aux cotes 6T¹4-2 (rapport de 1926), et 6T¹4-2bis (rapport de 1927). À peu de formulations près, il s'agit des mêmes textes que ceux présentés au comité d'inspection et d'achats de la bibliothèque.

¹¹⁵ L'Association des bibliothécaires français connut des problèmes financiers et son *Bulletin* avait cessé de paraître en 1926, et fusionné avec la *Revue des bibliothèques* jusqu'en 1931. Graham K. Barnett, *op. cit.*, p. 310.

¹¹⁶ Collection médiathèque de Roanne, 6T¹5-4, réunion octobre 1933.

¹¹⁷ Collection médiathèque de Roanne, 6T¹5-4, réunion octobre 1929.

¹¹⁸ A.M. Roanne, 2R21, 1^{er} décembre 1933.

¹¹⁹ Collection médiathèque de Roanne, 6T¹5-4, réunion octobre 1930.

¹²⁰ Collection médiathèque de Roanne, 6T¹5-4, réunion octobre 1933.

¹²¹ Graham K. Barnett, *op. cit.*, p. 357.

bibliothèque au niveau national, et lui confèrent une certaine autorité ; ces articles semblent valider la qualité du travail du bibliothécaire. Qualité d'ailleurs confirmée par le secrétaire de l'Association des bibliothécaires dans la lettre qui annonce que les rapports des bibliothèques ne seront désormais plus publiés. Ces publications font connaître la bibliothèque à un autre public et au-delà de Roanne, un public qui n'hésite pas à se rendre sur place pour consulter des documents susceptibles de l'intéresser. Girod signale ainsi que plusieurs membres de l'enseignement d'autres régions sont venus prendre connaissance du fonds Boullier après l'avoir découvert par l'article dans *l'Annuaire des bibliothèques*.

Cette visibilité est stimulée par la qualité du travail réalisé par Girod et ses collaborateurs, dont les efforts sont remarqués et qui savent susciter les sollicitations.

Par deux fois, durant les dix-sept années de fonctions de Girod, la bibliothèque est visitée par un inspecteur général des archives et des bibliothèques, et, dans chacun des cas, l'inspecteur repart satisfait de la tenue de la bibliothèque.

Le 29 mars 1926, c'est M. Vidier qui vient à Roanne et donne « son approbation sans réserve » sur les travaux de classement, de mise en ordre, de remaniement du catalogue méthodique...¹²² Il manifeste son heureuse surprise à voir le rangement réalisé depuis sa dernière visite en 1929.

La visite suivante est réalisée par Charles Schmidt le 18 novembre 1933¹²³. Il est également satisfait des travaux accomplis que du rangement de la bibliothèque. Il confie à Girod que la bibliothèque de Roanne « figure parmi les quelques bibliothèques des départements considérées comme les mieux organisées et les mieux tenues »¹²⁴. Il transmet au ministère de l'Éducation nationale « un rapport des plus favorables » sur la bibliothèque de Roanne, et en décembre, suite à cette visite, le maire reçoit une lettre d'éloges de la part du ministre de l'Éducation nationale sur les bibliothèques (qu'il nomme « maison du livre »), leur bon fonctionnement, et le dévouement de leur personnel¹²⁵.

En 1932, Girod explique dans son rapport au comité, à partir de sa propre expérience, de quelle manière doit procéder un bibliothécaire pour obtenir des résultats satisfaisants en dépit de la faiblesse des moyens mis à sa disposition¹²⁶. Le bibliothécaire doit conquérir la confiance « de l'opinion publique », c'est-à-dire des lecteurs. C'est un travail de longue haleine, qui se mène sur plusieurs années, et qui n'aboutit qu'en ayant fait ses preuves de bonne volonté et de succès. Girod a effectivement réussi à séduire son public, comme en témoignent les nombreux dons d'ouvrages qu'il reçoit durant ses fonctions. Le conseil municipal est alors beaucoup plus réceptif aux demandes émanant d'un service qui marche bien, et qui a l'appui de la population. En outre, il répond bien plus facilement positivement à des sollicitations d'un fonctionnaire dévoué, qui s'investit dans son travail, qui permet le rayonnement de la ville grâce au

¹²² Collection médiathèque de Roanne, 6T¹5-4, réunion octobre 1926.

¹²³ Collection médiathèque de Roanne, 6T¹5-4, réunion octobre 1935.

¹²⁴ A.M. Roanne, 2R21, 10 novembre 1933.

¹²⁵ A.M. Roanne, 2R21, 1^{er} décembre 1933.

¹²⁶ Collection médiathèque de Roanne, 6T¹5-4, réunion octobre 1932.

développement de son service, et dont il reçoit des échos positifs de la part du ministère¹²⁷.

Et en effet, Girod a la confiance et le soutien financier de la ville qui accède à la plupart de ses demandes de crédit pour achats supplémentaires, pour travaux, ou achats de matériel. Elle se range à son avis quand il annonce nécessaire d'ouvrir un poste d'assistant, elle l'autorise à faire des achats de livres d'occasion sans porter les propositions devant le comité d'inspection, et elle augmente progressivement le budget prévisionnel de la bibliothèque publique. En 1929, un rapport national sur les bibliothèques municipales souligne l'insuffisance de leurs moyens. En vingt ans, les crédits d'acquisition n'ont pas été multipliés par dix, ce qui aurait été nécessaire pour permettre aux bibliothèques de suivre l'augmentation du prix des livres et du nombre des parutions¹²⁸. À Roanne pourtant, le budget total consacré à la bibliothèque est effectivement multiplié par dix de 1909 à 1929¹²⁹, de même que le budget consacré au personnel. Si bien que le crédit d'acquisition suit la même évolution et Roanne dispose donc d'un pouvoir d'achat maintenu au niveau de 1909 : sa situation est privilégiée par rapport à beaucoup d'autres bibliothèques municipales en France. Un autre indice permet d'affirmer que la bibliothèque de Roanne est bien dotée. En 1932, Girod relève dans la statistique des bibliothèques municipales concernant l'exercice 1931, publiée dans le *Bulletin de l'Association des bibliothécaires français* que, parmi les trois villes citées pour la Loire, Roanne est celle où le budget voté pour la bibliothèque est le plus haut par habitant : il s'élève à 1,23 francs¹³⁰. Les chiffres recensés par Barnett sur la même période indiquent que Roanne est plus généreuse pour sa bibliothèque qu'un grand nombre de grandes villes. Si la ville la plus prodigue monte jusqu'à une somme de 5,21 francs (Sélestat), les villes qui consentent à un tel sacrifice ne sont pas nombreuses, et parmi les dix plus grandes villes de France, seule Rouen dote sa bibliothèque d'une somme supérieure à 2 francs par habitant. Lyon, Marseille ou Bordeaux accordent respectivement 56 centimes, 29 centimes, 23 centimes¹³¹. Par rapport à la situation générale en France, la bibliothèque de Roanne est donc bien dotée, et c'est à juste titre que Girod remercie le maire et le conseil municipal « de l'intérêt constant qu'ils portent à la Bibliothèque ». Et en 1935, Girod observe qu'« aucune de [ses] demandes, aucun de [ses] appels n'a été vain »¹³².

En 1929, lorsque le projet de classement des bibliothèques est annoncé, Girod explique au comité les propositions émises quant à ce projet par l'Association des bibliothécaires¹³³. Déjà, l'organisation des bibliothèques en trois catégories se profile. Les bibliothèques classées seraient dirigées par un personnel qualifié et rémunéré en partie par l'État et en partie par les municipalités¹³⁴. Girod exprime son désir que la bibliothèque de Roanne apparaisse dans la deuxième catégorie, c'est-à-dire celle des

¹²⁷ Il s'agit là d'un discours similaire à celui tenu par le bibliothécaire de Tours, Georges Collon, que Girod a probablement lu au cours de l'année dans la *Revue des bibliothèques*. Georges Collon, « La modernisation d'une bibliothèque municipale », *Revue des bibliothèques*, 39^e année, 1929, p. 389, cité par Graham K. Barnett, *op. cit.*, p. 346.

¹²⁸ Graham K. Barnett, *op. cit.*, p. 313.

¹²⁹ A.M. Roanne, 1D1/28, 22 novembre 1928.

¹³⁰ Collection médiathèque de Roanne, 6T¹⁵-4, réunion octobre 1932.

¹³¹ Graham K. Barnett, *op. cit.*, p. 299.

¹³² Collection médiathèque de Roanne, 6T¹⁵-4, réunion octobre 1935.

¹³³ Collection médiathèque de Roanne, 6T¹⁵-4, réunion octobre 1929.

¹³⁴ Graham K. Barnett, *op. cit.*, p. 298.

« bibliothèques surveillées »¹³⁵. Cette catégorie devrait réunir les établissements d'une moindre importance, mais possédant un important fonds d'État. Ces bibliothèques seraient contrôlées en permanence par le bibliothécaire de l'établissement municipal classé du lieu, à moins qu'elles ne soient elles-mêmes dirigées par un bibliothécaire diplômé. La troisième classe devrait comprendre les « bibliothèques libres », dotées d'un fonds d'État peu important, qui ne nécessite pas un contrôle particulier, en dehors de celui exercé par l'Inspection générale¹³⁶.

Le 20 juillet 1931, la loi est promulguée¹³⁷. Elle crée trois catégories de bibliothèques : les bibliothèques classées, les « bibliothèques soumises à un contrôle technique régulier et permanent », et enfin les « bibliothèques pouvant être soumises à des inspections prescrites par décision du ministre »¹³⁸. Mais le décret d'application ne paraît pas immédiatement. Girod pense toujours, et s'en réjouit, qu'en raison du fonds d'État conséquent de la bibliothèque de Roanne, elle figurera dans la deuxième catégorie¹³⁹. Pourtant son espoir est déçu, et la bibliothèque publique de Roanne ne se trouve nommée ni dans la liste de la première ni dans celle de la deuxième catégorie. Elle tombe donc automatiquement en troisième catégorie. Elle se trouve en conséquence soumise au contrôle de l'archiviste départemental lors de ses tournées et des inspections prescrites par le ministre, ainsi qu'aux visites des inspecteurs généraux¹⁴⁰. En 1936, le ministre de l'Intérieur exprime sa préoccupation devant le nombre de bibliothécaires sans qualifications que l'on nomme encore dans les établissements non classés¹⁴¹. On verra que ces considérations n'atteignent pas la municipalité roannaise avant longtemps.

L'activité et l'investissement de Girod, sa volonté d'être porteur de modernité ne se limitent pas à la seule bibliothèque publique dont il est chargé. Dans les années 1930 son attention se porte également sur la bibliothèque populaire qu'il cherche à intégrer dans son projet de modernisation.

2) Les ambitions de Girod pour la bibliothèque populaire.

Pendant toute la première partie de la prise de fonctions de Girod, la bibliothèque populaire fonctionne sans coup d'éclat, poursuivant son activité quotidienne. Dans un premier temps, Girod ne s'intéresse qu'à la bibliothèque publique, et aucun projet bouleversant n'est programmé à la bibliothèque populaire.

En 1932, la bibliothèque populaire fonctionne bien. Les lecteurs sont de plus en plus nombreux : 83 personnes se sont inscrites durant l'année passée, portant à 1 200 le

¹³⁵ Collection médiathèque de Roanne, 6T¹⁵-4, réunion octobre 1929.

¹³⁶ Graham K. Barnett, *op. cit.*, p. 298.

¹³⁷ Graham K. Barnett, *op. cit.*, p. 300.

¹³⁸ « Loi du 20 juillet 1931 relative au régime des bibliothèques publiques des villes et de leur personnel », dans Graham K. Barnett, *op. cit.*, p. 420-421.

¹³⁹ Collection médiathèque de Roanne, 6T¹⁵-4, réunion octobre 1931.

¹⁴⁰ Graham K. Barnett, *op. cit.*, p. 302.

¹⁴¹ Graham K. Barnett, *op. cit.*, p. 303.

nombre de lecteurs inscrits¹⁴². Le dernier catalogue imprimé s'est très bien vendu et 875 exemplaires ont été écoulés. La bibliothèque a un tel succès que les heures de présence des instituteurs chargés de la distribution des livres ne suffisent pas¹⁴³. Dégoulange suggère l'ajout d'une séance hebdomadaire de deux heures afin de réduire le temps d'attente des lecteurs.

Girod, en 1920, a été nommé bibliothécaire de la bibliothèque publique¹⁴⁴, et non pas de la bibliothèque ou des bibliothèques municipales. Toutefois le responsable de la bibliothèque populaire est sous-bibliothécaire, et il doit rendre des comptes au bibliothécaire de la bibliothèque publique. Lorsqu'en 1916, Chizalet présente sa démission de son poste de sous-bibliothécaire de la bibliothèque populaire, il doit faire vérifier ses comptes par « M. le Bibliothécaire en chef »¹⁴⁵. Il n'en reste pas moins que les archives ne conservent pas de traces de l'intervention de Girod dans l'organisation ou le fonctionnement de la bibliothèque populaire avant 1932.

Cette année-là, Girod commence à s'y intéresser. Il décrit sa propre conception de la bibliothèque publique et de la bibliothèque populaire, ce que la seconde peut apporter à la première. Pour lui, une bibliothèque municipale ne doit pas se contenter d'être une bibliothèque savante avec un public spécialisé. Comme tout service municipal, elle doit être utile à tout le monde et non pas documenter un public restreint. Du fait de la formation ancienne des collections de la bibliothèque et de l'afflux d'un public nouveau, son fonds devient obsolète, et rend nécessaire un profond remaniement en vue de « moderniser [la] vieille bibliothèque »¹⁴⁶. Pour Girod, l'achat de nouveautés à succès pour la bibliothèque publique est indispensable si celle-ci n'est pas doublée d'une autre bibliothèque municipale destinée à la distraction, une bibliothèque « dite habituellement « populaire » ». La bibliothèque populaire est donc un complément de la bibliothèque publique. Cela a déjà été démontré, pour Girod, les bibliothèques municipales sont un nécessaire complément de l'école, et il se préoccupe de son rôle pédagogique¹⁴⁷.

En mars de 1932, Girod écrit au maire afin de lui présenter un projet de réorganisation de la bibliothèque populaire, dont certaines mesures ont pour but de permettre un meilleur accueil des lecteurs¹⁴⁸. C'est lui qui, le premier, suggère l'augmentation du nombre de séances de veillées, de deux à trois par semaine ; idée reprise ensuite par la commission de la bibliothèque. Il propose, pour faciliter ce changement, la nomination d'un auxiliaire permanent qui serait occupé trois ou quatre jours pour les travaux administratifs et d'entretien. Cette nomination permettrait aussi de ne pas fermer complètement la bibliothèque pendant les deux mois de vacances estivales, et satisfaire au moins une partie des demandes des lecteurs durant l'été.

Il propose par ailleurs l'organisation de travaux sur les collections. Il suggère un remaniement du fonds, qui aurait deux aspects. Dans un premier temps, Girod le propose

¹⁴² A.M. Roanne, 2R21, 5 juillet 1932.

¹⁴³ A.M. Roanne, 2R21, 20 mars 1932.

¹⁴⁴ A.M. Roanne, 2D1/12, 1^{er} mars 1920.

¹⁴⁵ A.M. Roanne, 2R20, 12 juin 1916.

¹⁴⁶ A.M. Roanne, 2R21, 20 mars 1932.

¹⁴⁷ A.M. Roanne, 2R21, 1^{er} décembre 1933.

¹⁴⁸ A.M. Roanne, 2R21, 20 mars 1932.

en vue d'un classement des livres par formats, qui permettrait de gagner de la place sur les rayonnages. Plus tard, revenant sur ce plan, il conçoit également une révision complète du fonds de la bibliothèque populaire¹⁴⁹. Il souhaite éliminer tous les volumes hors d'usage et les remplacer par des acquisitions nouvelles ou des ouvrages provenant de la bibliothèque publique, qu'il avait déjà proposés en mars, arguant que cet important lot de romans y serait mieux à sa place¹⁵⁰.

Un tel changement obligerait à réaliser une refonte du catalogue, en en profitant pour inclure les suppléments imprimés depuis la parution du dernier catalogue, c'est-à-dire intercaler alphabétiquement chaque référence des douze suppléments dans le nouveau catalogue. Girod propose très vite à Dégoulange de se charger lui-même de l'établissement du nouveau catalogue¹⁵¹. Ce travail doit être précédé du récolement de tous les ouvrages, de la mise au rebut des livres hors d'usage, et de l'établissement d'une liste des ouvrages les plus lus, afin de demander aux libraires ceux qui peuvent être renouvelés et enfin de l'échange de certains livres « qui seraient mieux placés dans la grande Bibliothèque » avec des romans qu'il estime ne pas se trouver à leur place dans cet établissement.

Il soumet ensuite un projet de fusion des deux bibliothèques. Ce projet correspond à une tendance nationale qui a vu son accomplissement à Paris avec la réunion des quatre grandes bibliothèques¹⁵², et à Tours, où Georges Collon, le conservateur, a fusionné avec succès ses deux bibliothèques¹⁵³. De telles initiatives correspondent à l'application des idées promues par le mouvement moderniste qui prend de l'ampleur pendant l'entre-deux-guerres. Les bibliothécaires promouvant cette évolution des bibliothèques tentent de mieux cerner les demandes du grand public en conciliant la mission traditionnelle de conservation avec les besoins modernes éducatifs, récréatifs, culturels, ou documentaires¹⁵⁴.

Si elle était réalisée, la juxtaposition des bibliothèques présenterait, comme Girod l'introduit, toute une série d'avantages. Elle permettrait en premier lieu de procéder à des achats communs. Les romans ne seraient plus acquis que pour la seule bibliothèque populaire et l'on éviterait ainsi l'achat de livres en double exemplaire pour les deux bibliothèques qui font alors double emploi. Il argumente ainsi pour une meilleure exploitation des ressources dont disposent les bibliothèques : sans augmentation de crédit, les deux bibliothèques pourraient ainsi accroître le nombre d'achats. Girod prévoit que cette relation constante entre les deux bibliothèques permettrait l'envoi réciproque de lecteurs d'une bibliothèque à l'autre. Dans le cas de Roanne, cela permettrait de faciliter les projets de remaniements, et en particulier les échanges de livres prévus entre les deux établissements.

En septembre, lorsque Girod revient sur son projet, il demande au maire de bien vouloir lui confier le soin d'assurer la direction de la bibliothèque populaire, avec celle de la

¹⁴⁹ A.M. Roanne, 2R21, 25 septembre 1932.

¹⁵⁰ A.M. Roanne, 2R21, 20 mars 1932.

¹⁵¹ A.M. Roanne, 2R21, 5 juillet 1932.

¹⁵² A.M. Roanne, 2R21, 20 mars 1932.

¹⁵³ Collection médiathèque de Roanne, 6T¹5-4, réunion octobre 1931.

¹⁵⁴ Graham K. Barnett, « La léthargie des bibliothèques municipales », dans Martine Poulain (dir.), *Histoire des bibliothèques françaises...*, p. 78.

bibliothèque publique¹⁵⁵. Si cette proposition devait aboutir, et malgré le surcroît de travail qui en résulterait pour Girod, il consentirait, si le budget ne permettait pas de lui accorder une augmentation, à accepter un traitement égal à celui qu'il touche à ce moment, en y incorporant l'indemnité de 2 000 francs qui lui est allouée pour heures supplémentaires.

Mais une telle évolution de son traitement n'est pas enregistrée et rien n'indique que cette proposition ait été adoptée : la bibliothèque populaire est restée indépendante de la bibliothèque publique.

Les multiples propositions et demandes de Girod quant à l'amélioration de la bibliothèque populaire dont il n'est pas officiellement responsable, et l'idée d'en prendre la responsabilité sans que son traitement ne soit réellement augmenté, montrent le dévouement du bibliothécaire de la bibliothèque publique. Elles montrent qu'il effectue très consciencieusement un travail de qualité, sans compter son temps et son implication. Pourtant, sa fonction au poste de bibliothécaire de la bibliothèque publique se termine mal, et de façon très brusque.

3) Un départ désastreux pour Girod.

Toute l'œuvre de Girod durant ses fonctions de bibliothécaire témoignent d'un investissement considérable de sa part, et d'un grand dévouement à l'amélioration de la bibliothèque. Il lui consacre de plus en plus de temps, jusqu'à ce que le poste de bibliothécaire devienne enfin à Roanne un emploi à temps complet, et considéré comme tous les autres emplois municipaux, et non plus simplement comme une fonction honorifique¹⁵⁶. En 1932, dans son rapport au comité d'inspection et d'achats de la bibliothèque, il témoigne d'ailleurs de l'importance de son engagement dans son travail à la bibliothèque¹⁵⁷. Il explique comment il a abandonné tous ses travaux littéraires pour se consacrer à l'étude de la bibliographie et des langues latine et italienne, afin de pouvoir réaliser la réorganisation de la bibliothèque. Régulièrement, il projette des travaux et investissements qui seraient profitables à la bibliothèque, et il les défend auprès du comité et de la municipalité, qui, dans la plupart des cas, soutiennent ses initiatives. Suite à la visite de Charles Schmidt en 1933, l'inspecteur transmet au ministre son impression favorable sur le bibliothécaire, si bien que le ministre recommande au maire en décembre 1933 de « transmettre à M. Girod l'expression de [son] entière satisfaction »¹⁵⁸.

Après avoir rempli ses fonctions avec la plus impeccable application, après avoir développé et modernisé la bibliothèque, après que son emploi soit passé d'une fonction

¹⁵⁵ A.M. Roanne, 2R21, 29 septembre 1932.

¹⁵⁶ A.M. Roanne, 1D1/27, 18 octobre 1923.

¹⁵⁷ Collection médiathèque de Roanne, 6T¹⁵-4, réunion octobre 1932.

¹⁵⁸ A.M. Roanne, 2R21, 1^{er} décembre 1933.

honorifique indemnisée par 1 500 francs annuels¹⁵⁹ à un emploi à plein temps à 19 500 francs par an¹⁶⁰, Girod achève sa carrière dans des circonstances regrettables.

Avant-même que les détériorations d'ouvrages qui provoquent la fin de la fonction de Girod aient été signalées au maire, il semble que le bibliothécaire ne remplit plus son office de façon aussi performante et rigoureuse que naguère. En 1936, la réunion du comité d'inspection et d'achats de la bibliothèque publique n'a pas lieu¹⁶¹. Girod produit malgré cela un rapport, qu'il inscrit à la suite de tous les autres, dans le cahier où il les consigne année après année. Mais à quelques formulations près, et malgré la modification de quelques données chiffrées, le bibliothécaire a recopié le rapport qu'il avait rédigé en 1932. De toute évidence, ce rapport est un faux.

Des signes avant-coureurs permettent rétrospectivement de distinguer des prémices de la maladie et ses symptômes qui mènent le bibliothécaire à des actes contraires à sa mission de conservation et de communication des ouvrages. En 1934, Girod signale à M. Fondry, adjoint au maire à qui il est arrivé de présider le comité d'inspection¹⁶², et qui est également un très bon ami du bibliothécaire¹⁶³, que le médecin a « constat[é] une amélioration de [son] délabrement nerveux »¹⁶⁴. Mais en octobre 1937, Girod fait connaître au maire que sa « maladie nerveuse [...] s'est tellement aggravée ces derniers temps qu'il a] bien peur d'en finir avec l'existence »¹⁶⁵.

À plusieurs reprises Girod a déjà évoqué avec le maire ou l'un de ses adjoints les conditions dans lesquelles il pourrait prendre sa retraite¹⁶⁶. Et l'ancien bibliothécaire, Anthelme Simond, écrit même au maire en février 1937 pour suggérer la titularisation de son fils Pierre Simond au poste de bibliothécaire, qu'il suppose être bientôt libéré par le bibliothécaire actuel¹⁶⁷. Il affirme qu'il ignore « si l'ami Girod songe à faire valoir ses droits à la retraite [mais il présente comme certain] que son état de santé pourrait l'y obliger, plutôt (sic) même qu'il ne le voudrait ». La santé fragile du bibliothécaire est donc connue bien avant que sa maladie ne le pousse à l'abandon de sa fonction.

C'est en novembre de l'année 1937 que le scandale éclate. Ce mois-ci, un lecteur qui souhaite conserver l'anonymat signale à M. Gauthier, secrétaire général de la mairie, que les gravures d'un livre dont il avait demandé le prêt à la bibliothèque publique avaient été arrachées¹⁶⁸. Girod est convoqué une première fois par le secrétaire en vue d'une explication sur les faits rapportés, et afin de tenter de le mener à présenter sa démission. Le secrétaire expose à Girod les faits signalés par le lecteur, et lui demande si les prêts sont inscrits dans un registre avec les noms des emprunteurs, et si l'état des

¹⁵⁹ A.M. Roanne, 2D1/12, 1^{er} mars 1920.

¹⁶⁰ A.M. Roanne, 2D1/14, 16 janvier 1936.

¹⁶¹ Collection médiathèque de Roanne, 6T¹⁵-4, rapport pour l'année 1936.

¹⁶² Collection médiathèque de Roanne, 6T¹⁵-4, réunions octobre 1933 et octobre 1935.

¹⁶³ A.M. Roanne, 1K1/22, 28 octobre 1937.

¹⁶⁴ A.M. Roanne, 1K1/22, 15 avril 1934.

¹⁶⁵ A.M. Roanne, 1K1/22, 28 octobre 1937.

¹⁶⁶ A.M. Roanne, 1K1/22, 15 avril 1934 et 2D1/14, 29 janvier 1936.

¹⁶⁷ A.M. Roanne, 1K1/38, 5 février 1937.

¹⁶⁸ A.M. Roanne, 1K1/22, 19 novembre 1937.

livres est vérifié à leur retour. Il existe effectivement un registre de prêts¹⁶⁹, mais Girod répond par la négative à la seconde partie de la question, et il refuse de procéder à un tel contrôle¹⁷⁰. Le secrétaire ressent à cette occasion une gêne « mal dissimulée » de la part de Girod, qui part brusquement de cette entrevue. Il rédige immédiatement un rapport de cette rencontre pour Albert Sérol, le maire, qui se trouve alors à Paris pour honorer ses fonctions de député de la Loire¹⁷¹.

Dès le lendemain, Girod écrit au secrétaire général pour lui donner les explications qu'il n'a pas pu fournir au moment de l'entrevue¹⁷². Il déclare avoir jeté dans les vieux papiers un exemplaire d'un ouvrage « en très mauvais état auquel il manquait plusieurs feuillets ». Il présente cet événement comme un fait insignifiant se produisant assez fréquemment, et les fiches de cet ouvrage avaient d'ailleurs été enlevées des catalogues méthodique et alphabétique.

Mais le 22 novembre, le secrétaire général reçoit du maire resté à Paris un télégramme lui intimant de fermer la bibliothèque jusqu'au 1^{er} décembre et d'en retirer toutes les clefs¹⁷³. Une lettre plus précise et donnant des instructions supplémentaires suit¹⁷⁴. Girod se voit interdit l'accès à la bibliothèque de manière définitive, et le maire donne des consignes afin d'organiser pour la fin de semaine plusieurs entrevues pour gérer cette situation au plus vite. Il demande à être tenu au courant des événements éventuels qui pourraient survenir dans la mise en œuvre de ses consignes.

Entre-temps, M. Gauthier a déjà tout mis en œuvre pour satisfaire aux vœux de Sérol¹⁷⁵. Les consignes ont été données au service de l'architecture pour faire fermer la bibliothèque l'après-midi-même, jusqu'au 1^{er} décembre, et saisir les clefs. L'homme qui s'est présenté à la bibliothèque pour effectuer cette tâche n'a pas obtenu la coopération de Girod qui « l'a légèrement bousculé pour le mettre à la porte ». Si bien qu'il n'a pas insisté et qu'à la sortie de Girod de la bibliothèque, il est allé retirer les clefs que le bibliothécaire avait déposées chez la concierge, et a fait poser une serrure supplémentaire. Girod, revenu dans la soirée, a trouvé porte close et annoncé qu'il allait faire ouvrir par un serrurier. Gauthier a conseillé à l'auxiliaire de la bibliothèque de prier M. Girod de ne pas insister, et si besoin d'inviter le serrurier à ne pas opérer. Comme on s'en doute, le bibliothécaire était furieux. Gauthier l'a convoqué dès le soir du 22 novembre pour l'informer de la décision du maire de fermer la bibliothèque, sans pour autant lui en donner la raison¹⁷⁶. Gauthier le décrit comme « très surexcité » et tous ses « efforts pour l'apaiser furent vains »¹⁷⁷.

Tout le reste du personnel se comporte de manière plus favorable à la bibliothèque et se conforme sans difficulté à la décision du maire. Trouvant les portes de la bibliothèque fermées, et au courant de l'affaire, le conservateur-adjoint, Guilloud de Courbeville va

¹⁶⁹ Ce registre est conservé dans les collections de la médiathèque de Roanne à la cote 6T¹22.

¹⁷⁰ A.M. Roanne, 1K1/22.

¹⁷¹ A.M. Roanne, 1K1/22, 22 novembre 1937.

¹⁷² A.M. Roanne, 1K1/22, 20 novembre 1937.

¹⁷³ A.M. Roanne, 1K1/22, 22 novembre 1937.

¹⁷⁴ A.M. Roanne, 1K1/22, 22 novembre 1937.

¹⁷⁵ A.M. Roanne, 1K1/22, 23 novembre 1937.

¹⁷⁶ A.M. Roanne, 1K1/22, 23 novembre 1937.

¹⁷⁷ A.M. Roanne, 1K1/22, 23 novembre 1937.

lui-même remettre ses clefs au secrétaire général, refusant de les conserver. Ne s'occupant que des archives, il exprime son désir de rester éloigné de cette affaire. Léon Débenoit quant à lui, est alors absent de la ville. L'auxiliaire remet à Gauthier une liste partielle de quelques ouvrages détériorés par Girod. Et Gauthier lui demande de procéder au récolement des dégâts, tout en prévoyant qu'il ne rentre pas seul dans la bibliothèque.

Girod prend très mal ce retour de fortune. En octobre, il avait annoncé au maire qu'il avait résolu de faire don à la bibliothèque de tous les ouvrages portant son ex-libris se trouvant à la bibliothèque ou chez lui, afin de constituer un fonds à son nom¹⁷⁸ ; le maire lui répondait quelques jours plus tard en manifestant une gratitude sincère, et en signalant qu'il voyait dans ce geste « un nouveau et éloquent témoignage de l'attachement profond que [Girod] n'a cessé de manifester à [la] Bibliothèque »¹⁷⁹. Les jours qui suivent la fermeture de la bibliothèque et l'interdiction qu'il subit d'y entrer de nouveau, Girod écrit à plusieurs reprises au maire à qui il exprime son incompréhension¹⁸⁰. On y lit alternativement son agacement, son amertume, et le sentiment d'injustice qui le saisit. Il prétend ne pas comprendre que s'être débarrassé d'un livre inutilisable puisse provoquer de telles conséquences. Il n'accepte pas d'être tenu loin de la bibliothèque, où il a conservé tous ses documents nécessaires pour sa demande de mise à la retraite, ses ouvrages, ses archives personnelles, et documents relatifs à sa maladie et son traitement. Il ajoute à ces courriers une importante dose de rancune, et se sert de sa maladie dans l'espoir de culpabiliser le maire et peut-être retrouver son emploi. Dans chaque lettre il affirme que « sa très grave affection nerveuse est dûe au surmenage », que « hors de [son] emploi, avec le fracas des autos, ce sera encore pire », que son « état s'aggrave ainsi de jour en jour », si bien qu'il a « presque la certitude de n'être plus en vie à la fin du mois »¹⁸¹.

Mais le samedi 27 novembre au matin, le secrétaire général, l'auxiliaire de la bibliothèque et Girod accompagnent le maire dans une visite de la bibliothèque publique¹⁸². De nouveau, le bibliothécaire ne trouve à formuler des réponses aux questions qui lui sont posées qu'une fois la visite terminée¹⁸³. Il expose de nouveau par courrier que les gravures et portraits qui sont en sa possession ont été réunis par lui, d'une part au cours de ses achats à 14 libraires d'occasion chez qui il profite de l'abaissement constant des prix, et d'autre part, par la collection et la conservation des gravures et portraits sortis des innombrables ouvrages en mauvais état (la plupart incomplets, dit-il) qu'il a eu à éliminer depuis son entrée en fonction.

Le 16 décembre 1937, le conservateur Léon Débenoit envoie enfin au maire un rapport sur le récolement qu'il avait demandé le 22 novembre¹⁸⁴. Il a mené ce travail de dépouillement et de recherches avec l'aide du sous-bibliothécaire et d'Édouard-Louis Lauxerois, libraire à Roanne. Tous les volumes dont Girod a distrait une gravure ou un

¹⁷⁸ A.M. Roanne, 1K1/22, 28 octobre 1937.

¹⁷⁹ A.M. Roanne, 1K1/22, 3 novembre 1937.

¹⁸⁰ A.M. Roanne, 1K1/22, 23 novembre 1937, 24 novembre 1937, 27 novembre 1937.

¹⁸¹ Il décède finalement le 1^{er} août 1939 à l'âge de 59 ans. Collection médiathèque de Roanne, 13 F 5-1.

¹⁸² A.M. Roanne, 1K1/22, 22 novembre 1937.

¹⁸³ A.M. Roanne, 1K1/22, 30 novembre 1937.

¹⁸⁴ A.M. Roanne, 2R21, 16 décembre 1937.

portrait ont été démarqués : les timbres de la bibliothèque et le numérotage ont été enlevés, et les fiches correspondant à ces ouvrages ont été ôtées des catalogues. Il a été possible de retrouver certains de ces livres, mais beaucoup ne le seront que plus tard, au cours des recherches. En revanche, il suppose qu'un plus grand nombre a été détruit ou emporté. Débenoit déclare que la plupart des gravures proviennent d'ouvrages sur l'art, de monographies d'artistes ou d'écrivains, et que malgré la perte matérielle que cela induit, ces livres peuvent être remplacés par de nouvelles acquisitions ou des ouvrages plus récents, mais sans qu'il y ait d'urgence particulière à le réaliser. Le conservateur observe que la bibliothèque ne dispose que de catalogues sur fiches, et que la soustraction des fiches relatives à un ouvrage rend très facile la disparition de ce livre. De plus, le registre d'entrée des volumes a été tenu très irrégulièrement par Girod et il est constitué de lacunes et de blancs pour les dernières acquisitions, ce qui complexifie encore la révision. Déjà, Débenoit commence à planifier des tâches à faire réaliser au remplaçant de Girod quand il sera nommé. Il exprime la nécessité de réaliser un inventaire sur registre par série, afin d'accroître la difficulté à distraire de nouveau des ouvrages comme Girod a pu le faire.

Enfin, il mentionne l'existence de 1 300 à 1 500 volumes réunis dans un meuble et portant l'ex-libris de Girod. Il s'agit des livres dont l'ancien bibliothécaire avait annoncé la donation à la bibliothèque en octobre 1937, mais après examen, le conservateur doute de la provenance de ces ouvrages et pense qu'une grande partie d'entre eux appartient effectivement à la bibliothèque. Cette hypothèse encore serait à vérifier en effectuant un relevé détaillé des factures acquittées par la ville, qui permettrait probablement de retrouver un certain nombre des ouvrages disparus.

Après une carrière exemplaire, les dernières années des fonctions de Girod sont assombries par les conséquences d'une maladie qui l'a poussé à la détérioration de nombreux ouvrages et au détournement d'un très grand nombre de volumes. Il est mis à la retraite au 31 décembre 1937¹⁸⁵, mais durant le mois de décembre, c'est le conservateur qui se charge de la bibliothèque, effectuant la transition, dans l'attente qu'un remplaçant soit nommé.

Malgré cette fin regrettable, Girod a réalisé une œuvre remarquable. Poursuivant et intensifiant le mouvement de modernisation des bibliothèques qui s'était manifesté bien avant la Première Guerre mondiale, il s'est engagé en faveur d'une question primordiale de l'entre-deux-guerres. En un peu plus d'une quinzaine d'années, il a transformé les bibliothèques municipales en un lieu de « lecture publique ». En somme, il contribue à l'« ouverture des bibliothèques à tous, avec l'attention moins portée sur le rôle traditionnel de conservation que sur la constitution d'un fonds d'ouvrages modernes, son accès au plus large public et le rapprochement des bibliothèques des autres activités culturelles et éducatives »¹⁸⁶. Une telle œuvre ayant été réalisée, il est important qu'elle soit entretenue et prolongée. Il faut donc trouver rapidement un successeur à Girod, qui pourra perpétuer l'orientation donnée au développement des bibliothèques.

¹⁸⁵ A.M. Roanne, 1D1/32, 6 février 1938.

¹⁸⁶ Graham K. Barnett, *Histoire des bibliothèques publiques en France...*, p. 305.

III – Les bibliothèques sous la direction de Pierre Simond.

Pendant quelques temps, Débenoit assure, avec l'aide de l'auxiliaire, l'intérim de la fonction de Girod dans l'attente qu'un nouveau bibliothécaire soit nommé¹. Cette nomination arrive le 21 mars², et fait suite à une recommandation adressée au maire un an plus tôt par Anthelme Simond³, ex-bibliothécaire et membre de la commission d'inspection et d'achats depuis 1935⁴. Le maire de Roanne ne se conforme pas au conseil formulé par le ministre de l'Intérieur en 1936, qui voulait que les postes qui se libèrent à la tête des bibliothèques de troisième catégorie soient signalés au ministre de l'Éducation nationale et que les maires réclament à cette occasion une liste de candidats diplômés parmi lesquels choisir le nouveau bibliothécaire de leur établissement municipal⁵. Le maire restant libre pour ce choix, il ne procède pas de cette manière et nomme le fils d'Anthelme Simond pour être bibliothécaire de la bibliothèque publique de Roanne. Pierre Simond est licencié ès-lettres mais il n'a pas de formation spécifique pour être bibliothécaire⁶. Roanne ne fait donc toujours pas partie des villes dont la bibliothèque municipale est dirigée par un bibliothécaire professionnel ayant reçu une formation parfaitement appropriée.

A – NOMINATION ET ARRIVÉE DE SIMOND : DÉBUT DE SES FONCTIONS.

Malgré le travail réalisé par le conservateur et l'auxiliaire, lorsque Pierre Simond entre en fonctions, il reste encore beaucoup à faire pour réparer le mal fait par Girod.

Dans un premier rapport à la commission de la bibliothèque⁷, Pierre Simond rappelle « l'état général de la bibliothèque » à son arrivée, qui oblige à intervenir de façon urgente et efficace. Il invite le maire à venir constater par lui-même l'état dans lequel lui a été transmise la bibliothèque⁸. Il décrit une couche imposante de poussière qui recouvre aussi bien les livres que les rayonnages⁹ ; de plus certains des livres n'ont pas pu être placés sur les rayons, si bien qu'ils se trouvent par terre, à même le plancher¹⁰.

¹ A.M. Roanne, 2R21.

² A.M. Roanne, 2D1/15, 21 mars 1938.

³ A.M. Roanne, 1K1/38, 2 février 1937.

⁴ A.M. Roanne, 1D1/30, 12 mai 1935.

⁵ Graham K. Barnett, *Histoire des bibliothèques publiques en France...*, p. 303.

⁶ A.M. Roanne, 2D1/15, 21 mars 1938.

⁷ Collection médiathèque de Roanne, 6T¹⁵-1, rapport présenté le Vendredi 24 juin 1938.

⁸ Collection médiathèque de Roanne, 6T¹⁷-7.

⁹ Collection médiathèque de Roanne, 6T¹⁷-6.

¹⁰ Collection médiathèque de Roanne, 6T¹⁷-3⁵.

1) Remettre la bibliothèque en état.

Outre ce désordre, Simond doit gérer également les collections détériorées par Girod. Dès le départ de celui-ci, Débenoit a commencé à envisager des solutions pour réduire les dégâts déjà réalisés. Dans le même temps, il examine des mesures de protection pour éviter que de tels événements ne se reproduisent à l'avenir, et rendre plus difficile le détournement ou la détérioration d'un ouvrage¹¹.

Il suggère et fait accepter que les acquisitions de livres soient systématiquement assujetties à un contrôle par la commission de la bibliothèque ou par le Conservateur, afin d'éviter « le retour des fâcheux errements précédemment suivis »¹². Il revient donc sur le bénéfice qui était fait à Girod de pouvoir acheter dans les librairies d'occasion sans contrôle de la commission. Ainsi le bibliothécaire doit désormais rendre compte au comité, ou à Débenoit lui-même, des commandes qu'il effectue, par le biais d'une copie qu'il leur transmet. Afin de connaître avec exactitude le contenu des collections, le conservateur relance une entreprise d'inventaire général¹³.

À l'arrivée de Pierre Simond, et jusqu'à ce que les conséquences de l'affaire Girod soient estompées¹⁴, Débenoit reste très investi dans les mesures à prendre pour améliorer la situation de la bibliothèque en dispensant conseils et directives. En mai 1938, c'est lui qui procède au rapport devant la commission, obtenant l'approbation sur l'intégralité de ses propositions¹⁵. En juin de la même année, le comité se réunit de nouveau. Le conservateur est absent et se fait excuser, et il laisse donc Pierre Simond prendre à son tour la parole¹⁶. Le bibliothécaire prend soin de mentionner qu'il y a parfaite entente entre le conservateur et lui-même quant aux propositions qu'ils soumettent ce jour à la commission. Comme l'avait expliqué Girod en 1932, il est plus facile à un agent qui a fait ses preuves de dévouement et de durée, qu'à un nouveau venu d'obtenir l'appui de la commission ou du conseil municipal¹⁷. Associer au rapport de Simond le nom de Débenoit, connu pour son investissement à la bibliothèque depuis plus de vingt ans, est un excellent moyen pour obtenir avec plus de certitude l'approbation des propositions émises. Durant cette réunion, Simond propose une liste d'ouvrages à acquérir qu'il a établie en accord avec Débenoit.

Par cette liste d'achats, les deux hommes espèrent compléter et rénover certains fonds. En mars, Débenoit avait fait savoir au conseil municipal que le crédit ouvert par le budget primitif de 1938 pour la bibliothèque publique était déjà épuisé, car on avait dû régler sur ces fonds-ci les commandes en excédent de 1937 faites par M. Girod¹⁸. Il demande donc que la municipalité veuille bien, pour cette année, ouvrir un crédit

¹¹ A.M. Roanne, 2R21, 16 décembre 1937 et 11 mars 1938.

¹² A.M. Roanne, 2R21, 11 mars 1938.

¹³ Collection médiathèque de Roanne, 6T¹7-3⁴.

¹⁴ A.M. Roanne, 2R21.

¹⁵ Collection médiathèque de Roanne, 6T¹7-3⁴.

¹⁶ Collection médiathèque de Roanne, 6T¹5-1.

¹⁷ Collection médiathèque de Roanne, 6T¹5-4, réunion octobre 1932.

¹⁸ A.M. Roanne, 2R21, 11 mars 1938.

supplémentaire d'environ 10 000 francs, afin de pouvoir effectuer les achats nécessaires et faire relier les ouvrages avant de les donner en communication aux lecteurs. Le conseil lui accorde alors une subvention extraordinaire de 9 000 francs dans son budget additionnel, destinée à l'acquisition d'ouvrages et aux frais de reliure¹⁹. En même temps, la Bibliothèque nationale offre 9 000 francs à la bibliothèque de Roanne²⁰. Pour en bénéficier, les bibliothécaires doivent effectuer une commande qu'ils adressent au Service d'Achats de la Bibliothèque nationale. C'est donc un résumé de la commande que Simond présente à la commission afin d'avoir son aval avant de l'envoyer. C'est une occasion pour la bibliothèque publique de Roanne de pallier au manque de crédit dont se plaint le bibliothécaire. Les limites de ce crédit se font d'autant plus sentir que Débenoit a décidé en accord avec la commission de la bibliothèque de faire remettre en état le plus grand nombre des ouvrages détériorés par l'enlèvement des gravures²¹. Une telle entreprise induit des frais élevés, auxquels il faut ajouter les frais ordinaires de reliure et les traitements du personnel.

Pour prévenir de nouveaux errements tels que celui dont la bibliothèque vient de se sortir, Débenoit émet dès décembre 1937 le vœu de voir établi par le prochain bibliothécaire un inventaire par série sur des registres. Ceci permettrait un meilleur contrôle des fonds que les seuls catalogues sur fiches dont on peut aisément soustraire un élément sans que cela soit remarqué²². Et en effet, dès que Simond arrive, le travail d'inventaire commence²³. Très vite, le bibliothécaire demande au maire la nomination d'un second auxiliaire pour la période pendant laquelle durera l'inventaire. Mlle Guilloud de Courbeville qui a elle-même obtenu un poste d'auxiliaire est accaparée par les écritures, pendant que Simond est obligé de transporter souvent de gros poids et qu'il lui faut également écrire et dicter. Alors qu'il souhaiterait une remise en état aussi rapide que possible, il estime le travail trop pesant pour être réalisé par deux personnes seulement.

En réalisant l'inventaire et au hasard du classement, Simond découvre un certain nombre d'ouvrages en doubles ou triples exemplaires, et en dresse la liste²⁴. La bibliothèque de la Bourse du travail avait demandé une subvention à la municipalité quelques mois plus tôt, et en réponse, le conseil municipal avait préféré envisager le transfert de doubles de la bibliothèque municipale²⁵. Sur les 120 livres ainsi répertoriés, Simond est encore chargé de sélectionner les livres à transférer²⁶, en éliminant certains ouvrages de philosophie ou de littérature qui « ne répondent pas au goût et au niveau des lecteurs de la Bibliothèque de la Bourse »²⁷. Il remet ainsi 43 ouvrages à la Bourse du travail, en précisant qu'il ne s'agit pas d'un don, mais bien d'un dépôt.

¹⁹ A.M. Roanne, 1D1/32, 28 mai 1938.

²⁰ Collection médiathèque de Roanne, 6T¹5-1.

²¹ A.M. Roanne, 2R21, Rapport de la commission de la Bibliothèque du jeudi 5 mai [1938] – Procès Verbal.

²² A.M. Roanne, 2R21, 16 décembre 1937.

²³ Collection médiathèque de Roanne, 6T¹7-6.

²⁴ Collection médiathèque de Roanne, 6T¹5-2.

²⁵ Collection médiathèque de Roanne, 6T¹7-6.

²⁶ Collection médiathèque de Roanne, 6T¹5-2.

²⁷ Collection médiathèque de Roanne, 6T¹7-7.

Enfin, comme ultime résolution relative aux destructions de livres et détournements d'ouvrages, Débenoit décide, toujours en accord avec la commission, d'incorporer au fonds les ouvrages portant les ex-libris de Jean-Baptiste Girod²⁸ dont celui-ci avait fait don en octobre. Déjà à la mi-décembre 1937, le conservateur émettait des doutes sur la provenance de ces livres, dont Girod était convaincu qu'ils lui appartenaient personnellement²⁹. En mai, l'hypothèse de Débenoit semble confirmée, et la décision est prise : Pierre Simond procède à l'inventaire des 1 300 ouvrages, qui sont incorporés au fonds général³⁰.

En même temps qu'il lui faut gérer les conséquences de la maladie de Girod au mieux pour la bibliothèque, Simond doit également s'occuper du fonctionnement quotidien et habituel de celle-ci : améliorations matérielles, modifications du règlement intérieur, inventaire et service au public sont ses préoccupations quotidiennes.

2) Fonctionnement des bibliothèques.

Le bibliothécaire précédent n'ayant pas honoré la confiance qui lui avait été faite, en 1938, la commission se réunit plusieurs fois dans l'année³¹. De plus, en mars, le ministre de l'Éducation nationale adresse au maire de Roanne un formulaire de rapport annuel sur l'état de la bibliothèque, qu'il lui demande de faire remplir par le bibliothécaire³². Pierre Simond adresse au maire les rapports qu'il rédige à l'intention du comité et du ministère avec constance. Il est donc soumis dans son activité à une surveillance régulière.

La commission a un rôle prépondérant dans le fonctionnement de la bibliothèque et le choix des travaux qui y sont entrepris. Ce sont le bibliothécaire et le conservateur qui émettent des propositions³³, mais les décisions ne sont prises qu'une fois l'aval du comité obtenu. Le choix des acquisitions est systématiquement validé par la commission, qui détermine comment redresser l'état des collections et de la bibliothèque. C'est elle qui choisit, parmi les suggestions du personnel, les projets qu'elle va soutenir auprès du conseil municipal.

À l'arrivée de Pierre Simond, un nouveau règlement intérieur est très vite mis en place³⁴. Il est établi sur le même modèle que le règlement précédent, et intègre des modifications proposées par Débenoit en mars 1938³⁵. En mai, la commission approuve le texte que le conservateur lui soumet³⁶, et celui-ci est arrêté par le maire le 20 mai 1938. Seules quelques modifications se rapportant aux horaires d'ouverture et aux prêts le distinguent

²⁸ A.M. Roanne, 2R21, Rapport de la commission de la Bibliothèque du jeudi 5 mai [1938] – Procès Verbal.

²⁹ A.M. Roanne, 2R21, 16 décembre 1937.

³⁰ Collection médiathèque de Roanne, 6T¹5-2.

³¹ A.M. Roanne, 2R21, Rapport de la commission de la Bibliothèque du jeudi 5 mai [1938] – Procès Verbal ; et Collection médiathèque de Roanne, 6T¹5-1.

³² A.M. Roanne, 2R21, 18 mars 1938.

³³ Collection médiathèque de Roanne, 6T¹5-1.

³⁴ A.M. Roanne, 2D1/15, 20 mai 1938. Le nouveau règlement est transcrit en annexe 2.1 Règlement de 1938.

³⁵ A.M. Roanne, 2R21, 11 mars 1938.

³⁶ A.M. Roanne, 2R21, Rapport de la commission de la Bibliothèque du jeudi 5 mai [1938] – Procès Verbal.

du règlement modifié en 1924³⁷. L'ouverture du dimanche matin est supprimée et remplacée par une séance le vendredi, qui se fait le matin au printemps (d'avril à juillet) et se transforme en une séance de soirée durant les mois d'hiver, ainsi que le désirait Débenoit, qui a observé une fois de plus que les veillées sont plus fréquentées³⁸. Au total, la bibliothèque reste ouverte, comme auparavant, 26 heures par semaine. Les périodes de vacances sont élargies : plutôt que de fermer seulement durant la première quinzaine du mois d'août, c'est désormais durant les deux mois d'août et septembre que la bibliothèque n'est plus accessible au public³⁹. Le règlement mentionne désormais de manière explicite que cette fermeture estivale est employée à l'inventaire annuel. De courts temps de fermeture sont ajoutés pour les périodes des fêtes de Noël et du Jour de l'An, ainsi que pour la Pâques et la Pentecôte. Enfin, les lecteurs autorisés peuvent désormais emprunter trois livres et non plus deux. En revanche, Débenoit souhaite mieux encadrer et contrôler les prêts, et réaffirme l'interdiction du prêt des ouvrages rares sur le Forez ou le Lyonnais, qui n'était plus respectée⁴⁰ en dépit de son expression explicite dans le règlement précédent.

La mise en place de ce règlement permet la reprise d'une activité « normale » de la bibliothèque. Les modalités de prêt sont de nouveau resserrées : on rappelle que le prêt au dehors n'est autorisé que par mesure d'exception, aux élites de la ville (toujours les mêmes catégories de professeurs, membres des Sociétés savantes, avocats)⁴¹. Toujours, les autres personnes qui souhaiteraient faire usage du prêt, doivent demander par écrit une autorisation spéciale au maire ou au conservateur, qui est accordée suivant les mêmes modalités que par le passé. Une fois obtenue, cette autorisation n'est pas considérée comme étant acquise, car le maire ou le conservateur peuvent, s'ils estiment qu'« il y a abus », retirer une autorisation de prêt précédemment délivrée. Par « abus », le règlement entend les cas de détérioration ou « toute autre cause d'ordre intérieur ». À la fin de l'année 1938, le bibliothécaire compte 356 personnes autorisées à emprunter des livres⁴². L'utilisation de registres portant les noms et signatures des personnes qui empruntent est réaffirmée : cette contrainte est indispensable pour garantir une meilleure sécurité des prêts et retours.

Pour accéder aux ouvrages, les lecteurs doivent en demander la communication. La salle de lecture est pourvue de rayonnages où sont présentés les usuels et ouvrages de référence, ainsi que les revues qui sont réunies dans un même meuble, mais le plus gros des collections reste en accès indirect. Pour connaître les ouvrages de la bibliothèque, les lecteurs ont à leur disposition trois catalogues sur fiches tenus à jour régulièrement : un catalogue alphabétique par noms d'auteurs, un catalogue par ordre des matières et enfin un catalogue pour les archives, qui est lui-même classé suivant les noms des lieux, et suivant les dates.

³⁷ A.M. Roanne, 2D1/15, 20 mai 1938.

³⁸ A.M. Roanne, 2R21, 11 mars 1938.

³⁹ A.M. Roanne, 2D1/15, 20 mai 1938.

⁴⁰ A.M. Roanne, 2R21, 11 mars 1938.

⁴¹ A.M. Roanne, 2D1/15, 20 mai 1938.

⁴² Collection médiathèque de Roanne, 6T¹5-2.

Pendant que Pierre Simond assure le fonctionnement quotidien et le service aux lecteurs avec Mlle Guilloud de Courbeville, le bibliothécaire élabore également des projets pour l'amélioration matérielle, et la modernisation de la bibliothèque⁴³.

Les travaux qu'il envisage répondent à plusieurs ambitions. Ils doivent faciliter le travail d'inventaire des bibliothécaires, améliorer les conditions de conservation des livres, et rendre le lieu plus accueillant aux lecteurs. Pierre Simond ne présente pas ces objectifs comme étant tous de la même importance, et il les classe en fonction de leur urgence.

Dès mai 1932, il expose ses requêtes, dans un premier temps à la commission de la bibliothèque qui les approuve, puis au maire et aux commissions compétentes⁴⁴. La commission appuie particulièrement la demande de fourniture d'une machine à écrire, qui accélérerait la confection des fiches et serait plus économique, et qui permettrait également une correspondance plus aisée.

Parmi les travaux urgents, Pierre Simond demande de faire établir dans le couloir du deuxième étage des rayonnages sur lesquels les livres qui demeurent à terre pourraient être rangés. Cette installation présenterait le double avantage de permettre une meilleure conservation des ouvrages et de faciliter leur inventaire. Le bibliothécaire cherche à rétablir l'ordre dans la bibliothèque en solutionnant l'un après l'autre les différents éléments qui avaient soulevé son indignation à son arrivée. On se souvient qu'il décrivait alors une importante couche de poussière sur les meubles et sur les livres⁴⁵. Après avoir vidé les rayons, il réclame donc que la mairie mette à sa disposition un aspirateur et un des employés chargés de le faire fonctionner « dans un but de pure hygiène »⁴⁶.

L'électricité avait été installée dans la bibliothèque en 1924 justement dans l'idée de pouvoir passer l'aspirateur⁴⁷. Mais les aménagements d'alors ne suffisent plus aux besoins de la bibliothèque en 1938⁴⁸. Toute la bibliothèque n'avait pas été équipée d'un éclairage électrique suffisant : certaines pièces seulement avaient bénéficié de l'installation de lampes, les autres avaient été pourvues seulement de prises de courant, en vue de l'utilisation de l'aspirateur. En 1938, Pierre Simond déclare donc que dans les salles du deuxième étage, où se trouvent de nombreux volumes (notamment le fonds Boullier, et des ouvrages récents fréquemment demandés), l'électricité est presque inutilisable dans l'état actuel. Ces salles auraient besoin d'être appareillées au moyen de lampes avec interrupteur, afin de permettre l'accès facile aux ouvrages qui y sont rangés, et afin de pouvoir y travailler au-delà de la tombée du jour⁴⁹. Cet aménagement fait partie des travaux que Simond estime urgents.

Par ailleurs, les rayons du soleil, qui frappent directement certains rayonnages provoquent un vieillissement accéléré des ouvrages, qui s'abiment même lorsqu'ils ne sont pas demandés en consultation et manipulés. Comme moyen efficace pour éviter une telle détérioration, Pierre Simond suggère l'installation de rideaux épais aux fenêtres dans les salles les plus concernées par ce phénomène.

⁴³ Collection médiathèque de Roanne, 6T¹7-3⁵.

⁴⁴ A.M. Roanne, 2R21, Rapport de la commission de la Bibliothèque du jeudi 5 mai [1938] – Procès Verbal.

⁴⁵ Collection médiathèque de Roanne, 6T¹7-6.

⁴⁶ Collection médiathèque de Roanne, 6T¹7-7.

⁴⁷ Collection médiathèque de Roanne, 6T¹5-4, réunion octobre 1924.

⁴⁸ Collection médiathèque de Roanne, 6T¹7-3⁵.

⁴⁹ Collection médiathèque de Roanne, 6T¹7-4.

En vue d'obtenir un meilleur confort et un cadre de travail plus agréable, aussi bien pour le bibliothécaire lui-même que pour les lecteurs, Pierre Simond demande enfin que soient repeints le vestibule d'accès et la porte d'entrée à la bibliothèque « qui sont indignes d'une Bibliothèque de l'importance de celle de Roanne », et que le bureau du bibliothécaire soit changé en raison de sa grande vétusté. S'il signale que ces derniers travaux sont nécessaires, il précise malgré tout qu'ils sont moins urgents que les suggestions qui les précédaient.

Si toutes ces réclamations paraissent bien étayées et tout à fait justifiées, il n'en reste pas moins que le bibliothécaire doit faire preuve de patience et d'opiniâtreté avant d'obtenir enfin satisfaction. Le 3 août 1938, il réitère ses demandes les plus urgentes auprès du maire⁵⁰ et profite de cette occasion pour demander également la création d'un second poste d'auxiliaire. En novembre, Simond a enfin obtenu la fourniture d'une machine à écrire et l'installation de rayonnages supplémentaires au deuxième étage⁵¹, mais les autres doléances sont restées lettre morte. Pendant quelques jours d'août, Simond a pu disposer de l'aide d'une personne supplémentaire, mais cela n'a pas été suffisant : il faudrait affecter un second auxiliaire à la bibliothèque, au moins à titre temporaire, jusqu'à ce que la remise en état et l'inventaire soient achevés. Il se contente de mentionner ses autres réclamations, laissant le maire juger des suites à leur donner.

En février 1939, aucuns travaux supplémentaires n'ont encore été entrepris, mais des devis ont été réalisés pour chacune des demandes formulées⁵². Après avoir passé un hiver dans la bibliothèque, Pierre Simond ajoute une réclamation à la liste : il demande l'installation du chauffage dans tout le premier étage, car seules la salle de lecture et la salle des archives en avaient été dotées lorsque la bibliothèque avait été équipée en 1930⁵³.

Ces travaux sont loin d'être réalisés puisqu'en mai 1941, la commission approuve dans sa réunion différents aménagements à réaliser à la bibliothèque, et que l'installation du chauffage en fait partie⁵⁴. Elle accepte alors l'installation de nouveaux rayons là où il peut encore en être placés, ainsi que la réfection du hall d'entrée (qui avait été demandée dès mai 1938) et admet le principe de l'extension du chauffage à l'ensemble des salles du premier étage, mais prévoit sa réalisation pour plus tard, car il est alors impossible de se procurer tuyauterie et radiateurs nécessaires.

Au cours de ses deux premières années de service, et avant que l'irruption de la guerre ne vienne perturber le fonctionnement des bibliothèques municipales, Simond œuvre également au développement de la bibliothèque publique et travaille à attirer l'attention sur celle-ci. Durant toute la deuxième quinzaine de juillet 1939, une exposition se tient dans la salle de lecture⁵⁵. Le bibliothécaire estime que cette manifestation a eu une influence indiscutable sur l'essor de la bibliothèque. C'est la première fois que les bibliothécaires de Roanne tentent une telle expérience. De nombreux visiteurs – aussi

⁵⁰ Collection médiathèque de Roanne, 6T¹7-6, 3 août 1938.

⁵¹ Collection médiathèque de Roanne, 6T¹7-3, 4 novembre 1932.

⁵² Collection médiathèque de Roanne, 6T¹7-4.

⁵³ Collection médiathèque de Roanne, 6T¹5-4, réunion octobre 1930.

⁵⁴ Collection médiathèque de Roanne, 6T¹7-1 ter, Travaux d'amélioration à exécuter à la bibliothèque municipale, 1941.

⁵⁵ Collection médiathèque de Roanne, 6T¹5-2.

bien roannais qu'étrangers à la ville, lettrés ou non – s'y rendent. L'exposition est créée exclusivement à partir des ressources de la bibliothèque publique de Roanne, et elle permet aux visiteurs de découvrir une partie du contenu de ses collections : ouvrages précieux, incunables, miniatures, ou manuscrits constituent une documentation sur l'histoire de la région et « une véritable rétrospective du livre »⁵⁶. Simond se félicite du succès rencontré par cette manifestation, qui l'encourage vivement à envisager le renouvellement d'une telle expérience, d'autant que les fonds recèlent des richesses encore non exposées. Il s'agit d'une méthode traditionnelle pour faire mieux connaître une bibliothèque⁵⁷ : d'une part ces expositions attirent un public nombreux et d'autre part, elles font souvent l'objet d'articles dans la presse. Grâce à ce vecteur, le public prend conscience de la diversité des documents conservés dans ces établissements.

Une fois encore, le bibliothécaire fait preuve de beaucoup de bonne volonté, et de dévouement. Il se lance avec une grande énergie dans la mise en valeur de la bibliothèque, dans les négociations avec la municipalité pour obtenir des budgets pour les acquisitions, des crédits pour des améliorations matérielles, et dans toutes les tâches qui accompagnent son travail. Il a prolongé le mouvement de modernisation que Girod avait développé et poursuit son engagement dans le sens de la lecture publique, notamment en instaurant un rapprochement avec d'autres activités culturelles comme l'exposition. Mais une fois de plus, l'irruption de la guerre modifie totalement la donne : la vie des bibliothèques municipales est transformée.

B – LES BIBLIOTHÈQUES EN GUERRE.

À la veille de la guerre, Simond est enfin titularisé le 31 août 1939⁵⁸ dans son emploi de bibliothécaire qu'il va occuper pendant toute la période du conflit et au-delà. De son aveu même, la bibliothèque n'est pas exempte des bouleversements qui touchent la vie nationale dans toutes ses activités⁵⁹.

1) La guerre s'annonce : préserver les collections.

En 1938, la guerre est imminente et chacun la sent venir. Partout en France, le monde des bibliothèques se mobilise pour organiser la défense passive⁶⁰, les bibliothécaires s'organisent pour évacuer les collections⁶¹ et Simond ne fait pas exception.

Dès septembre 1938, Simond reçoit une circulaire fournissant des instructions pour la protection des collections⁶². Les deux inspecteurs généraux, Émile Dacier et Charles

⁵⁶ Collection médiathèque de Roanne, 6T¹5-2.

⁵⁷ Graham K. Barnett, *Histoire des bibliothèques publiques en France...*, p. 357.

⁵⁸ A.M. Roanne, 2D1/15, 31 août 1939.

⁵⁹ Collection médiathèque de Roanne, 6T¹5-2.

⁶⁰ Marie Kuhlmann, « Les bibliothèques dans la tourmente », dans Martine Poulain (dir.), *Histoire des bibliothèques françaises...*, p. 297.

⁶¹ Martine Poulain, *Livres pillés, lectures surveillées : les bibliothèques françaises sous l'Occupation*, [Paris], Gallimard, 2008 (Nrf essais), p. 63.

Schmidt, ainsi que Julien Cain, administrateur général de la Bibliothèque nationale indiquent les points essentiels sur lesquels doivent se porter les efforts des bibliothécaires⁶³. Ils invitent par cette lettre à sauvegarder les pièces irremplaçables, à obtenir de l'administration municipale des caisses en nombre suffisant pour contenir les documents, les déplacer, et les stocker⁶⁴. Ils insistent également sur l'importance de prendre des mesures pour protéger autant que possible les bâtiments des bibliothèques⁶⁵. En considérant les conseils ainsi dispensés⁶⁶, Simond échafaude dès octobre un projet de mise à l'abri des richesses de la bibliothèque, qui pourrait être appliqué dès que les circonstances l'exigeraient.

À la demande du maire, Pierre Simond lui fournit les renseignements sur les mesures à prendre pour la mise à l'abri des collections de la bibliothèque en avril 1939⁶⁷. Il demande pour la réalisation de ce plan, que soit mise à sa disposition une centaine de caisses pour renfermer les documents dont la mise à l'abri est la plus indispensable : manuscrits, archives, incunables, c'est-à-dire les documents dont la perte serait irremplaçable. Se chargeant lui-même de faire l'état des documents mis en caisse, Pierre Simond requiert une fois de plus l'aide de personnel supplémentaire pour la manutention et le remplissage des caisses. Des auxiliaires dépendant du service de l'architecture sont mis à sa disposition⁶⁸. Grâce à cela, en septembre 1939, la mise en paquets des richesses de la bibliothèque est terminée⁶⁹ et lorsque la guerre éclate, les pièces sélectionnées pour être protégées en priorité sont très rapidement mises en sûreté dans les caves de la bibliothèque⁷⁰.

Partout en France, lorsque les collections les plus précieuses mises à l'abri ne sont pas évacuées dans divers châteaux ou monuments éloignés des villes, elles sont entreposées dans des caves ou sous-sols sur place⁷¹. À Roanne, les caves de la bibliothèque sont voûtées, offrant ainsi une meilleure protection que des plafonds plats en cas de bombardement⁷². Cette possibilité de repli des pièces précieuses dans les caves est évoquée très tôt par Pierre Simond, qui la met en valeur en avril 1939 auprès du maire en signalant justement que ces sous-sols voûtés offrent un abri sérieux⁷³. Les deux caves disponibles étant très salubres, les livres ne risquent pas de souffrir de trop mauvaises conditions de conservation, et certains aménagements sont réalisés en amont de leur installation⁷⁴ pour pouvoir les accueillir dans des conditions qui conviennent à des documents si fragiles⁷⁵. Un plancher est posé, un éclairage électrique installé, et des

⁶² A.M. Roanne, 2R21, 20 avril 1939. Le texte complet de cette circulaire est conservé et consultable dans les collections de la médiathèque de Roanne, à la cote 6T¹8-18. Il est par ailleurs transcrit en annexe 3.1.

⁶³ Collection médiathèque de Roanne, 6T¹5-2.

⁶⁴ Martine Poulain, *Livres pillés, lectures surveillées...*, p. 64.

⁶⁵ A.M. Roanne, 2R21, 20 avril 1939.

⁶⁶ Collection médiathèque de Roanne, 6T¹5-2.

⁶⁷ A.M. Roanne, 2R21, 20 avril 1939.

⁶⁸ A.M. Roanne, 2R21, 17 novembre 1940.

⁶⁹ Collection médiathèque de Roanne, 6T¹8-23.

⁷⁰ Collection médiathèque de Roanne, 6T¹5-2.

⁷¹ Martine Poulain, *Livres pillés, lectures surveillées...*, p. 63.

⁷² Collection médiathèque de Roanne, 6T¹8-31.

⁷³ A.M. Roanne, 2R21, 20 avril 1939.

⁷⁴ Collection médiathèque de Roanne, 6T¹8-23.

⁷⁵ A.M. Roanne, 2R21, 25 septembre 1939.

rayons sont fixés sur des échelles pour isoler les documents du sol⁷⁶. Le travail est effectué rapidement, si bien qu'en novembre 1939, tout est terminé⁷⁷ et une partie des collections du Musée Joseph Déchelette est également déposée sous la bibliothèque.

Cette initiative de Pierre Simond répond également à l'une des recommandations des inspecteurs généraux des bibliothèques⁷⁸. Ils conseillent aux bibliothécaires de se mettre en rapport avec le conservateur du musée de la ville (qui reçoit lui-même des instructions semblables de la part de l'administration des Beaux-arts) afin d'envisager la réunion de leurs collections et procéder ainsi à un gardiennage commun⁷⁹. En avril 1939, Pierre Simond évoque une première fois cette possibilité devant le maire⁸⁰. Apprenant que les caves du musée sont insuffisantes pour en contenir les collections, il propose au conservateur la place qui demeure disponible dans les caves de la bibliothèque⁸¹.

De son propre aveu, Pierre Simond reconnaît s'être conformé autant que possible aux instructions ministérielles pour organiser la protection de la bibliothèque publique⁸², bien que cette circulaire fût seulement à considérer comme une suite de conseils et recommandations, et non pas des directives à respecter expressément⁸³.

Martine Poulain affirme que durant toute une longue période qui suit cette première manifestation provenant de l'inspection générale, les bibliothécaires sont dans un premier temps laissés à eux-mêmes, et qu'ils se heurtent souvent à la négligence des maires⁸⁴. Cet abandon prend fin le 25 août 1939, lorsqu'une circulaire émanant du ministère de l'Éducation nationale arrive enfin. À Roanne, le désintérêt des autorités supérieures (ministère, préfecture, archives départementales) se vérifie : toutes ces autorités ne se manifestent que plus tard, à partir de la fin de l'année 1939⁸⁵.

En revanche, le bibliothécaire n'est pas abandonné par la municipalité durant la période sur laquelle il organise et procède à la protection des collections de la bibliothèque. Le 18 avril 1939, le maire se renseigne spontanément auprès de Simond sur les mesures à prendre pour la mise à l'abri « des œuvres d'art de la bibliothèque »⁸⁶. De plus, les différents appels du bibliothécaire sont entendus, et il obtient dans la mesure des moyens dont dispose la ville, d'une part de personnel pour la manutention des volumes à protéger, et d'autre part la réalisation de travaux d'amélioration pour l'aménagement des caves de la bibliothèque.

Après août 1939 en revanche, la protection des collections précieuses de la bibliothèque suscite un intérêt soutenu de la part du préfet ainsi que de l'archiviste départemental, qui se lancent dans une correspondance fournie en rapport avec ces questions. De septembre 1939 à mai 1940, le préfet interroge à trois reprises le maire sur les mesures de protection adoptées pour les archives⁸⁷, et s'intéresse en particulier « au fonds très

⁷⁶ Collection médiathèque de Roanne, 6T¹8-31.

⁷⁷ Collection médiathèque de Roanne, 6T¹5-2.

⁷⁸ Martine Poulain, *Livres pillés, lectures surveillées...*, p. 64.

⁷⁹ Collection médiathèque de Roanne, 6T¹8-18.

⁸⁰ A.M. Roanne, 2R21, 20 avril 1939.

⁸¹ A.M. Roanne, 2R21, 25 septembre 1939.

⁸² A.M. Roanne, 2R21, 25 septembre 1939.

⁸³ Collection médiathèque de Roanne, 6T¹5-2.

⁸⁴ Martine Poulain, *Livres pillés, lectures surveillées...*, p. 64-65.

⁸⁵ Collection médiathèque de Roanne, 6T¹8-23.

⁸⁶ A.M. Roanne, 2R21, 20 avril 1939.

⁸⁷ Collection médiathèque de Roanne, 6T¹8-23, 6T¹8-25 bis.

important du Duché de Roannais »⁸⁸. Alors que tous les aménagements ont été achevés, il dispense ses conseils et décrit les conditions idéales de stockage des archives mises à l'abri. Il recommande de disposer les documents en tas carrés ou rectangulaires très denses, qui seraient recouverts de bâches ignifugées ou de cartons d'amiante, recouverts d'une fine couche de sable de 2 à 3 millimètres. De telles précautions permettraient de limiter les dégâts que provoquerait une attaque par projectiles, et de protéger les documents des risques d'un éventuel incendie.

Ces demandes répétées obligent Pierre Simond à produire de multiples rapports. Le 25 septembre, le 8 novembre, puis de nouveau le 20 avril et le 28 mai de 1940⁸⁹ il décrit les installations effectuées. En mai 1940, il déclare que les paquets n'ont pas été couverts de bâches ou cartons ignifugés comme le préconisait le préfet. Si cet aménagement est à effectuer, il demande que soient mis à sa disposition matériel et personnel. En réponse à l'attention particulière portée aux archives du Duché de Roannais, que les Archives départementales de la Loire ont jusqu'alors consenti à laisser en dépôt à Roanne, Simond suggère qu'il y aurait lieu d'envisager leur évacuation dans une partie moins exposée du département, et évoque plusieurs solutions de repli. Une réponse de l'archiviste en chef du département parvient très vite à Roanne⁹⁰. Louis Biernawski considère les renseignements obtenus comme très satisfaisants et déclare sa volonté de se rendre sur place pour constater par lui-même l'état des installations et examiner les mesures prises ou à prendre, comme le lui suggère Fondry, l'adjoint au maire qui s'est chargé de lui adresser le rapport⁹¹.

Cette correspondance concerne essentiellement la conservation des collections, en se souciant ostensiblement des collections dites « précieuses » et tout particulièrement des archives du Duché de Roannais. En effet, depuis le début des démarches de protection, ce sont les collections les plus précieuses, celles composées de documents irremplaçables qui sont visées par ces mesures⁹². Et c'est pour cette raison que la bibliothèque populaire n'est pas du tout concernée par ces mises à l'abri : elle ne possède pour sa part que des ouvrages courants, qui ne méritent pas de mesure particulière de protection, car leur destruction constituerait une perte économique non négligeable, mais pas une perte définitive et irrémédiable pour le patrimoine français.

En outre, le préfet et l'archiviste départemental se renseignent sur la situation du personnel. En mai 1940, le préfet demande si le bibliothécaire est mobilisé et en ce cas quel fonctionnaire le remplace⁹³. Alors que certains bibliothécaires ont été mobilisés et ont donc dû abandonner leur bibliothèque, Simond est réformé, et n'a donc pas à quitter son poste⁹⁴.

D'abord en 1942 dans le Nord de la France, puis en 1943 dans la zone sud et le littoral méditerranéen, l'inquiétude relative à la protection des documents précieux renaît⁹⁵. La situation roannaise est conforme à ce constat dressé par Martine Poulain.

⁸⁸ A.M. Roanne, 2R21, 14 mai 1940.

⁸⁹ Collection médiathèque de Roanne, 6T¹8-23 et 6T¹8-26.

⁹⁰ Collection médiathèque de Roanne, 6T¹8-27, 31 mai 1940.

⁹¹ A.M. Roanne, 2R21, 30 mai 1940.

⁹² Martine Poulain, *Livres pillés, lectures surveillées...*, p. 63.

⁹³ Collection médiathèque de Roanne, 6T¹8-25 bis.

⁹⁴ Collection médiathèque de Roanne, 6T¹8-26.

⁹⁵ Martine Poulain, *Livres pillés, lectures surveillées...*, p. 63.

La zone libre est finalement envahie par les Allemands en novembre 1942 et Roanne voit l'occupant arriver le 11 novembre⁹⁶. Pourtant, ce n'est pas l'installation des Allemands dans la localité qui provoque l'inquiétude des autorités responsables des fonds. L'archiviste départemental, qui le premier contacte de nouveau le maire à ce sujet en juillet 1943, se manifeste du fait du « danger des bombardements aériens »⁹⁷. Il répète au maire les recommandations déjà prononcées par le préfet en 1940 sur les aménagements les plus adéquats pour limiter les conséquences d'un tel événement. Et il demande une nouvelle fois quelles mesures ont été prises pour protéger les archives du Duché de Roannais, dont il est responsable. De nouvelles lettres de la même teneur parviennent au maire les 6 et 30 août⁹⁸. Le maire y répond à la mi-septembre en décrivant une fois de plus les installations réalisées dans les caves de la bibliothèque, et il exprime son désir que la protection des fonds soit examinée par l'archiviste départemental en raison de l'importance du dépôt. Il envisage déjà, en fonction du résultat de la visite, de procéder à une prospection afin de proposer des locaux où « les risques de bombardements [seraient] moindres ».

L'archiviste ne se rend pas sur place, en revanche, le préfet envoie un architecte, M. Pavero visiter les sous-sols où sont entreposées les Archives du Duché de Roannais, et rédiger un rapport sur la sécurité offerte en cas de bombardement⁹⁹. Le 27 septembre, il constate donc que les risques d'effondrement de la voûte paraissent réduits, de même que les risques d'incendie. Il semblerait que le seul risque effectif serait celui de l'inondation, surtout à la suite d'un bombardement. La rupture des canalisations d'eau provoquerait l'inondation des caves sur environ 80 centimètres de hauteur. Il en conclut que les documents seraient plus en sécurité dans un abri de commune rurale. Le 29 septembre, après en avoir discuté avec M. Fressonnet¹⁰⁰, Pierre Simond informe le maire que l'adjoint au maire, M. Prost, met à la disposition de la bibliothèque une cave dans une propriété qu'il a Aux Villards, pour y abriter les archives. Cette propriété est située dans la commune de Saint-André-d'Apchon, à une quinzaine de kilomètres à l'ouest de Roanne¹⁰¹ et présente donc des risques de bombardements quasiment nuls. Le bibliothécaire a déjà organisé le transport des archives. Il a convenu avec M. Prost que les paquets seraient conservés tels qu'ils existent alors dans les sous-sols de la bibliothèque, et qu'ils seraient mis sur place dans des caisses qui les protégeraient doublement des rongeurs et de l'humidité¹⁰². Alors que l'archiviste ne s'inquiète que du sort du fonds du Duché de Roannais, Simond prévoit de joindre à ce transport quelques pièces supplémentaires : les incunables, quelques manuscrits précieux, et notamment ceux du fonds italien. Il informe le maire qu'il prévoit de procéder au transport le 15 octobre, et d'accompagner personnellement les archives pour veiller à leur mise en

⁹⁶ Marcel Goninet, *Histoire de Roanne et de sa région. Tome 2*, Roanne, éd. Horvath, 1976, p. 372.

⁹⁷ Collection médiathèque de Roanne, 6T¹8-28.

⁹⁸ A.M. Roanne, 2R21, 6 août 1943 et Collection médiathèque de Roanne, 6T¹8-30.

⁹⁹ Collection médiathèque de Roanne, 6T¹8-31.

¹⁰⁰ Le 12 mai 1941, Francisque Fressonnet, conseiller municipal, s'est vu délégué les fonctions relevant des attributions du maire pour le service des bibliothèques municipales. (A.M. Roanne, 2D1/16, 12 mai 1941) Il est en conséquence l'interlocuteur privilégié auquel doit s'adresser le bibliothécaire pour les questions relatives à son service.

¹⁰¹ Collection médiathèque de Roanne, 6T¹8-33.

¹⁰² Collection médiathèque de Roanne, 6T¹8-31.

place. Par cette décision, Simond précède de peu l'ordre donné à la France entière d'évacuer ses collections les plus précieuses, en octobre 1943¹⁰³.

Le 9 novembre 1943, après avoir réalisé le déménagement, Simond rédige un rapport à l'attention de l'archiviste départemental¹⁰⁴. Il rappelle les conditions qui ont poussé au choix de déménager les archives, et mentionne les modalités du transport durant lequel toutes les dispositions ont été prises pour protéger les documents de l'humidité. Sur place, les caisses ont été isolées à 30 centimètres du sol. Il décrit la cave comme très saine, aérée, ne présentant aucun risque d'inondations et des risques d'incendie réduits au minimum. Demeure seulement le risque des rongeurs, que M. Prost s'emploie à limiter, ayant fait entourer les caisses par un grillage fin, et en rendant des visites régulières au dépôt. Simond promet pour finir de réaliser des visites périodiques pour s'assurer de la parfaite conservation du fonds, et d'envoyer à l'archiviste un rapport à l'issue de chacune d'elles.

Toutefois, une lettre de l'archiviste départemental en date du 27 juin 1944 qui demande à Pierre Simond à quand remonte sa dernière visite aux Villards laisse penser que le bibliothécaire n'a pas produit les rapports annoncés avec autant de constance que prévu¹⁰⁵.

À partir de mars 1944, on assiste à une nouvelle vague de circulaires et le 12 juin, le ministère insiste encore auprès des maires sur l'importance des mesures de protection car « les bombardements aériens ont atteint une intensité et une ampleur qui dépassent les régions côtières et toute ville du territoire est menacée d'en ressentir les effets »¹⁰⁶.

La réponse de Pierre Simond est rapide : il fait savoir que les documents irremplaçables ont été mis à l'abri en deux lieux différents avec toutes les précautions nécessaires à leur conservation¹⁰⁷.

Le bibliothécaire a donc mené une intervention anticipée et sur le long terme, qui a été revue à plusieurs reprises et qui s'est avérée efficace. Durant toute la guerre, les documents précieux sont demeurés cachés, et la bibliothèque n'a pas eu à regretter de destructions ou de pillages par les occupants ou les bombardements.

Déjà dans son rapport de 1941, Pierre Simond est heureux de pouvoir déclarer que la bibliothèque « a traversé sans dommage la tempête »¹⁰⁸. Par son travail et avec l'aide de ses auxiliaires, il est en effet parvenu à mettre en sécurité les collections les plus précieuses. Ainsi protégées, toutes les richesses de la bibliothèque sont restées intactes malgré l'invasion de Roanne. Les fonds, aussi bien que les bâtiments, ont été préservés de toute destruction. Pourtant, on peut estimer que cette déclaration n'est qu'illusoire : l'épuration des collections a déjà commencé depuis plusieurs mois quand le bibliothécaire écrit ces mots, et l'élimination des volumes mis à l'index ne peut être considérée que comme une atteinte portée aux collections.

¹⁰³ Martine Poulain, *Livres pillés, lectures surveillées...*, p. 311.

¹⁰⁴ Collection médiathèque de Roanne, 6T¹8-33.

¹⁰⁵ Collection médiathèque de Roanne, 6T¹8-35.

¹⁰⁶ Martine Poulain, *Livres pillés, lectures surveillées...*, p. 312. Cette circulaire a été conservée dans les collections de la médiathèque de Roanne à la cote 6T¹8-37. Le texte est transcrit en annexe 3.3.

¹⁰⁷ Collection médiathèque de Roanne, 6T¹8-38.

¹⁰⁸ Collection médiathèque de Roanne, 6T¹5-2.

2) La guerre est perdue : épurer les collections.

Durant la Seconde Guerre mondiale, la censure atteint un degré inégalé en ce siècle¹⁰⁹. Mais c'est surtout après l'entrée des troupes allemandes en juin 1940 qu'elle touche directement les bibliothèques. Très vite, le commandement militaire allemand diffuse des listes d'interdiction qui doivent s'appliquer aussi bien dans les bibliothèques que dans les librairies, ou les maisons d'éditions, et qui sont renouvelées périodiquement¹¹⁰. Pourtant, les listes principales de livres interdits (liste Bernhard publiée durant l'été 1940, et deux listes Otto en octobre 1940 et juillet 1942¹¹¹) exigent la mise sous clef des ouvrages désignés, dans la *zone occupée uniquement*¹¹². Les forces d'occupation allemandes n'ont en effet pas autorité au sud de la ligne de démarcation. Pourtant en zone dite « libre », le gouvernement de Vichy devance les exigences allemandes et se charge de faire appliquer les listes Otto¹¹³. Marie Kuhlmann explique :

« En effet, « en vertu de la convention d'armistice, cette réglementation ne devait être appliquée qu'en zone occupée ». Mais le gouvernement de Vichy, estimant ces mesures « compatibles avec les directives qui devaient présider à la création d'un nouvel État français », les étendit à la zone non occupée. »¹¹⁴

Au cours des quatre années d'Occupation, des listes d'ouvrages à retirer des bibliothèques émanent du gouvernement français établi à Vichy¹¹⁵. Sur les résultats de la publication de ces listes, les avis divergent. Martine Poulain se range de l'avis de Henri Lemaître qui estime que « la plupart des bibliothèques retirèrent ces livres des rayons »¹¹⁶. Marie Kuhlmann est de l'avis contraire et elle estime que jusqu'en 1942, en zone non occupée, beaucoup de bibliothécaires n'appliquent pas ces directives et laissent les ouvrages en rayon¹¹⁷. En définitive, l'attitude des bibliothécaires dépend essentiellement des circonstances locales et des positions personnelles de chacun¹¹⁸.

À Roanne, les directives sont mises en pratique avec une diligence qui tient parfois de la complaisance.

Le 25 novembre 1940, un premier ordre de révision des ouvrages des bibliothèques est adressé au Président de la Délégation Spéciale de Roanne¹¹⁹ par le préfet de la Loire¹²⁰.

¹⁰⁹ Marie Kuhlmann, « Qui a peur des bibliothèques ? 1912-1988 », dans Marie Kuhlmann, Nelly Kuntzmann, Hélène Bellour, *Censure et bibliothèques au XX^e siècle*, Paris, éd. du Cercle de la librairie, 1989 (collection Bibliothèques), p. 34.

¹¹⁰ *Ibid.*

¹¹¹ Martine Poulain, *Livres pillés, lectures surveillées...*, p. 258-260.

¹¹² Marie Kuhlmann, « Qui a peur des bibliothèques ? 1912-1988 », dans Marie Kuhlmann, *op. cit.*, p. 36.

¹¹³ Marie Kuhlmann, « Qui a peur des bibliothèques ? 1912-1988 », dans Marie Kuhlmann, *op. cit.*, p. 37.

¹¹⁴ *Ibid.*

¹¹⁵ Une demande de retrait de livres est datée du 25 novembre 1940 (A.M. Roanne, 2R20, 25 novembre 1940), une deuxième est publiée durant l'été 1941 (Collection médiathèque de Roanne, 6T¹⁹-19), la troisième paraît le 12 janvier 1942 (Collection médiathèque de Roanne, 6T¹⁹-28), et une quatrième est encore adressée au 7 juin 1942 (Collection médiathèque de Roanne, 6T¹⁹-19).

¹¹⁶ Henri Lemaître, « Les bibliothèques françaises pendant l'Occupation », allocution présentée à la University and Research section de la Library Association, Wadham College, 23 septembre 1945, cité dans Martine Poulain, *Livres pillés, lectures surveillées...*, p. 262-263.

¹¹⁷ Marie Kuhlmann, « Les bibliothèques dans la tourmente », dans Martine Poulain (dir.), *Histoire des bibliothèques françaises...*, p. 304.

¹¹⁸ Marie Kuhlmann, « Qui a peur des bibliothèques ? 1912-1988 », dans Marie Kuhlmann, *op. cit.*, p. 38.

¹¹⁹ « Le 6 novembre 1940 les élections municipales étaient supprimées dans les communes de plus de 2 000 habitants et les anciens maires remplacés par des personnes dévouées au nouveau régime, et les Conseillers Municipaux remplacés par des

Cette demande s'applique aux différentes bibliothèques municipales de la ville, c'est-à-dire à la bibliothèque publique, à la populaire, et à celle de la Bourse du travail. Les livres dont le retrait aura été jugé nécessaire par le bibliothécaire doivent faire l'objet d'une liste, dont un exemplaire sera transmis à la préfecture. Dans l'attente d'une décision prise quant à leur sort, ils seront placés sous scellés.

Très réactif, Pierre Simond demande à la mairie deux jours plus tard l'autorisation de fermer la bibliothèque au public, afin de pouvoir réaliser l'inventaire nécessaire pour l'application de la circulaire concernant l'épuration. La fermeture durerait un mois, et la main d'œuvre faisant défaut, il réclame pour cette période un personnel auxiliaire de manœuvre pour les aider, Mlle Guilloud de Courbeville et lui-même, dans la mise à l'écart de plusieurs centaines d'ouvrages¹²¹. Bien que l'autorisation de fermeture ne lui soit pas accordée, un auxiliaire du service de l'architecture est détaché à son service, et on lui propose une deuxième personne, qui pourra être mise à sa disposition sur sa demande, durant tout le temps nécessaire¹²². Les responsables des trois bibliothèques réalisent donc les listes demandées¹²³ qui sont bientôt adressées au préfet.

En mars 1941, le maire de Roanne obtient une réponse du sous-préfet¹²⁴ lui signifiant que les listes ont été soumises à l'examen d'une commission interministérielle, qui a « maintenu l'exclusive [qui avait été] prononcée contre bon nombre de ces ouvrages ». Une liste des ouvrages retirés définitivement est donc jointe à la lettre. Cette commission interministérielle a été créée auprès de la Direction de la police nationale du ministère de l'Intérieur, dans le but d'encadrer l'épuration puis l'application des listes Otto¹²⁵. Or dans un premier temps, les bibliothécaires sont laissés libres de trouver dans les rayonnages de leur bibliothèque les ouvrages dont le retrait leur semble nécessaire, suivant des directives données par la circulaire du 25 novembre 1940¹²⁶. Ils n'ont pas à se conformer à une liste préétablie des livres indésirables : la commission doit examiner chacun des titres proposés par les bibliothécaires et juger de l'opportunité de leur retrait. Mais cette commission nationale croule très vite sous la tâche et elle exige rapidement que les demandes d'interdits soient accompagnées d'une analyse.

Et en effet, elle demande des renseignements supplémentaires sur un certain nombre des ouvrages figurant sur les listes produites par les bibliothèques municipales de Roanne. On réclame donc à Pierre Simond de rédiger un exposé très succinct du contenu et des

Délégations spéciales. Albert Sérol [est] renvoyé. La nouvelle délégation municipale [s'installe] sous la direction de M. Mehler. ». Marcel Goninet, *Histoire de Roanne et de sa région. Tome 2*, Roanne, éd. Horvath, 1976, p. 363.

¹²⁰ A.M. Roanne, 2R20, 25 novembre 1940.

¹²¹ Collection médiathèque de Roanne, 6T¹9-2 bis.

¹²² A.M. Roanne, 2R21, 28 novembre 1940.

¹²³ Deux des listes alors réalisées sont conservées dans les collections de la médiathèque de Roanne aux cotes 6T¹9-4 (Liste des livres retirés de la bibliothèque de la Bourse du Travail de Roanne par application des instructions Préfectorales du [25] Novembre 1940), 6T¹9-5 (Bibliothèque Municipale de Roanne. Liste des ouvrages à tendances communistes, libertaires ou extrémistes de gauche à retirer, conformément à la circulaire de M. le Préfet de la Loire en date du 25 Novembre 1940). Je n'ai pas retrouvé la liste des ouvrages à exclure de la bibliothèque populaire.

¹²⁴ Collection médiathèque de Roanne, 6T¹9-10, 19 mars 1941.

¹²⁵ Martine Poulain, *Livres pillés, lectures surveillées...*, p. 260.

¹²⁶ A.M. Roanne, 2R20, 25 novembre 1940.

tendances de chacun de ces livres¹²⁷. Pierre Simond achève le document demandé en mai 1941¹²⁸.

Le temps d'un aller-retour supplémentaire des listes et analyses-sommaires entre Roanne et la préfecture, les livres restent sous scellés dans l'attente d'une décision préfectorale quant à leur sort.

Alors qu'en zone occupée, l'administration allemande se contente d'exiger que les bibliothécaires retirent du prêt les livres interdits, les fonctionnaires français vont parfois plus loin et ordonnent des destructions d'ouvrages¹²⁹. À Roanne, qui se trouve pourtant en zone libre, le préfet ordonne le 14 mai 1941 la destruction de 189 ouvrages figurant sur la liste des ouvrages exclus des trois bibliothèques municipales suite à la circulaire préfectorale du 25 novembre 1940¹³⁰. Pour les autres livres de cette liste, une mise sous scellés suffit¹³¹. Le 8 juillet 1941, la destruction des 189 livres est effectuée aux usines des Papeteries Navarre, à Roanne, sous les yeux de Pierre Simond, et de M. Borel, directeur des Papeteries Navarre et conseiller municipal¹³², qui en dressent un procès-verbal¹³³.

Durant ce même été, au 1^{er} juillet, une deuxième liste d'ouvrages dont le retrait des Bibliothèques publiques a été prononcé par la Commission interministérielle est publiée¹³⁴. Elle parvient à Roanne le 4 août¹³⁵ et les démarches pour la mettre en application sont immédiatement entamées. Le 25 août, le bibliothécaire municipal a déjà listé, retiré et mis sous scellés les ouvrages concernés par cette circulaire dans les trois bibliothèques. Seuls quatre volumes sont encore en communication chez des lecteurs à ce moment. Leur retour est demandé d'urgence et ils seront retirés dès leur rentrée à la bibliothèque¹³⁶.

En janvier 1942, une troisième liste est publiée par le ministère de l'Intérieur¹³⁷. Le 9 février, Pierre Simond transmet au maire la liste des ouvrages qu'il a retirés de la bibliothèque publique, et joints aux autres livres précédemment retirés¹³⁸. Le directeur de l'école de garçons de l'Hôtel-de-Ville chargé de la bibliothèque populaire ne met guère plus de temps et fait rentrer les deux derniers ouvrages figurant sur la liste des

¹²⁷ Collection médiathèque de Roanne, 6T¹9-10, 19 mars 1941.

¹²⁸ Un exemplaire de ces analyses-sommaires est conservé dans les collections de la médiathèque de Roanne, 6T¹9-8, 23 mai 1941.

¹²⁹ Marie Kuhlmann, « Qui a peur des bibliothèques ? 1912-1988 », dans Marie Kuhlmann, *op. cit.*, p. 38.

¹³⁰ Collection médiathèque de Roanne, 6T¹9-15.

¹³¹ Collection médiathèque de Roanne, 6T¹9-2. Pour la bibliothèque populaire, sur 85 ouvrages mis sous scellés, 41 sont exclus pour être mis au pilon, et 44 demeurent sous scellés. Pour la bibliothèque de la Bourse du travail, 80 ouvrages étaient sous scellés, 34 en sont exclus pour destruction, et 46 restent enfermés. Les chiffres de la bibliothèque publique n'ont pas été conservés, mais considérant que la majorité des livres mis sous scellés en provenaient, les 114 derniers ouvrages dont la destruction a été prononcée en sont issus.

¹³² M. Borel est par ailleurs nommé dans la Commission administrative qui remplace le Conseil Général en février 1941. Durant la guerre, les Papeteries Navarre travaillent pour les Allemands, ce qui leur coûtera des représailles de la part des mouvements résistants de Roanne. Ces accointances justifient le choix du lieu et des témoins pour faire réaliser cet autodafé. Marcel Goninet, *op. cit.*, p. 362 et p. 379.

¹³³ Collection médiathèque de Roanne, 6T¹9-16, Procès-verbal de la mise au pilon de 189 ouvrages provenant des Bibliothèques Publiques de la Ville de Roanne. La liste des 189 ouvrages détruits y est jointe.

¹³⁴ A.M. Roanne, 2R21, 29 juillet 1941.

¹³⁵ La liste est conservée dans les collections de la médiathèque de Roanne à la cote 6T¹9-19.

¹³⁶ Collection médiathèque de Roanne, 6T¹9-22.

¹³⁷ Martine Poulain, *Livres pillés, lectures surveillées...*, p. 260. Un exemplaire de cette liste est conservé dans les collections de la médiathèque de Roanne, 6T¹9-25.

¹³⁸ Collection médiathèque de Roanne, 6T¹9-28, 9 février 1942.

volumes à enlever des rayons le 2 mars¹³⁹, et promet de faire parvenir le lot d'ouvrages à Pierre Simond au cours de la semaine. Si bien que le 13 mars, le maire envoie au préfet la liste des livres nouvellement retirés des trois bibliothèques municipales et également mis sous scellés¹⁴⁰.

Le préfet se renseigne auprès du Conseiller d'État Secrétaire Général pour la Police du sort qui doit être réservé à cette nouvelle sélection d'ouvrages. La commission interministérielle d'épuration décide qu'il convient d'envoyer au pilon les ouvrages pornographiques, tandis que les ouvrages à caractère scientifique ou présentant un intérêt culturel ou artistique doivent être mis en réserve et n'être prêtés « qu'à bon escient, aux érudits, aux étudiants et aux auteurs de travaux documentaires »¹⁴¹.

À la demande de l'archiviste départemental, Pierre Simond rédige une liste des livres des bibliothèques municipales (bibliothèque publique, bibliothèque populaire, et bibliothèque de la Bourse du travail) dont le retrait a été ordonné depuis le début de la guerre, qui fait un point précis sur les différentes étapes de l'épuration au 5 juin 1942¹⁴². Toutefois, il ne reste aucun document qui témoignerait d'une seconde destruction de livres à Roanne, et il n'y a donc aucune certitude à ce propos. Il est tout autant possible que les livres aient été détruits, ou que par négligence ou encore par un acte de résistance, les livres aient été cachés et conservés jusqu'à la fin de la guerre.

Le 7 juin 1942 enfin, l'État français publie une quatrième liste d'ouvrages dont la commission interministérielle exige le retrait¹⁴³. Après cette date-là, les archives relatives à l'épuration de la bibliothèque ne conservent aucune trace de retraits supplémentaires d'ouvrages. Il serait pourtant imprudent d'en déduire sans preuve complémentaire que cette dernière directive n'a pas été appliquée. Compte-tenu des risques encourus et de la manière de procéder du bibliothécaire par le passé, cela paraît peu probable.

Le gouvernement de Vichy élabore son programme de censure dans le cadre de sa politique raciale, et de la révolution nationale¹⁴⁴. La première vague de retraits des ouvrages ne s'est pas appuyée sur des listes prédéfinies mais est laissée à l'appréciation des bibliothécaires, qui ont pour consigne

« de faire disparaître [des] Bibliothèques, toutes les publications et ouvrages à tendances communistes, libertaires et extrémistes de gauche, [ou] dont [l'auteur] expose des idées contraires à la morale et à la famille. En un mot, tous ceux qui seraient capables de nuire à l'œuvre de rénovation nationale entreprise par le Gouvernement du Maréchal Pétain. »¹⁴⁵

Il n'y a pas la place ici pour faire une étude détaillée des listes d'ouvrages détruits ou mis en réserve. Il est toutefois possible d'avancer à titre indicatif que ces lignes directrices se retrouvent dans toutes les listes produites postérieurement par la

¹³⁹ A.M. Roanne, 2R21, 2 mars 1942.

¹⁴⁰ A.M. Roanne, 2R21, 13 mars 1942.

¹⁴¹ Collection médiathèque de Roanne, 6T¹⁹-30, 11 mai 1942.

¹⁴² Collection médiathèque de Roanne, 6T¹⁹-31.

¹⁴³ Collection médiathèque de Roanne, 6T¹⁹-32.

¹⁴⁴ Martine Poulain, *Livres pillés, lectures surveillées...*, p. 260.

¹⁴⁵ A.M. Roanne, 2R20, 25 novembre 1940.

commission interministérielle¹⁴⁶. Les ouvrages à retirer sont des livres que le régime ne peut pas accepter pour des raisons politiques (sur le bolchévisme, l'anarchisme, l'U.R.S.S.), des livres qui ne peuvent s'accorder avec l'idéologie du régime (sur la franc-maçonnerie, les ouvrages d'auteurs d'origine juive), ou des livres jugés immoraux (les œuvres de Victor Marguerite sont exclus¹⁴⁷, les livres qualifiés de « pornographiques » sont envoyés au pilon en 1942¹⁴⁸).

En procédant à ces exclusions, Pierre Simond est convaincu que « la Bibliothèque jouera le véritable rôle qu'elle se doit de remplir pour la réalisation du Relèvement National »¹⁴⁹. Et pour ce faire, il faut que la bibliothèque permette à la « jeunesse de se préparer intellectuellement à la tâche qui l'attend ». Il est donc important dans cet objectif que la bibliothèque continue à fonctionner aussi normalement que possible.

3) Mais la vie continue : faire fonctionner les bibliothèques.

Tous, aussi bien les autorités supérieures que le bibliothécaire, souhaitent que la bibliothèque continue à fonctionner aussi normalement que possible durant tout le temps du conflit.

Pour opérer aux transferts des richesses conservées dans les bibliothèques en vue de leur protection, la plupart des établissements sont contraints de fermer leurs portes en septembre 1939¹⁵⁰. Sur l'insistance des inspecteurs généraux, le ministère de l'Éducation nationale envoie en décembre 1939 une circulaire aux préfets afin qu'ils incitent les maires à procéder à la réouverture, « répondant ainsi au vœu du Gouvernement de maintenir l'activité intellectuelle du pays »¹⁵¹. Les bibliothèques municipales, au même titre que n'importe quel autre service municipal, doivent continuer à fonctionner malgré les circonstances difficiles. Il précise que « les règlements en vigueur pendant le temps de paix doivent être interprétés dans le sens le plus large et avec la constante préoccupation de l'intérêt des lecteurs ». Le ministre admet que les événements imposent une certaine souplesse dans le fonctionnement des bibliothèques, mais il rappelle tout de même que ces établissements ont pour vocation première de répondre aux besoins du public.

Le bibliothécaire de Roanne est animé d'une même volonté. Il se félicite que la mise à l'abri des pièces les plus précieuses du dépôt dans les sous-sols n'aie pas provoqué l'arrêt de la vie de l'établissement¹⁵². Contrairement à de très nombreuses bibliothèques, celles de Roanne parviennent à procéder en septembre 1939 au transfert sans avoir à fermer. En revanche, Pierre Simond tente d'obtenir l'autorisation de fermer durant un

¹⁴⁶ Collection médiathèque de Roanne, 6T¹⁹.

¹⁴⁷ Collection médiathèque de Roanne, 6T¹⁹⁻³¹.

¹⁴⁸ Collection médiathèque de Roanne, 6T¹⁹⁻³⁰, 11 mai 1942.

¹⁴⁹ Collection médiathèque de Roanne, 6T¹⁵⁻².

¹⁵⁰ Martine Poulain, *Livres pillés, lectures surveillées...*, p. 73-74.

¹⁵¹ Collection médiathèque de Roanne, 6T¹⁸⁻²⁴. Voir le texte complet de la circulaire transcrit en annexe 3.2.

¹⁵² Collection médiathèque de Roanne, 6T¹⁵⁻².

mois en décembre 1940 lorsqu'il reçoit les consignes d'épuration¹⁵³. Toutefois, il n'envisage pas la fermeture complète et propose que durant cette période, l'ouverture du jeudi, qui convient bien aux élèves, et celle du dimanche matin, bien adaptée aux lecteurs que leur travail retient en semaine, soient maintenues. Il garde à l'esprit l'importance d'assurer le fonctionnement normal de la bibliothèque, et maintient la lecture sur place mais aussi le prêt à domicile¹⁵⁴. Dans son rapport de 1941, Simond met en avant le fait qu'« à aucun moment [la Bibliothèque] n'a ralenti son activité », ses collaborateurs et lui-même n'ayant pour but que de « rendre la Bibliothèque plus vivante et plus attrayante ».

De toute évidence, la municipalité a été sensible à la circulaire du ministre de l'Éducation nationale : la réponse négative qu'elle oppose à la demande de fermeture de Simond en novembre 1942¹⁵⁵ s'inscrit dans la même dynamique que les attitudes mentionnées ci-dessus.

L'intérêt que le préfet porte à la situation militaire du bibliothécaire¹⁵⁶ relève d'une même arrière-pensée. Il demande à savoir qui le remplace s'il a dû abandonner son poste : il est bien entendu préférable pour un service, et tout particulièrement en période de crise, de rester sous la responsabilité d'une personne qui peut assurer la continuité de son fonctionnement, mais il est important que la bibliothèque reste accessible au public, même si le fonctionnaire qui en est habituellement responsable ne peut s'en occuper personnellement.

Par chance pour les Roannais, les multiples instances qui ont une influence sur la vie de la bibliothèque ont toutes pour objectif commun de la garder ouverte, la voir prospérer et être utile aux lecteurs. En décembre 1939, le ministre de l'Éducation nationale fait savoir aux préfets que dans les établissements où un fonctionnement proche de la normale a pu être maintenu, le nombre de lecteurs a doublé¹⁵⁷. Marie Kuhlmann et Martine Poulain s'accordent pour dire que pendant l'Occupation, les français lisent beaucoup et les bibliothèques sont très fréquentées¹⁵⁸. À Roanne, les bibliothèques ont bénéficié d'un service continu¹⁵⁹ si bien qu'elles voient leur fréquentation exploser. En 1941, Pierre Simond relève des chiffres qui accusent une augmentation de 80 % du nombre des lecteurs de 1939 à 1941 à la bibliothèque publique. La demande d'acquisition d'une table et de chaises supplémentaires pour la lecture sur place en 1941¹⁶⁰ est une réponse à l'accroissement du public. Cet accroissement considérable de la fréquentation est une des causes qui poussent Pierre Simond à réclamer la création d'un second emploi d'auxiliaire en 1940, car l'aide bibliothécaire doit désormais consacrer tout son temps au service du public et lui-même doit également y consacrer plus de temps¹⁶¹.

¹⁵³ Collection médiathèque de Roanne, 6T¹9-2 bis.

¹⁵⁴ Collection médiathèque de Roanne, 6T¹5-2.

¹⁵⁵ A.M. Roanne, 2R21, 28 novembre 1940.

¹⁵⁶ A.M. Roanne, 2R21, 28 mai 1940.

¹⁵⁷ Collection médiathèque de Roanne, 6T¹8-24.

¹⁵⁸ Marie Kuhlmann, « Qui a peur des bibliothèques ? 1912-1988 », dans Marie Kuhlmann, *op. cit.*, p. 36 et Martine Poulain, *Livres pillés, lectures surveillées...*, p. 227.

¹⁵⁹ Collection médiathèque de Roanne, 6T¹5-2.

¹⁶⁰ Collection médiathèque de Roanne, 6T17-1 ter, Travaux d'amélioration à exécuter à la Bibliothèque municipale.

¹⁶¹ Collection médiathèque de Roanne, 6T¹5-2.

Pierre Simond voit l'évolution de ces chiffres comme le résultat de plusieurs facteurs qui s'additionnent. La population roannaise a augmenté « par l'afflux de réfugiés, repliés, mobilisés ». De manière évidente, parmi ces nouveaux arrivants, un certain nombre se rend à la bibliothèque. D'autre part, beaucoup « recherchent dans la lecture un dérivatif [...] ou une simple occupation ». Martine Poulain appuie cette déclaration :

« l'oppression, l'emprisonnement, la peur, les difficultés de la vie quotidienne, un immobilisme contraint, suscitent au contraire un besoin d'évasion, de réflexion, de liberté de penser et de rêver que seule apporte la lecture »¹⁶².

Du fait de la censure, du manque de papier, de la désorganisation de l'édition, se tourner vers les bibliothèques pour accéder à la lecture est le moyen le plus évident. La bibliothèque publique reçoit dès lors chaque semaine un nombre toujours croissant de demandes d'autorisation de prêt¹⁶³. On se souvient que fin 1938, seules 356 personnes étaient autorisées. Au 1^{er} mars 1941, plus de 1 000 personnes en bénéficient. Simond décrit la bibliothèque comme « un refuge toujours plus fréquenté par les élites intellectuelles et laborieuses »¹⁶⁴. L'aménagement des horaires d'ouverture qu'il avait envisagé, lorsqu'il espérait pouvoir fermer durant le mois de décembre 1940, prévoyait des plages horaires d'ouverture favorables à l'accueil des travailleurs d'une part, et compatibles avec les disponibilités des élèves des écoles, lycées et collèges de Roanne d'autre part¹⁶⁵ : la bibliothèque publique reste une bibliothèque d'étude. Alors que beaucoup de bibliothèques d'étude connaissent une fréquentation réduite ou sont en sommeil parce que leurs collections ont été évacuées¹⁶⁶, on l'a vu, celle de Roanne reste très active. Une part de ce succès est probablement liée au fait qu'elle propose de nombreux livres pour le prêt, qui ne sont pas nécessairement des livres d'étude. En effet, dans les bibliothèques, ce sont les romans du XX^e siècle, les récits de voyages, les ouvrages facilitant la vie « pratique » qui ont la faveur du public¹⁶⁷. C'est ce goût soudain des Français pour les romans qui explique également que la bibliothèque populaire connaisse une croissance extraordinaire pendant ces années.

Bien qu'il ne reste pas de trace d'une évolution quantifiée de la fréquentation de la bibliothèque populaire, d'autres indices permettent d'avancer que l'évolution de la fréquentation y est comparable à celle de la bibliothèque publique.

En 1940, Dégoulange déclare que la bibliothèque est suivie par un très grand nombre de lecteurs¹⁶⁸. Quatre personnes (un sous-bibliothécaire et trois aides, tous instituteurs à l'école de la place de l'Hôtel-de-Ville) effectuent alors le service. En juillet 1941, une fois la bibliothèque populaire fermée pour les vacances estivales, le sous-bibliothécaire, Pierre Menut, décrit au maire le service très lourd qu'impose l'affluence des lecteurs à la bibliothèque populaire. Et il déclare que pendant toute l'année, les quatre bibliothécaires

¹⁶² Martine Poulain, *Livres pillés, lectures surveillées...*, p. 257.

¹⁶³ Collection médiathèque de Roanne, 6T¹5-2. Il existe un exemplaire du formulaire de demande d'autorisation de prêt dans les collections de la médiathèque de Roanne, conservé parmi les archives non classées. Un exemplaire de formulaire et l'enquête qui suit de telles sollicitations sont reproduits en annexe 3.4.

¹⁶⁴ Collection médiathèque de Roanne, 6T¹5-2.

¹⁶⁵ Collection médiathèque de Roanne, 6T¹9-2 bis, 27 novembre 1940.

¹⁶⁶ Marie Kuhlmann, « Les bibliothèques dans la tourmente », dans Martine Poulain (dir.), *Histoire des bibliothèques françaises...*, p. 306.

¹⁶⁷ Marie Kuhlmann, « Les bibliothèques dans la tourmente », dans Martine Poulain (dir.), *Histoire des bibliothèques françaises...*, p. 306.

¹⁶⁸ A.M. Roanne, 2R20, 15 novembre 1940.

ont été obligés d'assurer un service double de celui prévu par le règlement¹⁶⁹. Une telle situation rend le travail pénible et les bibliothécaires voudraient voir leur tâche allégée à la rentrée prochaine. La nomination de deux aides-bibliothécaires supplémentaires permettrait à chacun d'avoir un dimanche matin de libre sur trois. Face à ce développement de la bibliothèque populaire, le conseil municipal accepte pour octobre 1941 la création de deux nouveaux postes d'aides¹⁷⁰. Ils sont pourvus le 4 octobre 1941¹⁷¹, à temps pour la reprise du fonctionnement de la bibliothèque le dimanche 5 octobre¹⁷².

De nouveau en décembre 1943, Menut décrit une affluence qui dépasse la capacité d'accueil de la bibliothèque telle qu'elle est alors organisée¹⁷³. Il déclare que « le nombre des lecteurs de la bibliothèque ne cesse de s'accroître à chaque séance ». Il donne en exemple les deux dernières séances. Durant la matinée du dimanche 5 décembre, 194 lecteurs se sont présentés. La semaine suivante, ils étaient plus de 300. Il compte qu'une telle affluence ne laisse pas même une minute aux bibliothécaires pour donner à chacun quatre livres, les inscrire sur la fiche du lecteur et le registre de prêts et réintégrer en rayons les quatre volumes rendus. Malgré l'ouverture systématique dix minutes à un quart d'heure en avance, le personnel est surmené et ne peut plus suffire à la tâche. L'augmentation de la fréquentation pousse Menut à réclamer un réaménagement du règlement dès janvier 1944. En novembre 1944, une fois la guerre terminée à Roanne, Menut fait observer que durant les années de guerre, le service a doublé¹⁷⁴.

Dans les deux bibliothèques, la fréquentation a donc connu une augmentation considérable et le service aux lecteurs reste continu.

Pour conserver un fonctionnement aussi normal que possible, continuer à mener une politique d'acquisition est indispensable car elle permet le renouvellement des collections et ainsi des lectures proposées au public.

Pour la bibliothèque publique, on sait avec certitude que les collections continuent de s'accroître. Jusqu'en juin 1940, les abonnements aux revues et périodiques ont continué à arriver avec régularité¹⁷⁵. Le service des revues a été irrégulier durant le deuxième semestre 1940, puis reprend peu à peu son cours normal : Pierre Simond déclare que les « collections n'auront pas dans l'ensemble à souffrir de la guerre », même si depuis juin 1940, le nombre d'achats a réduit. Au cours de la réunion de 1941, il demande au comité de confirmer les directives convenues lors de la dernière réunion, en 1938, et sur les lesquelles il s'est basé pour tous les achats de livres jusqu'à cette date.

Pendant les années qui suivent, des traces d'acquisitions décidées par le conseil municipal demeurent : en mars 1942, la ville achète divers ouvrages à une vente aux enchères¹⁷⁶. En 1943 et 1944, le conseil procède à plusieurs souscriptions d'ouvrages

¹⁶⁹ A.M. Roanne, 2R20, 29 juillet 1941.

¹⁷⁰ A.M. Roanne, 1D1/35, 30 octobre 1941.

¹⁷¹ A.M. Roanne, 2D1/16, 4 octobre 1941, Nomination de M. Dubuis Louis, aide-bibliothécaire, et Nomination de M. Bost, aide-bibliothécaire.

¹⁷² A.M. Roanne, 2R20, 2 octobre 1941.

¹⁷³ A.M. Roanne, 2R20, 16 décembre 1943.

¹⁷⁴ A.M. Roanne, 2R20, [16 novembre 1944].

¹⁷⁵ Collection médiathèque de Roanne, 6T¹5-2.

¹⁷⁶ A.M. Roanne, 2R21, 18 mai 1942.

d'un intérêt local qu'il achète en une vingtaine d'exemplaires, et distribue aux trois bibliothèques municipales et aux bibliothèques des écoles de la ville¹⁷⁷. Les dons de la part des particuliers ne s'arrêtent pas totalement pendant la guerre, et en 1943, le duc de Persigny remet un exemplaire de sa thèse en droit pour la bibliothèque publique¹⁷⁸.

Pour la bibliothèque populaire, hormis les souscriptions municipales faites en grand nombre et dont un exemplaire est toujours distribué à la populaire, on ne garde pas plus de traces des achats réalisés que pour les autres périodes. Toutefois, il ne fait aucun doute que les collections continuent à être renouvelées car des suppléments du catalogue continuent à être publiés pendant ces années¹⁷⁹.

Malgré ces observations et l'énergie dépensée pour que le fonctionnement reste aussi semblable que possible à celui du temps de paix, la guerre oblige à des changements très sensibles dans le fonctionnement quotidien des bibliothèques.

Dégoulange, qui occupe le poste de sous-bibliothécaire de la bibliothèque populaire depuis 1919, est remercié par la municipalité, qui se conforme aux instructions du gouvernement par mesures de prévention du chômage¹⁸⁰. Il est remplacé par Pierre Menut, jusqu'alors aide-bibliothécaire¹⁸¹ et durant les mois qui suivent, si le personnel est complété, les bibliothécaires ne demeurent pas tous en fonction et ils sont plusieurs fois remplacés¹⁸² : ces années de guerre sont déstabilisantes pour la bibliothèque populaire.

Lorsque la guerre est perdue, les troupes allemandes s'installent pour quelques temps à Roanne du 19 juin au 6 juillet 1940¹⁸³. Durant cette première période d'Occupation, les Allemands interdisent la circulation après 22 heures¹⁸⁴ et la ville n'est plus éclairée la nuit. Par conséquent, la bibliothèque n'ouvre plus pour les séances de soirée et la totalité du service hebdomadaire se fait le dimanche de 8 heures et demi à midi¹⁸⁵.

Ajoutées à l'augmentation considérable de la fréquentation, ces conditions particulières contribuent au surmenage des bibliothécaires. Les séances, qui leur demandent un travail intense, sont plus longues et donc plus éprouvantes. De plus, la bibliothèque est désormais ouverte tous les dimanches durant les mois de service. Le roulement de présence des bibliothécaires, initialement organisé autour d'une ouverture dominicale moins systématique, fonctionne moins bien et les instituteurs ont de moins en moins de dimanches de congé.

Pour y remédier, ou du moins réduire l'impact de ces évolutions, et améliorer le service, un projet de réorganisation de la bibliothèque est mené à bien en 1941¹⁸⁶. La première

¹⁷⁷ A.M. Roanne, 1D1/36, 23 septembre 1943, Bibliographie « Le duc de Persigny » Souscription, et 1D1/36, 19 juin 1944, Bibliographie, La navigation à Roanne sur la Loire et les Canaux Souscription.

¹⁷⁸ A.M. Roanne, 2R21.

¹⁷⁹ A.M. Roanne, 2R21, 2 mars 1942.

¹⁸⁰ A.M. Roanne, 2R20, 30 septembre 1941.

¹⁸¹ A.M. Roanne, 2D1/16, 11 octobre 1941.

¹⁸² A.M. Roanne, 2D1/16 et 2D1/17.

¹⁸³ Marcel Goninet, *Histoire de Roanne et de sa région. Tome 2*, Roanne, éd. Horvath, 1976, p. 360-361.

¹⁸⁴ Marcel Goninet, *op. cit.*, p. 361.

¹⁸⁵ A.M. Roanne, 2R20, 15 novembre 1940.

¹⁸⁶ A.M. Roanne, 1D1/35, 30 octobre 1941, Bibliothèque populaire Réorganisation Approbation du projet.

mesure prise pour cette réorganisation est l'augmentation du nombre de personnel à six personnes au lieu de quatre en octobre 1941.

En décembre 1941, le conseil municipal complète cette première mesure par la révision du règlement¹⁸⁷. Celui qui est alors en vigueur date de novembre 1895 et émane de la commission de la bibliothèque populaire. Il a été par la suite complété du fait de la croissance considérable de l'importance de l'établissement.

Le nouveau règlement instaure le paiement d'un droit d'inscription sans lequel les lecteurs ne peuvent emprunter des livres, et dont le produit sera affecté à l'achat d'ouvrages pour la bibliothèque¹⁸⁸. Ce droit se substitue au système qui avait été institué sous le terme de « cautionnement » par une résolution de la commission prise unilatéralement, et dont le montant, lorsqu'il n'était pas retiré par le dépositaire était consacré à des achats de livres¹⁸⁹.

Hormis ce changement, le règlement arrêté par le maire en décembre 1941 conserve les mêmes principes généraux que le précédent¹⁹⁰ : les livres sont prêtés gratuitement ; des amendes sont prévues en cas de retard, de non retour, ou de détérioration des livres ; les ouvrages prêtés sont inscrits dans un registre prévu à cet effet... Par ailleurs, le prêt aux jeunes personnes est encadré de manière plus affirmée. Alors qu'auparavant « les livres sont donnés [...] à toute personne qui se présente excepté aux enfants »¹⁹¹, il faudra désormais pour s'inscrire être âgé de 16 ans au minimum et une « autorisation écrite du père ou du tuteur pourra être exigée » entre 16 et 21 ans¹⁹². Alors que l'Heure Joyeuse, première bibliothèque spécialement destinée aux enfants en France, ouvre à Paris en 1924¹⁹³, et que son modèle se répand à Paris et en province dès les années 1930¹⁹⁴, les bibliothèques de Roanne restent complètement hermétiques à la question de la lecture enfantine. En 1941, elles excluent toujours les enfants et ne disposent d'aucune ressource adaptée à ce public.

Quant aux jeunes gens, un article présente une complète nouveauté pour la bibliothèque populaire : il confirme pour les bibliothécaires le droit de leur refuser « les livres qu'ils jugeraient ne pas leur convenir »¹⁹⁵. Jusqu'alors cette disposition n'était exprimée que pour la bibliothèque publique. Le contrôle de la lecture s'intensifie clairement durant la Seconde Guerre mondiale.

Le bénéfice obtenu par l'application de ce nouveau règlement n'est que transitoire et de nouveau en décembre 1943, Menut signifie au maire que la situation n'est plus tenable pour les bibliothécaires, et qu'il y a lieu d'envisager une modification du règlement pour lutter contre leur surmenage qui persiste¹⁹⁶. Il propose deux options pour améliorer la qualité du service et les conditions de travail des bibliothécaires. La proposition qui serait la plus favorable au personnel et aux lecteurs suppose une heure d'ouverture

¹⁸⁷ A.M. Roanne, 1D1/35, 11 décembre 1941, Bibliothèque populaire Institution d'un droit d'inscription Établissement d'une régie des recettes.

¹⁸⁸ A.M. Roanne, 2D1/16, 20 décembre 1941. Ce nouveau règlement est transcrit en annexe 2.2 Règlement 1941.

¹⁸⁹ A.M. Roanne, 1D1/35, 11 décembre 1941.

¹⁹⁰ A.M. Roanne, 2D1/16, 20 décembre 1941.

¹⁹¹ Collection médiathèque de Roanne, 6T²1-12.

¹⁹² A.M. Roanne, 2D1/16, 20 décembre 1941.

¹⁹³ Graham K. Barnett, *Histoire des bibliothèques publiques...*, p. 380-381.

¹⁹⁴ Graham K. Barnett, *op. cit.*, p. 383.

¹⁹⁵ A.M. Roanne, 2D1/16, 20 décembre 1941.

¹⁹⁶ A.M. Roanne, 2R20, 16 décembre 1943.

supplémentaire les dimanches matins. Elle implique donc une augmentation des salaires des bibliothécaires, qui créerait une dépense supplémentaire totale de 3 000 francs par an. En alternative, Menut propose une solution qui apporterait un allègement du travail sans provoquer de dépense supplémentaire : il s'agirait de remplacer le prêt de quatre livres par semaine par un prêt de quatre ou cinq livres par quinzaine : les lecteurs pourraient encore lire huit à dix volumes par mois. La municipalité retient la seconde solution et limite le prêt à quatre livres par quinzaine et par lecteur à partir du 1^{er} janvier 1944¹⁹⁷.

Le règlement de la bibliothèque publique est également modifié en 1941¹⁹⁸. Il instaure des horaires d'ouverture qui peuvent être modifiés « selon les événements (sic) ou déterminés par les circonstances particulières et des raisons d'ordre intérieur ». Le catalogue des pièces d'archives n'est plus consultable que sur demande, puisque les archives ont été abritées en sous-sol. Une mention apparaît sur l'interdiction absolue d'accéder aux salles privées de la bibliothèque, dans lesquelles les ouvrages exclus et mis sous scellés doivent être réunis. En outre, le prêt est toujours restreint suivant les mêmes règles. Désormais les lecteurs autorisés à emprunter se voient délivrer une carte. Le prêt est soumis au versement d'une caution de 25 francs qui sera restituée lorsque le lecteur déclarera cesser de fréquenter la bibliothèque, et qui sera reversée à la Caisse municipale lorsque le lecteur n'aura plus fréquenté la bibliothèque depuis plus de 30 ans. Le système adopté est le même que celui en vigueur à la bibliothèque populaire depuis plusieurs années. À la bibliothèque populaire, il est abandonné six mois plus tard, et remplacé par un simple droit d'inscription¹⁹⁹. Pour le reste, les règles en usage à la bibliothèque publique changent peu.

Pierre Simond et ses collaborateurs tentent de poursuivre les travaux de modernisation entrepris avant la guerre. Mais si les projets sont approuvés par la Commission, leur réalisation n'est pour autant pas garantie du fait des difficultés à se procurer le matériel nécessaire²⁰⁰. Les bibliothécaires s'astreignent à réaliser de manière régulière les tâches quotidiennes d'un bibliothécaire en temps de paix. Ils procèdent au récolement, à l'inventaire, au regroupement des collections²⁰¹. Les travaux de classement et de réfection des fiches se poursuivent avec lenteur. Pendant les mois d'été, l'usage de la fermeture de la bibliothèque pour procéder à l'inventaire annuel est maintenu et respecté²⁰². Lorsque Guilloud de Courbeville meurt en 1944, son remplacement n'est pas envisagé et Pierre Simond s'occupe, en plus de ses autres responsabilités, des archives dont l'ancien auxiliaire était chargé²⁰³. Il demande que Janiaud, entré comme auxiliaire

¹⁹⁷ Collection médiathèque de Roanne, archives non classées, 20 décembre 1943.

¹⁹⁸ A.M. Roanne, 2D1/16, 8 juillet 1941. Le règlement est transcrit en annexe 2.1 Règlement de 1941.

¹⁹⁹ A.M. Roanne, 1D1/35, 11 décembre 1941.

²⁰⁰ Collection médiathèque de Roanne, 6T¹⁷-1 ter, Travaux d'amélioration à exécuter à la Bibliothèque municipale.

²⁰¹ Collection médiathèque de Roanne, 6T¹⁵-2.

²⁰² A.M. Roanne, 2R21, 8 juillet 1941, Règlement ; 24 mars 1942, 27 mars 1942.

²⁰³ A.M. Roanne, 2R21, 18 juillet 1944.

en février 1944²⁰⁴, soit titularisé, car il estime nécessaire que deux employés soient affectés au retour et à la distribution des livres pour le bon fonctionnement du service²⁰⁵.

Malgré tous ces efforts pour simuler un fonctionnement ordinaire, la bibliothèque ne peut totalement échapper aux réalités de la guerre. Le 5 mai 1944, dans le cadre des mesures de défense passive, le maire établit des consignes que les services municipaux devront suivre en cas de déclenchement de l'alerte au bombardement pendant les heures de service²⁰⁶. Un alinéa est spécifiquement consacré aux bibliothèques municipales : l'accès sera immédiatement interdit à toute personne, les compteurs de gaz et d'électricité doivent être fermés, le public se trouvant à l'intérieur devra être dirigé vers les caves de la bibliothèque et le personnel suspendra son travail sur le champ pour se rendre vers l'abri le plus proche. Les fenêtres seront ouvertes dans chaque local et les portes d'entrée fermées à clef par le concierge.

En dépit de tous les efforts des bibliothécaires pour donner l'illusion que les bibliothèques ne sont pas affectées par la guerre dans leur fonctionnement quotidien, on constate qu'il plane toujours quelque danger ou quelque incertitude sur le toit de la bibliothèque, comme dans tous les aspects de la vie des Français à l'époque.

Pendant les années de guerre, la vie des bibliothèques est totalement transformée, malgré les efforts combinés des bibliothécaires et des différentes instances de tutelle. Une partie des collections (les pièces irremplaçables) sont déplacées, dans un premier temps vers les caves, puis de nouveau certaines des pièces sont délogées pour prendre place dans un local à l'extérieur de la ville, où leur consultation n'est plus envisageable. Alors qu'on déploie des prodiges d'ingéniosité pour la conservation, des ouvrages sont mis sous scellés par centaines lorsqu'ils ne sont pas détruits pour la seule raison qu'ils ne sont pas conformes à l'idéologie gouvernementale. Et pourtant, les bibliothécaires doivent assurer l'accueil d'un public toujours plus nombreux, et le traitement d'un fonds qu'il faut continuer à renouveler. Lorsque la fin de la guerre se dessine, les bibliothécaires devront réparer les blessures laissées par l'application des directives gouvernementales.

C – ÉPILOGUE : RELANCER UNE ACTIVITÉ NORMALE APRÈS LA GUERRE.

Enfin l'Occupant quitte Roanne le 21 août devant la progression des Alliés²⁰⁷. À partir de la Libération, les bibliothécaires travaillent à restaurer aussi vite que possible une activité « normale » et tentent de participer à la reconstruction nationale, dans la mesure de leurs moyens.

²⁰⁴ A.M. Roanne, 2R21, 1^{er} février 1944.

²⁰⁵ A.M. Roanne, 2R21, 18 juillet 1944.

²⁰⁶ A.M. Roanne, 2D1/17, 5 mai 1944.

²⁰⁷ Marcel Goninet, *op. cit.*, p. 386-387.

En comparaison de beaucoup d'autres bibliothèques qui ont subi des bombardements tout au long de la guerre et ont vu leurs collections anéanties²⁰⁸, celle de Roanne n'a pas eu à souffrir de dommages importants dus à la guerre²⁰⁹.

L'épuration a attaqué l'intégrité de ses collections par la mise de côté, voire la destruction d'un certain nombre de livres ; la mise à l'abri des collections les plus précieuses en a grandement limité l'accès pendant plusieurs années, causant un préjudice certain à la fréquentation pour l'étude, mais le bâtiment n'a eu à souffrir aucun dommage, les fonds n'ont pas été saisis ou pillés, et les collections n'ont été soumises à aucune destruction massive.

Pourtant, la guerre a une incidence sur le fonctionnement des bibliothèques pendant quelques années après la Libération.

L'augmentation de la fréquentation observée à la bibliothèque populaire pendant la guerre persiste une fois celle-ci terminée²¹⁰. En novembre 1944, Menut sollicite pour lui-même et ses collègues une augmentation de l'indemnité, ainsi que la nomination d'un aide-bibliothécaire supplémentaire. Depuis 1940, le service a doublé. Il déclare qu'à cette époque, la bibliothèque était desservie par deux personnes qui devaient une présence d'un dimanche sur deux. En 1944, cinq bibliothécaires travaillent cinq dimanches sur six et effectuent un service de trois heures sans un instant de repos. Sa demande est acceptée par le conseil municipal le 5 janvier 1945²¹¹. Le sous-bibliothécaire, qui se tient en rapport avec l'administration municipale et qui a la responsabilité du service et de la perception du droit d'inscription, des amendes et de la vente du catalogue, voit son indemnité passer de 1 700 francs à 2 400 francs. Les aides-bibliothécaires qui assurent la distribution des livres, service pénible et absorbant qui ne leur laisse libre qu'un seul dimanche sur six, voient la leur passer de 1 500 francs à 2 100 francs. Un nouveau poste d'aide-bibliothécaire est créé. La bibliothèque populaire est désormais servie par un sous-bibliothécaire et six aides-bibliothécaires : chacun d'eux peut enfin avoir deux dimanches de repos sur sept.

L'année 1945 est une année d'instabilité pour la bibliothèque populaire : Menut prend sa retraite²¹², trois sous-bibliothécaires se succèdent dans l'année avant que le dernier ne se stabilise pour quelques années à ce poste²¹³. De nouveau, le traitement du personnel est augmenté en novembre 1945 : le sous-bibliothécaire obtient 4 500 francs et les aides 4 000 francs chacun²¹⁴. Sur une décision du conseil municipal du 28 décembre, le règlement est encore modifié, revoyant à la hausse les droits exigés des lecteurs et les tarifs des amendes²¹⁵. En outre, le dernier catalogue, édité en 1937 étant épuisé²¹⁶, le sous-bibliothécaire et l'aide-bibliothécaire réalisent l'inventaire et en rédigent un

²⁰⁸ Martine Poulain, *Livres pillés, lectures surveillées...*, p. 322.

²⁰⁹ Pour des exemples de bibliothèques ayant connu un destin tragique pendant la guerre, voir par exemple Martine Poulain, *Livres pillés, lectures surveillées...*, p. 322-332.

²¹⁰ A.M. Roanne, 2R20, [16 novembre 1944].

²¹¹ A.M. Roanne, 2R20, 5 janvier 1945, Bibliothèque populaire Création d'un emploi d'aide-bibliothécaire Relèvement de l'indemnité des bibliothécaires.

²¹² A.M. Roanne, 2D1/17, 3 janvier 1945.

²¹³ A.M. Roanne, 2D1/17.

²¹⁴ A.M. Roanne, 1D1/37, 28 novembre 1945.

²¹⁵ A.M. Roanne, 2D1/17, 9 janvier 1946. Voir en annexe 2.2 Règlement de 1946.

²¹⁶ Collection médiathèque de Roanne, archives non classées, 5 juin 1947.

nouveau²¹⁷, qui est imprimé durant le mois de décembre 1945²¹⁸. Un crédit extraordinaire est voté pour permettre sa confection, et le conseil municipal espère bien que l'investissement sera remboursé à longue échéance par le prix de sa vente aux lecteurs²¹⁹.

Un crédit supplémentaire est également voté pour la bibliothèque populaire pour procéder à une grande campagne de reliure²²⁰. Aucune réfection des livres n'a été effectuée depuis plus de 20 ans et l'usage, en dépit du soin pris, les a détériorés. Il s'agit des « livres de bons auteurs qui sont le plus fréquemment demandés ». Il est donc indispensable de pouvoir continuer à les proposer et leur remplacement n'est pas envisageable du fait du prix des livres. Il ne reste donc qu'à effectuer des réparations urgentes en vue de leur conservation. La reliure de 300 volumes est donc prévue par le conseil municipal, qui accepte un devis de 15 000 francs à cette fin.

De nouveau en novembre 1946, et encore en juillet 1947, l'affluence est toujours plus grande : les indemnités des bibliothécaires de la bibliothèque sont augmentées²²¹. Dès 1944, les crédits prévus aux budgets primitifs pour chacune des deux bibliothèques sont considérablement revus à la hausse, alors que l'évolution pendant les années de guerre était minime et relevait plutôt de la stagnation²²².

Dès la fin de la guerre, le conseil municipal et les bibliothécaires encouragent et prolongent chacun à leur manière le dynamisme de la bibliothèque populaire. On retrouve le même dynamisme à la bibliothèque publique.

Les archives ne conservent aucune trace du retour des archives et des livres précieux à l'abri aux Villards, ni de la réintégration des livres protégés au sous-sol. De même pour les ouvrages exclus et mis sous scellés : Simond ne décrit pas leur réinsertion dans les collections courantes. Il semblerait que la bibliothèque publique n'ait pas eu à souffrir d'une nouvelle épuration éliminant les ouvrages collaborationnistes, comme cela a pu se voir dans d'autres villes où l'on a procédé à la Libération à la « dénazification » des bibliothèques²²³.

Les dégâts subis par la bibliothèque publique de Roanne sont moindres, et elle peut donc participer au mouvement d'aide pour la reconstruction de bibliothèques. En novembre 1946, le maire est informé de l'organisation d'une « campagne du livre » par le mouvement Victoire²²⁴. Cet organisme national de solidarité combattante a été autorisé par le ministre de l'Intérieur à organiser une campagne nationale dans le but de reconstituer les bibliothèques des villes sinistrées. Le ministre exhorte les maires à la participation à ce mouvement, mais les laisse juge des modalités et limites de leur contribution. Le 5 décembre, le maire de Roanne fait connaître sa volonté de voir la

²¹⁷ A.M. Roanne, 2R20, 25 septembre 1946.

²¹⁸ A.M. Roanne, 1D1/37, 28 décembre 1945, Bibliothèque populaire Règlement modifications.

²¹⁹ Collection médiathèque de Roanne, archives non classées, 5 juin 1947.

²²⁰ A.M. Roanne, 2R20, 25 septembre 1946.

²²¹ A.M. Roanne, 1D1/38, 22 novembre 1946 et 30 juillet 1947. Ils passent pour le sous-bibliothécaire à 8 300 francs et pour les aides-bibliothécaires à 7 500 francs.

²²² A.M. Roanne, 1D1/33 à 1D1/36, 31 décembre 1938, 1^{er} juillet 1939, 16 décembre 1939, 9 juin 1940, 8 janvier 1941, 28 juin 1941, 21 mars 1942, 4 septembre 1942, 24 novembre 1942, 22 septembre 1943, 17 novembre 1943, 19 juin 1944.

²²³ Marie Kuhlmann, « Les bibliothèques dans la tourmente », dans Martine Poulain (dir.), *Histoire des bibliothèques françaises...*, p. 314.

²²⁴ A.M. Roanne, 1M86, 27 novembre 1946.

bibliothèque municipale participer à cette « campagne du livre »²²⁵. Le 23 septembre, il demande à Pierre Simond de verser au fonds commun national les livres ou brochures se trouvant en plusieurs exemplaires dans les bibliothèques de la ville²²⁶.

Parallèlement, la bibliothèque publique reprend peu à peu une activité ordinaire. Les acquisitions continuent²²⁷, et le bibliothécaire entreprend de valoriser les collections de la bibliothèque en montant dès 1946 une nouvelle exposition de manuscrits et de livres depuis les origines jusqu'au XVI^e siècle²²⁸.

La fin de la guerre marque un nouveau départ pour les bibliothèques municipales au niveau national. Claude Jolly décrit la première moitié du XX^e siècle comme une période d'inadaptation et de déclin pour les bibliothèques publiques, et qui débouche, en 1945, sur une organisation administrative plus cohérente que le désordre ancien²²⁹.

Roanne répond à ce schéma. À partir de 1948, les premiers bibliothécaires recrutés par concours arrivent à la bibliothèque publique de Roanne²³⁰. Le lent processus de professionnalisation mené pendant l'entre-deux-guerres dans les bibliothèques municipales de Roanne aboutit enfin. Un nouveau règlement est instauré en début de 1949²³¹, le cautionnement est remplacé par un droit d'abonnement²³². Après la guerre, comme ailleurs en France, une nouvelle histoire se dessine pour les bibliothèques municipales de Roanne.

²²⁵ A.M. Roanne, 1M86, 5 décembre 1946.

²²⁶ A.M. Roanne, 1M86, 23 décembre 1946.

²²⁷ A.M. Roanne, 1M86, 21 novembre 1946, 20 décembre 1946.

²²⁸ A.M. Roanne, 1K1/38, 28 décembre 1946.

²²⁹ Claude Jolly, « Institutions : la crise des bibliothèques », dans Roger Chartier, Henri-Jean Martin (dir.), *Histoire de l'édition française. [4] Le livre concurrentiel : 1900-1950*, [Paris], Fayard, 1991 (2^e éd.), p. 591.

²³⁰ A.M. Roanne, 2D1/18, 19 janvier 1948, M. Georges Joseph Albert Desolme, et 13 septembre 1948, Mlle Anne-Marie Frachon.

²³¹ Collection médiathèque de Roanne, 6T¹32.

²³² A.M. Roanne, 2R21, 24 février 1949.

Conclusion

Le destin des bibliothèques municipales de Roanne pendant ce premier XX^e siècle est à l'image du développement des autres bibliothèques publiques françaises. On y lit une modernisation lente et progressive, qui subit deux coups d'arrêt au moment de chacune des Guerres mondiales. Mais les bibliothécaires ne se découragent pas et malgré les événements, ils parviennent à mener les bibliothèques vers un fonctionnement moderne après la fin de la Seconde Guerre mondiale.

Seule l'organisation en deux entités autonomes distingue la bibliothèque municipale de Roanne de l'ensemble des bibliothèques publiques. Alors que Richter perçoit la mort des bibliothèques populaires à la fin du XIX^e siècle et durant les premières années du XX^e siècle, celle de Roanne reste vivace au moins durant les cinquante premières années du XX^e siècle. L'activité y croît régulièrement, toutefois, il est indéniable que le dynamisme imprimé aux bibliothèques municipales s'exprime prioritairement au niveau de la bibliothèque publique. Ce phénomène tient à l'organisation interne des bibliothèques municipales. En effet, les postes de bibliothécaire de la bibliothèque populaire sont pourvus par des instituteurs des écoles de la ville. En conséquence, il ne s'agit pas de leur seul emploi, et ils ne peuvent consacrer tout leur temps à cet établissement. En outre, le sous-bibliothécaire de la bibliothèque populaire, qui s'occupe notamment des relations avec la municipalité, travaille en collaboration avec le bibliothécaire de la bibliothèque publique, avec lequel il discute de certains projets. Or depuis 1924, le bibliothécaire de la bibliothèque publique est considéré comme n'importe quel responsable d'un service municipal. Il donne en conséquence tout son temps aux bibliothèques, et c'est pourquoi tous les projets de réorganisation, y compris ceux relatifs à la bibliothèque populaire, semblent émaner de lui.

Le lent processus de modernisation démarre avant la Grande Guerre, lorsque les deux bibliothèques municipales (la bibliothèque publique d'érudition, et la bibliothèque populaire) sont réunies dans un même bâtiment. Les horaires élargis, et l'envoi mutuel de lecteurs d'une bibliothèque à l'autre, facilités par cette nouvelle organisation, sont un premier pas vers le développement de la « lecture publique », question cruciale de l'entre-deux-guerres, car ils favorisent l'ouverture à tous les publics. Si la Grande Guerre interrompt toutes les initiatives entreprises pour les bibliothèques, les lecteurs, en revanche, s'y rendent beaucoup plus nombreux, comme c'est le cas dans toutes les bibliothèques publiques qui restent ouvertes.

Après la guerre, la nomination d'un bibliothécaire qui reste 17 ans en poste à la bibliothèque publique permet, à force de travail et par des modifications minimes successives, ainsi que des projets à grande échelle, de mener les bibliothèques municipales vers la constitution d'un établissement de « lecture publique », modèle tant prisé autour des années 1930. Cette entreprise atteint son acmé lorsque le bibliothécaire présente un projet de réunion des deux bibliothèques sous la direction d'une même personne.

Mais ce développement connaît un nouveau coup d'arrêt lorsque la municipalité découvre que le bibliothécaire détruit et détourne les ouvrages se trouvant sous sa responsabilité, et qu'il est mis à la retraite.

Son successeur a tout juste le temps de rétablir l'équilibre de la bibliothèque compromis par les détériorations, de lancer plusieurs projets de rénovation et modernisation poursuivant l'idéal de lecture publique, et de capter progressivement la confiance du conseil municipal. Avant que ses suggestions aient pu être adoptées, de nouveau la guerre vient perturber le développement des bibliothèques. Alors que la Première Guerre mondiale avait simplement relégué les bibliothèques en arrière-plan et qu'elles avaient alors sombré dans l'oubli de toutes les autorités administratives, la Seconde Guerre mondiale a l'effet tout à fait inverse. À partir de l'instant où la guerre se fait sentir comme inévitable, inspecteurs généraux, ministres, préfet et sous-préfet, archiviste départemental et maire se lancent dans une correspondance active relative aux bibliothèques. On constate à travers les circulaires et courriers personnalisés, que les bibliothèques sont un enjeu important de la vie municipale pendant les années de guerre. Entre protection des documents et contrôle de la censure vichyste, les bibliothécaires doivent répondre à des demandes totalement discordantes provenant des autorités supérieures, tout en continuant à ouvrir les bibliothèques et servir les lecteurs, qui comme en 14-18, trouvant dans la lecture un moyen d'évasion, affluent toujours plus nombreux.

Lorsque Roanne est libérée, il faut rétablir un fonctionnement normal, réintégrer les collections dispersées et aider les bibliothèques dont les collections ont été détruites, ailleurs en France, à réunir de nouveaux fonds. De nouveau, des demandes et des projets émanent des bibliothécaires, qui avaient tu leurs réclamations durant les années difficiles. Et les bibliothèques intègrent les valeurs et changements de l'après-guerre : le choix de bibliothécaires qualifiés et ayant réussi le concours à partir de 1948 en est un indice.

À partir de cet instant, l'histoire des bibliothèques municipales de Roanne prend un tour nouveau. Ces bibliothécaires professionnels impriment leur trace sur le développement de celles-ci. Ce sont eux qui enfin, à force d'argumentation et de persévérance, parviennent à faire accepter à la municipalité la création d'une section pour les enfants : en 1956, les bibliothèques municipales de Roanne proposent enfin une Heure Joyeuse¹.

La bibliothèque telle qu'elle est organisée au début des années 1950 est totalement tributaire des errements de l'histoire nationale des cinquante dernières années et de la personnalité des bibliothécaires qui y sont intervenus.

En un sens son histoire depuis 1910 est marquée par une certaine stabilité. Une fois installée dans ses nouveaux locaux, elle y demeure, et pour encore plusieurs décennies. Elle n'a pas eu à subir de périodes de fermeture inopinées et durables. Les bibliothécaires responsables sont restés pour la plupart de nombreuses années en poste, pouvant ainsi développer des projets sur le long terme. Et pourtant, du fait des événements nationaux, mais aussi des circonstances locales, elle subit à plusieurs reprises des retours de fortune qu'elle doit surmonter pour poursuivre sa modernisation.

¹ Collection médiathèque de Roanne, archives non classées.

Cette histoire des bibliothèques municipales de Roanne se donnait pour objectif d'étudier les processus par lesquels ces établissements se sont modernisés et comment ils ont évolué parallèlement l'un à l'autre durant la première moitié du XX^e siècle. Toute une série de thèmes qui pourraient être approfondis ont été laissés de côté. Il aurait été possible de fouiller d'avantage les questions relatives aux statuts du personnel, qui font l'objet d'un certain nombre des débats de l'entre-deux-guerres. Le thème du contrôle de la lecture, qui n'a été abordé que sur la période pendant laquelle il atteint un point critique, sous le régime de Vichy, aurait pu également être mieux exploré. De même, l'étude des bibliothèques publiques qui ont été laissées de côté dans ce travail (bibliothèque du musée, bibliothèque de la bourse du travail, mais aussi bibliothèques pédagogiques) pourrait être un apport enrichissant pour l'histoire des institutions de la lecture à Roanne. Au même titre que pour le XIX^e siècle, une histoire croisée des bibliothèques avec les institutions cousines que sont les musées et les archives², et qui permettrait d'intégrer l'aspect très particulier de cette bibliothèque qui conserve depuis le XIX^e siècle un fonds très important d'archives, pourrait faire l'objet de développements conséquents.

En outre, ce travail se situant dans la suite d'une étude des bibliothèques municipales de Roanne au XIX^e siècle ouvre la voie pour une étude de ces institutions durant la seconde moitié du XX^e siècle, voire jusqu'aux premières années du XXI^e siècle.

Histoire d'une bibliothèque municipale portant sur une période encore peu étudiée, cette monographie espère offrir, avec son lot d'imperfections et d'incertitudes inhérents à tout travail historique, un élément de comparaison exploitable pour toute nouvelle étude locale prenant pour objet une bibliothèque municipale durant la même période. Ce type de recherche pourrait sembler mener à des résultats redondants. Pourtant il n'en est rien, et chaque situation locale réserve sa part de spécificités et de surprises. Les historiens des bibliothèques réclament d'ailleurs de tels travaux, car ils sont indispensables pour faire évoluer notre connaissance de l'histoire des bibliothèques publiques françaises.

² Dominique Varry, « L'histoire des bibliothèques en France : état des lieux », *Bulletin des bibliothèques de France*, 50, n°2, 2005, p. 18.

Sources

Périodique

Revue des bibliothèques, 19^e-45^e année, 1909-1934.

Archives municipales de Roanne

Série D : Délibérations du conseil municipal.

1D1/25-39 : Registres des Délibérations du Conseil Municipal du 16 juin 1909 au 24 février 1949.

2D1/11-18 : Registres des Arrêtés du Maire du 31 décembre 1909 au 6 mars 1950.

Série F : Population. Économie sociale. Statistiques.

6F : Travail.

6F2/5 : Bourse du travail. Syndicats. Conseil prud'hommes. 1888-1965.

Série K : Personnel municipal. Élections.

1K1 : Dossiers individuels du personnel municipal.

1K1/22 : Dossiers individuels du personnel municipal de Geneste à Gollion.

1K1/38 : Dossiers individuels du personnel municipal de Sacard à Sotton.

Série M : Bâtiments communaux.

1M : Édifices communaux, établissements publics.

1M4 : Ursules Palais-de-Justice Prud'hommes (1808-1939).

1M5/2 : Halle Bourse du travail 1823-1961.

1M7 : Halles Transfert du musée 1889-1901.

1M86 : Bibliothèque municipale.

Série R : Instruction publique, Sciences, Lettres et Arts.

2R : Sciences, Lettres et arts.

2R19 : Instruction publique. Bibliothèque scolaire. Fondation 1861-1969. Acquisitions, abonnements, souscriptions, fondations, subventions.

2R20 : Affaires scolaires : Bibliothèque, fondation, abonnements, 1861-1969. [1891-1945].

2R21 : Affaires scolaires : bibliothèque municipale. Affaires diverses, acquisitions, dons et legs (1833-1955) [1809-1944].

Non classées :

121 : Palais de Justice.

Registre des mariages, 1944.

Archives de la Collection de la Médiathèque de Roanne

Série F : Fonds divers se rattachant aux archives civiles.

3F : Notabilités et personnes célèbres.

3 F 62 : Joseph Déchelette 1862-1914.

3 F 131 : Louis Mercier (1870-1952).

3 F 172 : Jules Ravaté 1875-1916.

3 F 240 : Albert Sérol.

3 F 241 : Anthelme Simond.

9 F 44 : Classement et inventaire des archives du duché de Roannais. 140 pièces.
1861~1882 ?

13F : Papier de J.-B. Girod († 1939).

13 F 1 : Voyages, souvenirs de jeunesse.

13 F 2 : Un exploit de Mandrin.

13 F 3 : Articles divers : coupures de journaux réunies dans trois cahiers. 1907-1913.

13 F 5 : Notice nécrologique.

Série O : Administration et comptabilité communale.

197 O¹ 11 : Lettres diverses adressées au Maire (1850-1880).

197 O³ 11 : Plans 1910.

197 O⁴ 57 : Projet de budget additionnel de 1928.

197 O⁴ 58-64 : Budget 1930-1936.

197 O⁴ 65-67 : Budget 1947-1949.

Série T :

6T¹ : Bibliothèque municipale Roanne.

6T¹ 1 Personnel (arrêtés de nomination etc.) : 1814-1913. Extraits des registres des arrêtés administratifs de la ville, lettre de démission, rapport annuel (exercice 1913).

6T¹ 3 Comité d'inspection et d'achats : nomination des membres : 1877-1903. Circulaire, arrêté de la mairie, correspondance mairie/sous-préfecture.

6T¹ 4 Comité d'inspection et d'achats : Procès Verbaux : 1897-1936. Rapports et comptes rendus de réunions.

6T¹ 5 Comité d'inspection et d'achats : 1921-1936 (un cahier). Rapports dactylographiés (1938, 1941).

6T¹ 7 Administration, pièces diverses : 1813-1949. Règlements, correspondance pour restitution de livres, avancement des catalogues, comptes, dépenses, inventaires, livre-journal (1856-1887).

6T¹ 8 Protection des collections (guerre 1939-1945). Inventaire des archives, documents et livres précieux mis à l'abri en prévision des bombardements pendant la guerre. 1939. Circulaires et correspondance. 1938-1944.

- 6T¹ 9 Ouvrages retirés des bibliothèques 1940-1942. Listes d'ouvrages exclus, circulaires, correspondance (bibliothécaires, municipalité, archiviste départemental, préfecture, ministère).
- 6T¹ 10 Achats dons échanges d'ouvrages : 1836-1903. Lettres de notification de concessions ministérielles, liste d'échange des livres doubles (1858-1875) Proposition d'échange, note des ouvrages manquant à la bibliothèque (1838).
- 6T¹ 11 Registre des entrées (1889-1919) : Sur 7 colonnes : Origine du volume, date d'entrée, titre, nom de l'auteur, format, numéro d'ordre et de série, observation.
- 6T¹ 12 Registre des entrées (1921-1929).
- 6T¹ 20 Cadre de classement : vers 1890. Brouillons.
- 6T¹ 21 « Essai de catalogue » : vers 1910 ?
- 6T¹ 22 Registre des prêts 1935-1937. 8 colonnes : N° et série, titre, nombre de volumes, auteurs, dates de sortie et de rentrée, signatures et adresses, observations.
- 6T¹ 23 Incunables : 1888. Lettre du Ministère de l'Instruction Publique et des Beaux-arts au Maire sur la rédaction de catalogue général des incunables.
- 6T¹ 24 Manuscrits : 1878- 1892 [?] Sur le catalogage et le catalogue général des manuscrits.
- 6T¹ 25 Fonds Boullier (ouvrages et manuscrits italiens) : 1878-1933. Liste des manuscrits du fonds Boullier, notes biographiques sur Boullier.
- 6T¹ 26 Archives du Duché de Roannais (autorisations ministérielles, recollement... etc...) : 1861-2006. Correspondance avec le Ministère de l'Intérieur sur l'attribution de ces archives à Roanne, recollement, rapport.
- 6T¹ 27 Archives de la bibliothèque : 1845-1989. Dons aux archives, classement des archives de la BM, Rapport.
- 6T¹ 28 Communication de documents d'archives.
- 6T¹ 29 Correspondance diverse : 1866-1957. Note pour le bibliothécaire, proposition de vente, demandes de prêt, demande d'échange.
- 6T¹ 30 Articles de journaux relatifs à la bibliothèque : 1845-1961 ? 12 articles de la presse locale sur la bibliothèque de Roanne.
- 6T¹ 31 Locaux (+ plans d'architecture) 1888-1996. Délibérations du Conseil Municipal, devis, plans et projets d'aménagements pour différents travaux de la bibliothèque et du musée.
- 6T¹ 32 Règlements de la bibliothèque municipale de Roanne. 1941 et 1949. Affiches.
- 6T¹ 33 Médiathèque : documents d'information pour le public.

6T² : Bibliothèque populaire.

- 6T² 1 Administration (1883-1947).
- 6T² 2 Comptabilité 1880-1944.
- 6T² 3 Ouvrages à acquérir, à relier.

6T² 4 Catalogues : minutes suppléments.
6T² 5 Catalogues imprimés (1872-1930).
6T² 6 Lecteurs.

6T³ : Autres bibliothèques.

6T³ 3 Roanne : bibliothèque pédagogique 1880-1881.
6T³ 6 Roanne : Société coopérative des employés PLM 1938.
6T³ 7 Bibliothèque du Palais : catalogue.

Archives non classées. [1941-1990]

Arrêtés du maire (1926-1953), correspondances (1952-1971), factures (1953-1980), budgets, subventions (1955-1990), délibérations du conseil municipal, Bibliothèque populaire : répertoire des lecteurs inscrits (1954-1957), catalogue (1947) et suppléments, correspondance (1942-1952), liste de livres retirés, rapports.

Bibliographie

Contexte général de la première moitié du XX^e siècle

Chartier Roger, Martin Henri-Jean (dir.), *Histoire de l'édition française. [4] Le livre concurrencé : 1900-1950*, [Paris], Fayard, 1991 (2^e éd.).

Rioux Jean-Pierre, Sirinelli Jean-François, *Histoire culturelle de la France 4. Le temps des masses : Le vingtième siècle*, Paris, éd. du Seuil, 1998 (L'univers historique).

Sirinelli Jean-François (dir.), *La France de 1914 à nos jours*, Paris, Presses universitaires de France, 1993 (Collection Premier Cycle).

Sorel Patricia et Leblanc Frédérique (dir.), Loisy Jean-François (collab.), *Histoire de la librairie française*, [Paris], éd. du Cercle de la librairie, 2008.

Ouvrages spécialisés

Histoire des bibliothèques

Barnett Graham Keith, trad. Lefèvre Thierry et Sarda Yves, *Histoire de bibliothèques publiques en France de la Révolution à 1939*, [Paris], éd. du Cercle de la librairie, 1987.

Bertrand Anne-Marie, *Bibliothèque publique et Public Library. Essai de généalogie comparée*, Villeurbanne, Presses de l'École nationale supérieure des bibliothèques, 2010 (Papiers. Série Généalogies).

Bibliothèque municipale de Metz, *Épreuves du temps : 200 ans de la bibliothèque de Metz 1804-2004*, Metz, Ville de Metz, 2004.

Comte Henri, *Les bibliothèques publiques en France*, Villeurbanne, Presses de l'École nationale supérieure des bibliothèques, 1977.

Kuhlmann Marie, Kuntzmann Nelly, Bellour Hélène, *Censure et bibliothèques au XX^e siècle*, Paris, éd. du Cercle de la librairie, 1989 (collection Bibliothèques).

Louis Pierre (dir.), *Épreuves du temps : 200 ans de la bibliothèque de Metz 1804-2004*, Metz, Bibliothèques-médiathèques de la Ville de Metz, 2004.

Moulis Anne-Marie, *Les bibliothèques*, Toulouse, éd. Milan, 1996 (Les Essentiels).

Pallier Denis, *Les bibliothèques*, Paris, Presses Universitaires de France, 2010 (12^{ème} éd.) (Que sais-je ? 944).

Polastron Lucien X., *Livres en feu : histoire de la destruction sans fin des bibliothèques*, Paris, Denoël, 2004.

Poulain Martine, *Livres pillés, lectures surveillées : les bibliothèques françaises sous l'Occupation*, [Paris], Gallimard, 2008 (Nrf essais).

Poulain Martine (dir.), *Histoire des bibliothèques françaises. [4]. Les bibliothèques au XX^e siècle : 1914-1990*, [Paris], éd. du Cercle de la librairie, 2009 (1^{ère} éd. 1992).

Richter Noë, *Bâtisseurs et acteurs de la lecture : Répertoire biographique suivi d'une chronologie sommaire*, Bernay, Société d'histoire de la lecture, 1999, 2^{ème} éd. rev. et augm. (Matériaux pour l'histoire de la lecture et des institutions, 7).

Richter Noë, *La lecture et ses institutions [1] La lecture populaire : 1700-1918*, Le Mans, Bibliothèque de l'Université du Maine, 1987.

Richter Noë, *La lecture et ses institutions [2] La lecture publique : 1919-1989*, Le Mans, Bibliothèque de l'Université du Maine, 1989.

Thomas G., « Charles Sustrac », *Bibliothèque de l'école des chartes*, 1952, tome 110, p. 314-315.

Varry Dominique, « De quelques problèmes du passage des collections privées aux collections publiques », dans Viallon Marie (éd.), *Voyages de bibliothèques. Actes du colloque des 25-26 avril 1998 à Roanne*, Saint-Étienne, Publications de l'Université de Saint-Étienne, 1999, p. 212-221.

Varry Dominique, « L'histoire des bibliothèques en France : état des lieux », *Bulletin des bibliothèques de France*, 50, n°2, 2005, p. 16-22.

Varry Dominique (dir.), *Histoire des bibliothèques françaises. [3]. Les bibliothèques de la Révolution et du XIX^e siècle : 1789-1914*, [Paris], éd. du Cercle de la librairie, 2009 (1^{ère} éd. 1991).

Roanne et sa bibliothèque

Bouligaud Françoise, « Deux siècles de bibliothèques publiques », *Histoire et patrimoine de Roanne et sa région*, n°8, 2000, p. 47-74.

Bouligaud Françoise, *Les bibliothèques publiques de la ville de Roanne et leurs lecteurs : 1924-1976, Une action éducative et culturelle*, Mémoire de Maîtrise en histoire contemporaine, Université de Saint-Étienne, 1999.

Dubuis Louis, *La Bourse du travail 1892-1914 : Roannais solidaires*, Monts, impr. Présence Graphique, 2006.

Gardes Gilbert et Houssel Jean-Pierre (dir.), *Grande encyclopédie du Forez et des communes de la Loire. 1. Roanne et son arrondissement*, Le Coteau, éd. Horvath, 1984.

Goninet Marcel, *Histoire de Roanne et de sa région. Tome 2*, Roanne, éd. Horvath, 1976.

Lauxerois Pauline-Laure, *Histoire des bibliothèques municipales à Roanne au XIX^e siècle*, Mémoire de Master cultures de l'écrit et de l'image, Université Lumière Lyon 2/École nationale supérieure des sciences de l'information et des bibliothèques, 2010.

Suchel-Mercier Isabelle, « Roanne : Bibliothèque municipale », dans Banques CIC pour le livre, Ministère de la Culture, *Patrimoine des bibliothèques de France : un guide des régions. Vol. 5 Auvergne, Bourgogne, Rhône-Alpes*, Paris, Payot, 1995, p. 152-160.

Ville de Roanne (éd.), *Roanne : un passé, une ville, une histoire*, Roanne, éd. Ville de Roanne, 2002.

Autour des bibliothèques

Borges Jorge Luis, trad. Caillois Roger, Ibarra Nestor et Verdevoye Paul, « La bibliothèque de Babel », dans *Œuvres complètes*, Paris, Gallimard, 1993, p. 491-498 (Bibliothèque de la Pléiade).

Chaintreau Anne-Marie, Lemaître Renée, Chartier Roger (préf.), *Drôles de bibliothèques... Le thème de la bibliothèque dans la littérature et le cinéma*, Paris, éd. du Cercle de la librairie, 1993, 2^e éd. rev. et augm. (Bibliothèques).

Eco Umberto, trad. Deschamps-Pria Eliane, *De bibliotheca*, Caen, éd. L'échoppe, 1986.

Manguel Alberto, trad. Le Bœuf Christine, *La bibliothèque, la nuit*, Arles, Actes Sud, 2009 (Babel).

Melot Michel, *La sagesse du bibliothécaire*, Paris, éd. L'œil neuf, 2004.

Table des annexes

ANNEXE 1 : LES BIBLIOTHÉCAIRES.....	101
ANNEXE 2 : LES RÈGLEMENTS.....	106
ANNEXE 3 : CIRCULAIRES, IMPRIMÉS & DOCUMENTS DE LA SECONDE GUERRE MONDIALE.....	116

2. BIBLIOTHÈQUE POPULAIRE.

années	bibliothécaire	bibliothécaire	bibliothécaire	bibliothécaire	bibliothécaire	effectif
1910	A. Labouré	Lapillonne	Guinand	Cornet	Dégoulange	5
	Bibliothécaires					
2011	Massé Claude 27 mars 1911 -	Ravaté Jules 27 mars 1911 -				2
1912	1 ^{er} janvier 1913	1 ^{er} janvier 1913				
	sous-bibliothécaire	aide-bibliothécaire	aide-bibliothécaire			
1913	Les instituteurs de l'Hôtel de Ville réintègrent leurs fonctions le 1 ^{er} janvier 1913.					
1914	Chizalet 1 ^{er} janvier 1913 -	Dégoulange 1 ^{er} janvier 1913 -				3
1915	30 avril 1916	1 ^{er} janvier 1913 -				
1916		1 ^{er} avril 1919				
1917	VACANT					
1918						
1919			Cornet 1 ^{er} janvier 1913 -	NOUVEAU POSTE aide-bibliothécaire		
1920			septembre 1926			
1921				M. Lacroix 1 ^{er} janvier 1921 -		
1922				septembre 1926		
1923						
1924						
1925						
1926						
1927	Dégoulange 1 ^{er} avril 1919 -	Forge 1 ^{er} avril 1919 -				4
1928	1 ^{er} janvier 1924	1 ^{er} janvier 1924	Pinardel 1 ^{er} octobre 1926 -			
1929			septembre 1932			
1930				Dutey 1 ^{er} octobre 1926 -		
1931				septembre 1939		
1932						
1933			Boutin 1 ^{er} octobre 1932 -			
1934			septembre 1937			
1935						
1936						

1937										
1938										
1939			Menut 1 ^{er} octobre 1937 - 30 septembre 1941	Thévenin 1 ^{er} octobre 1939 - septembre 1940						
1940				Léonce Lamétérie 1 ^{er} octobre 1940 - septembre 1941	NOUVEAU POSTE aide-bibliothécaire	NOUVEAU POSTE: aide- bibliothécaire				
1941		Jean Massacrier 1 ^{er} avril 1941 - 30 septembre 1942		Gabion Armand 1 ^{er} octobre 1941 - 31 décembre 1943						
1942	Pierre Menut 1 ^{er} octobre 1941 - 31 décembre 1944				Girin Henri 1 ^{er} octobre 1941 - septembre 1944			6		
1943										
1944				Bouquin 1 ^{er} janvier 1944 - 31 décembre 1945			NOUVEAU POSTE: aide- bibliothécaire			
1945	Bouquin 1 ^{er} janvier 1945 - Abrogé le 13 octobre 1945	Talon Gilbert 1 ^{er} octobre 1942 -			Claudius Lasseigne 1 ^{er} octobre 1944 -	Louis Dubuis 1 ^{er} octobre 1941 - septembre 1949	Bost 1 ^{er} octobre 1941 -			
1945	Couturier 1 ^{er} octobre 1945 - Abrogé le 9 octobre 1945								Louis Périssel 1 ^{er} mars 1945 - 30 novembre 1948	7
1946	Duperrey 9 octobre 1945 - Abrogé									
1947										
1948							Victor Malafosse (pendant congé maladie de Bost) 1 ^{er} avril 1947 -			
1949	Dubuis 1 ^{er} octobre 1949 -					René Polny 1 ^{er} octobre 1949 -		Pierre Borret 1 ^{er} décembre 1948 -		

3. LES PERSONNALITÉS MAJEURES.

Anthelme Simond – né le 4 janvier 1871 à Caluire – publicitaire.

Nommé bibliothécaire de la ville de Roanne avec effet au 1^{er} janvier 1903.

Traitement de 400 francs en début de fonctions. Porté à 600 francs au 1^{er} janvier 1906.

Révoqué de ses fonctions de conservateur de la Bibliothèque municipale de Roanne à compter du 9 janvier 1913 pour ses attaques violentes et réitérées contre le maire et la municipalité par la voix de la presse.

Claude Marie dit Léon Débenoit - né à Roanne le 23 septembre 1871.

Nommé conservateur de la Bibliothèque publique de la ville de Roanne le 6 janvier 1914 (fonction honorifique).

Conserve cette fonction au moins jusqu'en mars 1938.

Dégoulange – instituteur adjoint à l'école de garçons de l'Hôtel-de-Ville.

Nommé aide-bibliothécaire de la bibliothèque populaire en 1913. (Traitement annuel de 125 francs, porté à 150 francs en 1913).

Nommé sous-bibliothécaire à la bibliothèque populaire avec effet au 1^{er} avril 1919. (Indemnité de 350 francs en début de fonctions.)

Relevé de ses fonctions en 1941 dans le cadre de l'application des directives de lutte contre le chômage.

Marie Adolphe Guilloud de Courbeville – né le 15 novembre 1857 à Roanne.

Nommé conservateur adjoint de la bibliothèque publique avec effet au 1^{er} février 1919 [chargé des manuscrits et archives].

Traitement : 1 500 francs au début de ses fonctions. Porté à 1 800 francs en 1920, puis 2 400 francs en 1922, 3 000 francs en 1926, 6 000 francs en 1929.

Fin de fonctions : demeure en fonctions jusqu'à son décès au cours de l'année 1944.

Jean-Baptiste Girod – né le 8 avril 1881 à Roanne – écrivain et poète – ouvrier tisseur – a tenu une fonction d'expéditionnaire archiviste à la mairie de Roanne de 1909 à 1913.

Nommé bibliothécaire de la bibliothèque publique le 1^{er} mars 1920.

Traitement de 1 500 francs en début de fonctions.

En 1924 son emploi est inscrit à l'échelle des traitements du statut du personnel communal. Il bénéficie d'un traitement de 7 400 francs, et doit tout son temps à la bibliothèque publique. Son traitement continue d'augmenter progressivement : 9 000 francs en 1925, 11 350 francs en 1928, 13 150 francs en 1929, 15 700 francs en 1930, 16 500 francs en 1934, 19 500 francs en 1936.

Fin de fonctions : mis à la retraite en décembre 1937 après que l'on ait découvert des livres détruits à la bibliothèque.

Pierre Menut – Directeur de l'école de garçons de la place de l'Hôtel-de-Ville.

Nommé aide-bibliothécaire de la bibliothèque populaire à compter du 1^{er} octobre 1937.
Traitement annuel de 1 025 francs.

Nommé sous-bibliothécaire à la bibliothèque populaire à compter du 1^{er} octobre 1941
puis régisseur de la perception des diverses redevances prévues au règlement de la
bibliothèque populaire en janvier 1942.

Admis à la retraite en décembre 1944.

Pierre Alphonse Simond – né le 19 mars 1902 à Lyon 4^e arrondissement – licencié ès-
lettres.

Nommé bibliothécaire stagiaire à compter du 1^{er} avril 1938. Titularisé le 31 août 1939.

Nommé régisseur des recettes de la bibliothèque publique en juillet 1941.

Traitement de 17 100 francs au début de ses fonctions. Porté à 18 100 francs en 1940.

Traitement de 117 000 francs en 1948, auquel s'ajoute un complément provisoire de
161 000 francs.

Reste en fonctions bien au-delà de 1950.

Annexe 2 : Les règlements.

1. LA BIBLIOTHÈQUE PUBLIQUE.

Règlement de 1910.

Archives municipales de Roanne, 2R21.

Extrait du registre des Arrêtés du Maire de la Ville de Roanne

RÈGLEMENT DE LA Bibliothèque de Roanne

LE MAIRE DE LA VILLE DE ROANNE

Vu la loi du 5 Avril 1884.

ARRÊTE :

Conformément aux articles 38, 40 et 42 de l'ordonnance du 22 février 1839, le règlement de la Bibliothèque de la ville de Roanne est arrêté ainsi qu'il suit :

Article 1^{er}. – La Bibliothèque de la Ville de Roanne est ouverte aux jours et aux heures indiqués ci-dessous :

Le Mardi de 9 h[euress] à midi et de 2 à 5 heures du soir .

Le Mercredi de 9 h[euress] à midi, de 2 à 5 heures et de 8 à 10 heures du soir

Le Jeudi de 9 h[euress] à midi, de 2 à 5 heures et de 8 à 10 heur[es du soir]

Le Vendredi de 9 h[euress] à midi et de 2 à 5 heures du soir

Le Samedi de 9 h[euress] à midi, de 2 à 5 heures et de 8 à 10 heures du soir.

Le Dimanche de 9 à 11 heures du matin.

Les jours de fêtes légales ainsi que du 1^{er} au 15 Août la Bibliothèque sera rigoureusement fermée.

Les lecteurs ont à leur disposition trois sortes de catalogues :

1° Le catalogue alphabétique ;

2° Un catalogue méthodique établi par ordre de matières ;

3° Un catalogue des pièces d'archives classées suivant les noms, les lieux, les choses et les dates.

Les jeunes gens au-dessous de 16 ans ne sont pas admis à la Bibliothèque.

Les élèves des Lycées ou des Écoles y seront admis sur la présentation d'une note de leurs maîtres.

Art[icle] 2. – Il est défendu aux lecteurs de prendre et de replacer eux-mêmes les livres sur les rayons, excepté pour les livres à la disposition et pour les revues placées sur un meuble à part.

Pour avoir communication des ouvrages, ils devront remplir les bulletins de demande mis à leur disposition.

Art[icle] 3. – Le prêt des livres n'est pas d'une façon générale autorisé. Par exception sont admis à emprunter des ouvrages les membres des corps enseignants, les fonctionnaires de la mairie, les membres des sociétés savantes, les avocats de la ville de Roanne¹. Toutes les autres personnes qui désireraient faire usage du prêt devront adresser une demande soit à M. le Maire, soit au Conservateur de la Bibliothèque.

La durée du prêt est de 15 jours, il est renouvelable. Les volumes empruntés devront toutefois, avant ce délai, être rapportés, après avis du Conservateur de la Bibliothèque, s'ils ont été depuis leur sortie demandés en communication. Les emprunteurs émargeront sur un registre installé à cet effet. Ils sont entièrement responsables des livres qu'ils empruntent et qui, en aucun cas, ne peuvent être prêtés à des tierces personnes.

Il ne peut être emporté plus de deux volumes à la fois. Toutefois pour un motif sérieux exprimé par écrit au Conservateur de la Bibliothèque il peut être dérogé à cette interdiction.

Les cartes, plans, livres à gravures ne peuvent être empruntés, pas plus que les ouvrages sur le Forez ou la région Lyonnaise.

M. le Maire ou le Conservateur de la Bibliothèque peuvent, s'il y a abus, dans les cas de détérioration ou pour toute autre cause d'ordre intérieur retirer les autorisations de prêt précédemment accordées.

Le Bibliothécaire peut refuser la sortie d'un livre, s'il juge que son état ne le permet pas.

Huit jours avant le 1^{er} Août, tous les volumes empruntés doivent être rendus et ne pourront sortir à nouveau avant la réouverture.

Art[icle] 4. – Les pièces d'archives et les manuscrits ne pourront être communiqués qu'après autorisation du Conservateur de la Bibliothèque.

Art[icle] 5. – Le Conservateur de la Bibliothèque et le Sous-Bibliothécaire peuvent refuser aux jeunes gens les livres qu'ils jugeraient ne pas leur convenir.

Art[icle] 6. – Une demi-heure avant la fermeture de la Bibliothèque, il ne sera délivré aucun ouvrage.

Art[icle] 7. – Ce règlement annule les précédents.

Hôtel de Ville de Roanne, le 24 Octobre 1910.

Le Maire,
Signé : AUG[USTE] MICON.

¹ Est ajouté à la main : « médecins ».

Modifications de 1920.

Archives municipales de Roanne, 2D1/12, 1^{er} mars 1920.

Services : Bibliothèque publique.

Objet sommaire : Modification du règlement.

Le Maire de la Ville de Roanne ;

Vu la Loi du 5 Avril 1884,

Arrête. (sic)

Article 1^{er} – La Bibliothèque de la Ville de Roanne est ouverte aux jours et aux heures indiqués ci-dessous :

Les mardi, jeudi et samedi, de 14 à 17 heures et de 20 à 22 heures ; le dimanche de 9 à 11 heures.

Article 2 – Les jours et heures de présence du bibliothécaire sont fixés comme suit :

Les mardi, jeudi et samedi, de 14 à 17 heures et de 20 à 22 heures, les mercredi et vendredi de 14 à 17 heures ; le dimanche de 9 à 11 heures.

Article 3 – Toutes les autres dispositions de l'arrêté du 24 Octobre 1910 demeurent en vigueur.

Hôtel de Ville de Roanne le 1^e Mars 1920

Le Maire.

Albert Sérol.

Modifications de 1924.

Archives municipales de Roanne, 2D1/12, 16 janvier 1924.

Service : Bibliothèque publique.

Objet sommaire : Modifications du Règlement.

Le Maire de la Ville de Roanne,

Vu la Loi du 5 avril 1884 ;

Vu l'arrêté du 24 Octobre 1910 ;

Arrête :

Art. 1^{er} – A partir du 1^{er} Janvier 1924, la Bibliothèque publique de la Ville de Roanne, est ouverte aux jours et heures indiquées (sic) ci-dessous.

Les mardi, mercredi, jeudi et samedi de 9 à 11 heures et de 14 à 17 heures ; les mardi et jeudi de 20 à 22 heures, le dimanche de 9 à 11 heures.

Art. 2 – Toutes les autres dispositions de l'arrêté du 24 Octobre 1910 demeurent en vigueur.

Hôtel de Ville de Roanne, le 16 Janvier 1924.

Le Maire,

Albert Sérol

Règlement de 1938.

Archives municipales de Roanne, 2D1/15, 20 mai 1938.

Objet : Bibliothèque publique.
Règlement.

Le Maire de la Ville de Roanne,
Vu la loi du 5 avril 1884 ;
Vu le décret du 1^{er} juillet 1897 ;
Vu la loi du 20 juillet 1931 ;

Arrête :

Article 1^{er} – La Bibliothèque Publique de la Ville de Roanne est ouverte au public aux jours et heures ci-dessous :

Mardi, de 9 h[eures] à 11 h[eures] ; de 14 h[eures] à 17 h[eures] et de 20 h[eures] à 22 heures.

Mercredi, de 9 h[eures] à 11 h[eures] et de 14 à 17 h[eures].

Jeudi, de 9 h[eures] à 11 h[eures] ; de 14 à 17 h[eures] et de 20 h[eures] à 22 heures.

Vendredi : du 1^{er} novembre, au 31 mars, de 20 h[eures] à 22 heures ;
du 1^{er} avril au 30 juillet, de 9 h[eures] à 11 heures ;

Samedi, de 9 h[eures] à 11 h[eures] et de 14 h[eures] à 17 heures.

La Bibliothèque est fermée les jours de fêtes légales, ainsi que du 1^{er} août au 30 Septembre.

Elle est également fermée :

pour Noël, du 24 Décembre au 26 Décembre inclus ;

pour le Nouvel an, du 31 Décembre au 2 janvier inclus ;

pour Pâques et Pentecôte, du vendredi précédant Pâques ou Pentecôte au mardi suivant inclus.

Les lecteurs ont à leur disposition trois sortes de catalogues sur fiches :

1° Un catalogue alphabétique,

2° Un catalogue méthodique, établi par ordre de matières ;

3° Un catalogue des pièces d'archives, classées suivant les noms de lieux, les choses et les dates.

Les jeunes gens au-dessous de 16 ans ne sont pas admis à la Bibliothèque.

Les élèves des Lycées ou des Écoles y seront admis sur présentation d'une note de leurs maîtres.

Article 2 – Il est défendu aux lecteurs de prendre et de replacer eux-mêmes les livres sur les rayons, excepté pour les livres à la disposition placés dans la salle de lecture et pour les revues placées sur un meuble à part.

Pour avoir communication des ouvrages, ils devront remplir exactement les bulletins de demande mis à leur disposition.

Article 3 – Le prêt des livres n'est pas, d'une façon générale, autorisé. Par exception, sont admis à emprunter des ouvrages les membres des corps enseignants, les

fonctionnaires municipaux, les membres des sociétés savantes, et du barreau de la Ville de Roanne.

Toutes les autres personnes qui désireraient faire usage du prêt devront adresser une demande, soit à M. le Maire, soit au Conservateur de la Bibliothèque.

La durée du prêt est de 15 jours ; il est renouvelable. Les volumes empruntés devront toutefois, avant ce délai, être rapportés, après avis du Conservateur de la Bibliothèque, s'ils ont été, depuis leur sortie, demandés en communication. Les emprunteurs émargeront sur un registre installé à cet effet. Ils sont entièrement responsables des livres qu'ils empruntent et qu'en aucun cas, ils ne peuvent prêter à des tierces-personnes.

Il ne peut être emporté plus de trois volumes à la fois. Toutefois, pour un motif sérieux, exprimé par écrit au Conservateur de la Bibliothèque, il peut être dérogé à cette interdiction.

Les cartes, plans, livres à gravures, ne peuvent être empruntés, pas plus que les ouvrages sur le Forez ou la Région Lyonnaise et autres composant le fonds dit « du Cabinet ».

M. le Maire ou le Conservateur de la Bibliothèque peuvent, s'il y a abus, dans les cas de détérioration ou pour toute autre cause d'ordre intérieur retirer les autorisations de prêt, précédemment accordées.

Le Bibliothécaire peut refuser la sortie d'un livre, s'il juge que son état ne le permet pas.

Huit jours avant le 1^{er} août, tous les volumes empruntés doivent être rendus et ne pourront sortir à nouveau avant la réouverture, la période des vacances étant employée à l'inventaire annuel.

Article 4 – Les pièces d'Archives et les Manuscrits ne pourront être communiqués qu'après autorisation du Conservateur de la Bibliothèque.

Article 5 – Le Conservateur de la Bibliothèque et le Bibliothécaire peuvent refuser aux jeunes gens les livres qu'ils jugeraient ne pas leur convenir.

Article 6 – Un quart d'heure avant l'heure de fermeture de la Bibliothèque, il ne sera délivré aucun ouvrage.

Article 7 – L'arrêté du 24 Octobre 1910 portant règlement de la Bibliothèque est abrogé.

Article 8 – M. le Conservateur de la Bibliothèque Publique est chargé de l'application du présent règlement qui sera affiché d'une manière permanente dans le local de la Bibliothèque.

Fait à Roanne, en l'Hôtel de Ville, le 20 mai 1938

Le Maire,

Albert Sérol

Règlement de 1941.

Archives municipales de Roanne, 2D1/16, 8 juillet 1941.

Objet : Bibliothèque publique.
Règlement.

Le Maire de la Ville de Roanne,
Vu la loi du 5 avril 1884 ;
Vu le décret du 1^{er} juillet 1897 ;
Vu la loi du 20 juillet 1931 ;

Arrête :

Conformément aux articles 38, 40 et 42 de l'ordonnance du 22 février 1839, le règlement de la Bibliothèque Municipale de la ville de Roanne est arrêté ainsi qu'il suit :

Article 1^{er} – Ouverture – La Bibliothèque Municipale de la Ville de Roanne est ouverte au public, qui peut lire sur place ou emprunter des livres, après en avoir obtenu l'autorisation.

Les heures d'ouverture peuvent être modifiées selon les événements ou déterminées par des circonstances particulières et des raisons d'ordre intérieur. Elles sont établies chaque année par le Maire et portées à la connaissance du public par voie d'affiches et de presse.

Article II – Fermeture – La Bibliothèque est fermée au public :

- 1°- Les jours de fêtes légales ; les lundis et vendredis et du 1^{er} Aout au 30 Septembre ;
- 2°- du 23 Décembre exclu au 27 Décembre exclu (Fêtes de Noël) ; du 30 Décembre exclu au 3 Janvier exclu (Fêtes du Jour de l'An) ;
- 3°- du Jeudi précédant Pâques ou Pentecôte exclu au Mercredi les suivant exclu.

Article III – Service de Lecture. –

Dans la salle de lecture, le public dispose pour ses recherches de deux catalogues sur fiches :

- 1°- un catalogue alphabétique, par noms d'auteurs ;
- 2° - un catalogue méthodique, établi par ordre de matières.

Un troisième catalogue sur fiches des pièces d'archives, classés (sic) suivant les noms de lieux, les noms de choses et les dates, peut être consulté sur demande.

Ne peuvent être admises à la Bibliothèque les personnes de moins de 16 ans. Dérogation peut être faite pour les élèves des Lycées et écoles sur présentation d'une autorisation de leurs maîtres et de leurs parents, l'âge minimum restant fixé à 14 ans.

L'accès des salles privées de la Bibliothèque est rigoureusement interdit aux lecteurs. Dans la salle publique, ils peuvent, sous la surveillance de l'Aide-Bibliothécaire, prendre les ouvrages à la disposition pour les consulter. Ils doivent les manipuler avec précaution et les remettre soigneusement à leur place après emploi.

Pour communication de tous autres ouvrages, ils rempliront, très exactement et très lisiblement, des fiches de demandes, qu'ils remettront à l'Aide-Bibliothécaire.

Article IV – Service du Prêt a (sic) Domicile –

Le prêt à l'extérieur n'est pas d'une façon générale autorisé. Par exception, sont admis à sortir des ouvrages :

Les Membres de l'Enseignement, les fonctionnaires municipaux ; les membres du Barreau, des Sociétés Savantes et du Corps médical de la Ville de Roanne. Toutes les autres personnes sont tenues de remplir très exactement une feuille de renseignements, et l'autorisation du prêt ne pourra leur être accordée, qu'après examen de leur demande.

Tout lecteur empruntant des ouvrages devra verser un cautionnement de vingt-cinq francs (quinze francs pour les élèves et les membres de l'enseignement). Les employés et ouvriers municipaux titulaires sont dispensés du versement du cautionnement. Ce cautionnement lui sera rendu lorsqu'il déclarera cesser de fréquenter la Bibliothèque.

Les cautionnements versés depuis plus de 30 ans et dont les titulaires n'auraient pas fréquenté la bibliothèque depuis plus de 30 ans également, touchés par la prescription trentenaire, seront reversés à l'Administration des Domaines, conformément aux dispositions de l'article III de la loi du 25 Juin 1920.

Il sera délivré une carte à tout lecteur régulièrement autorisé.

Les lecteurs sont entièrement responsables des livres qui leur sont confiés. En aucun cas ils ne peuvent les prêter à des tierces personnes. En cas de perte, les livres devront être remplacés aux frais des emprunteurs. Si leur remplacement n'est pas possible, la Commission, sur rapport du Bibliothécaire, fixera la somme à verser. Les lecteurs sont également responsables de toutes détériorations.

Le prêt ne peut excéder quinze jours. Il est renouvelable, après avis du Bibliothécaire. Si les ouvrages sortis sont demandés en communication urgente, leur rentrée peut être exigée immédiatement. Il ne peut être emporté plus de trois volumes à la fois, dont deux romans. Toutefois pour un motif sérieux exposé par écrit au Bibliothécaire, il peut être dérogé à cette interdiction.

Le Bibliothécaire peut suspendre ou supprimer le prêt dans les cas de détérioration ou de discipline intérieure. Il peut toujours refuser la sortie d'un livre, s'il juge que son état ou son objet ne le permet pas.

Le Bibliothécaire et l'Aide-Bibliothécaire peuvent refuser aux jeunes gens les livres qu'ils jugeraient ne pas leur convenir ou ne pas être directement nécessaire à leurs études.

Ne peuvent être sortis :

1° - les ouvrages à la disposition et manuels généraux ;

2° - les cartes, plans, gravures ;

3° - les livres sur le Roannais, le Forez et les régions voisines et autres constituant du Fonds dit « du Cabinet »

4° - les pièces d'archives, les Manuscrits et les Incunables, qui ne pourront être communiqués qu'avec autorisation du Bibliothécaire.

Huit jours avant le 1^{er} Août, tous les volumes sortis doivent être rapportés pour l'inventaire annuel. Un prêt, dit de « vacances » pourra être accordé dans certains cas particuliers : préparation d'examen, travaux personnels, etc... dont justification devra être faite par écrit au Bibliothécaire.

Article V – Un quart d'heure avant l'heure de fermeture de la Bibliothèque, il ne sera délivré aucun ouvrage.

Article VI – Le présent règlement annule les précédents.

Article VII – M. le Conservateur de la Bibliothèque Publique est chargé de l'application du présent règlement qui sera affiché d'une manière permanente dans le local de la Bibliothèque.

Fait en l'Hôtel de Ville de Roanne le 8 Juillet 1941

Le Maire

J. Mehler

2. LA BIBLIOTHÈQUE POPULAIRE.

Règlement de 1911.

Collection médiathèque de Roanne, 6T²1-12

BIBLIOTHÈQUE POPULAIRE

RÈGLEMENT

1° La Bibliothèque est ouverte à des jours et heures indiqués par un écriteau spécial.

2° Les livres sont donnés gratuitement en lecture à toute personne qui se présente, excepté aux enfants.

Les rétributions offertes pour les lecteurs sont acceptées.

3° Les lecteurs doivent venir chercher et rapporter EUX-MÊMES les livres. Tout livre doit être représenté au Bibliothécaire au bout de quinze jours, et ne peut être remporté que si personne ne l'a demandé dans l'intervalle.

Tout lecteur qui, à l'expiration du délai de quinzaine, ne rapporte pas le volume dont il est détenteur est passible d'une amende de 15 centimes par chaque semaine de retard. Au bout d'un mois, le livre est réputé perdu et le prix en est dû à la Bibliothèque, sont dues aussi les amendes encourues du fait du retard.

4° Tous les livres portent le cachet de la Bibliothèque. Le prix de chacun des ouvrages est inscrit sur le catalogue.

5° Toute personne est responsable des volumes qui lui sont prêtés, les taches, cornes, déchirures, détérioration quelconque sont soumises à une amende.

Chaque tache ou petite déchirure est passible d'une amende de 0,10 ; si la tache couvre une partie de la page, ou si la déchirure empiète sur le texte, il sera dû 0,50 par chaque tache ou déchirure. Si la page est arrachée le prix du volume sera dû intégralement.

6° Il est interdit à ceux qui ont emprunté des livres de les prêter à d'autres personnes.

Roanne, le 20 octobre 1911.

Règlement de 1941.

Archives municipales de Roanne, 2D1/16, 20 décembre 1941.

Service : Bibliothèque populaire.

Objet sommaire : Règlement.

Le Maire de la Ville de Roanne.

Vu la loi du 5 Avril 1884 ;

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 11
Décembre 1941 relative à la Bibliothèque Populaire ;

Arrête :

Article 1^{er}. - La bibliothèque populaire est ouverte à des jours et heures indiqués par un écriteau spécial

Article 2. - Les livres sont prêtés gratuitement à toute personne régulièrement inscrite.

Article 3. - Pour obtenir son inscription, tout lecteur devra :

a) Justifier d'un domicile fixe à Roanne ou dans l'arrondissement de Roanne.

b) Etre âgé de 16 ans au minimum. Entre 16 et 21 ans une autorisation écrite du père ou du tuteur pourra être exigée.

c) Acquitter un droit qui sera versé à la Caisse municipale pour être affecté à des achats de livres pour la bibliothèque.

Ce droit est fixé à 5 francs pour les lecteurs domiciliés à Roanne ; il est de 10 francs pour les lecteurs non domiciliés dans la commune.

Article 4. - Les lecteurs doivent venir chercher et rapporter eux-mêmes les livres.

Article 5. - Les livres sont prêtés pour une durée minimum de une semaine et maximum d'un mois.

Tout lecteur qui à l'expiration du délai d'un mois n'a pas rapporté les volumes dont il est détenteur est passible d'une amende de 1 franc par volume et par mois de retard à dater du jour du prêt.

Article 6. - Il ne peut être confié à chaque lecteur que quatre volumes au maximum. Tous les volumes empruntés devront être rapportés ensemble.

Article 7. - Tout lecteur est responsable des volumes qui lui sont prêtés ; en cas de perte ou de détérioration, il devra payer le prix de l'ouvrage.

Chaque tache ou petite déchirure est passible d'une amende de 1 franc. Si la tache couvre une partie de la page, ou si la déchirure empiète sur le texte il sera du 3 Francs pour chaque tâche ou déchirure. Si la page est arrachée le prix du volume sera dû intégralement.

Article 8. - Il est interdit à ceux qui ont emprunté des livres de les prêter à d'autres.

Article 9. - Tous les livres portent le cachet de la Bibliothèque.

Article 10. - Les livres prêtés sont inscrits sous leurs numéros sur un registre spécial de prêt ainsi que sur une fiche remise au lecteur.

Le prix de cette fiche est fixé à 1 franc.

Le catalogue de la Bibliothèque, imprimé par les soins de l'Administration municipale sera vendu au prix de 5 Francs. Le supplément annuel du catalogue sera vendu au prix de 1 franc.

Article 11. – Le Sous-Bibliothécaire et les aides-bibliothécaires peuvent refuser aux jeunes gens les livres qu'ils jugeraient ne pas leur convenir.

Article 12. – M. le Sous-Bibliothécaire est chargé de l'application du présent règlement qui sera affiché d'une manière permanente dans le local de la Bibliothèque Populaire.

Hôtel-de-Ville de Roanne le 20 Décembre 1941

Le Maire

J. Mehler

Règlement de 1946.

Archives municipales de Roanne, 2D1/17, 9 janvier 1946.

Service : Bibliothèque populaire.

Objet sommaire : Règlement. Modifications

Le Maire de la Ville de Roanne,

Vu la délibération du Conseil municipal en date du 11 Décembre 1941 portant institution d'un droit d'inscription et établissant une régie des recettes, approuvée par M. le Préfet le 30 Décembre 1941 ;

Vu l'arrêté municipal du 20 Décembre 1941 approuvé par M. le Préfet le 30 Décembre 1941 ;

Vu la délibération du Conseil municipal en date du 28 Décembre 1945 ;

Arrête :

Article 1^{er}. - Le droit d'inscription prévu à l'article 3 de l'arrêté susvisé est porté :

- de 5 fr[anc]s à 20 fr[anc]s pour les lecteurs domiciliés à Roanne, et

- de 10 fr[anc]s à 40 fr[anc]s pour les lecteurs non domiciliés dans la commune.

L'amende de 1 franc prévue à l'article 5 dudit arrêté est portée à 2 fr[anc]s par volume et par mois de retard à dater du jour du prêt.

L'amende prévue à l'article 7 pour tache ou déchirure sur les volumes est portée de 3 fr[anc]s à 10 fr[anc]s.

Enfin, le prix de la fiche prévu à l'article 10 de l'arrêté sus-indiqué est porté à 5 fr[anc]s.

Article 2. – M. le Sous-Bibliothécaire et M. le Percepteur municipal sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel-de-Ville de Roanne le 9 janvier 1946.

Le Maire,

Dourdein.

Annexe 3 : Circulaires, imprimés & documents de la Seconde Guerre mondiale.

1. PROTECTION DES COLLECTIONS.

Collection médiathèque de Roanne, 6T¹8-18, [28 septembre 1938].

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE

INSTRUCTION AUX BIBLIOTHÉCAIRES

sur la protection des collections des Bibliothèques municipales

Monsieur le Bibliothécaire,

D'accord avec l'administration municipale et l'autorité militaire, vous avez dû examiner les mesures qu'il y aurait lieu de prendre en cas de guerre, pour protéger, autant qu'il est possible, les bâtiments de la Bibliothèque.

Il vous appartient également de préparer immédiatement un plan de repliement des collections.

Après examen de la question par les inspecteurs généraux des Bibliothèques et l'Administrateur général de la Bibliothèque nationale, il vous est recommandé de prendre les dispositions suivantes :

Pour des raisons matérielles, il n'est pas possible de prévoir l'évacuation de tous les livres en cas d'invasion du territoire ou pour les soustraire aux dangers d'une attaque aérienne. Mais vous devez envisager les moyens de sauvegarder à tout prix les pièces qui sont irremplaçables, – manuscrits, incunables, livres rares, reliures précieuses, estampes et généralement tout ce qui est énuméré dans l'inventaire de MM. Pol Neveux (sic) et E. Dacier.

Parmi ces pièces mêmes, vous devrez établir un ordre de priorité pour celles qui offrent un caractère tout à fait exceptionnel et dont la mise à l'abri s'imposera en premier lieu, en même temps que les archives du service et les registres d'entrées. Vous vous occuperez ensuite des autres pièces importantes dont la sauvegarde devra être assurée aussitôt après celle des précédentes.

Il conviendrait de demander d'urgence à l'administration municipale des caisses en nombre suffisant pour contenir ce qui constitue les deux catégories d'ouvrages ci-dessus visées.

Les caisses devront être solides et d'une dimension telle qu'une fois remplies, elles n'atteignent pas un poids excessif et puissent encore être assez facilement maniables. A titre d'indication, voici les dimensions adoptées par la Bibliothèque nationale et de vous pouvez vous rapprocher (compte tenu, bien entendu, des dimensions maxima des ouvrages que vous aurez à évacuer :
dimensions extérieures : longueur 68 largeur 50 profondeur 45.

Les ouvrages seront disposés dans ces caisses, soigneusement garnies à l'intérieur d'un fort papier d'emballage ; les reliures précieuses, enveloppées séparément, d'abord dans un papier de soie, puis dans un papier plus fort (du papier de journal au besoin).

Un état sommaire, mais précis, du contenu de chaque caisse sera dressé par vous en triple exemplaire. L'usage d'un registre-manifold à feuillets mobiles pourra faciliter cette opération.

Chaque caisse devra porter l'indication de la ville, de la bibliothèque, et un numéro d'ordre correspondant à l'état que vous aurez établi.

Il serait utile de vous mettre en rapport avec le Conservateur du Musée de votre ville qui a reçu, de son côté, une indication spéciale de l'administration des Beaux-Arts. Il y aurait intérêt à réunir vos caisses et celles du musée dans un même local, de manière à leur assurer un gardiennage commun. Il va de soi que ce local devra offrir toutes les garanties nécessaires.

Enfin, vous devrez constituer l'équipe de travailleurs qui vous fournira l'aide matérielle pour l'emballage et le transport.

*
* *

Dans le cas où l'établissement serait hors d'état de fonctionner, soit que la ville ait été évacuée par la majorité de la population civile, soit qu'elle fût soumise à des bombardements intenses, des mesures spéciales devraient être envisagées pour la sauvegarde des collections qui n'auront pu être évacuées. Je crois devoir, à ce sujet, vous signaler les prescriptions adressées par M. le Directeur des Archives de France à MM. les Archivistes départementaux. Elles préconisent l'entassement des liasses et dossiers et la protection des blocs massifs ainsi formés par des sacs à terre, quel que soit le désordre qu'une telle opération doive apporter dans les collections d'une bibliothèque, il est encore préférable à leur destruction.

*
* *

[J'ai cru devoir, dans une note] qui précède, indiquer sommairement les dispositions à prendre en vue de la protection des principales richesses de votre bibliothèque, qui sont pour la plupart classées comme dépôt de l'État.

1°.- Quelques-unes des dispositions énumérées ci-dessus sont des mesures préparatoires :

- a) choisir les pièces à évacuer et en dresser l'état.
- b) commander les caisses et les papiers d'emballage.
- c) s'assurer du personnel, du local et des moyens de transport.

2°.- Ces mesures préparatoires doivent être dès maintenant assurées par vous. Quant aux mesures d'exécution, il conviendra de vous mettre en rapport avec l'administration municipale.

Vous voudrez bien m'adresser des rapports sur l'exécution de ces diverses mesures.

Les Inspecteurs généraux
des Bibliothèques :
Charles Schmidt. Emile Dacier.

L'Administrateur général
de la Bibliothèque nationale :
Julien CAIN.

2. 24 DÉCEMBRE 1939 : LES BIBLIOTHÈQUES DOIVENT CONSERVER UN FONCTIONNEMENT NORMAL.

Collection médiathèque de Roanne, 6T¹8-24.

Paris, le 24 décembre 1939.

Le Ministre de l'Éducation Nationale
à Messieurs les Préfets.

Les bibliothécaires des Bibliothèques municipales, une fois mise à l'abri les pièces les plus précieuses de leurs dépôts se sont préoccupés d'assurer le fonctionnement de leurs établissements, répondant ainsi au vœu du Gouvernement de maintenir l'activité intellectuelle du pays.

Les municipalités [dans] leur ensemble se sont rendu compte du rôle exceptionnellement important que doivent jouer les bibliothèques dans les circonstances présentes, tant au point de vue de l'étude et de l'information qu'à celui de la distraction, nécessaire, en particulier, aux réfugiés et évacués.

Les bibliothécaires se sont employés, avec un dévouement auquel je me plais à rendre hommage, à maintenir aussi bien la lecture sur place que le prêt à domicile ; on a pu constater que, dans celles des bibliothèques où l'on a pu assurer un fonctionnement voisin de la normale, le nombre des lecteurs a doublé.

Il est arrivé toutefois que certaines municipalités ont cru pouvoir, soit fermer complètement la bibliothèque, soit diminuer le nombre des jours et heures d'ouverture, soit restreindre ou supprimer le prêt à domicile, soit, enfin, détacher dans un autre service le personnel indispensable.

C'est pourquoi je vous prie d'intervenir auprès de MM. les Maires pour leur rappeler que j'attache la plus haute importance aux mesures à prendre en vue d'assurer le service public des Bibliothèques municipales au même titre que les autres services municipaux. – J'ajoute que les règlements en vigueur pendant le temps de paix doivent être interprétés dans le sens le plus large et avec la constante préoccupation de l'intérêt des lecteurs.

Yvon DELBOS.

3. CIRCULAIRE 12 JUIN 1944 : PROTECTION CONTRE BOMBARDEMENT AÉRIEN

Collection médiathèque de Roanne, 6T¹8-37.

MINISTÈRE de l'ÉDUCATION NATIONALE

PARIS, le 12 juin 1944

SECRETARIAT GÉNÉRAL de l'INSTRUCTION PUBLIQUE

DIRECTION de l'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

4^{ème} Bureau

Le Ministre Secrétaire d'État à l'Éducation
Nationale

à Monsieur le Maire de la ville de ROANNE

OBJET : Protection des Bibliothèques contre les bombardements aériens.

Les bombardements aériens ont atteint une intensité et une ampleur qui dépassent les régions côtières (sic) et toute ville du territoire est menacée d'en ressentir les effets.

Je vous prie donc, en prévision de cette menace, de vouloir bien inviter le bibliothécaire de votre ville à prendre immédiatement toutes mesures utiles pour la protection de l'établissement dont il a la garde.

Si les collections n'ont encore fait l'objet d'aucune évacuation, il est nécessaire de les protéger sur place, ou du moins d'en protéger les éléments les plus précieux (manuscrits, incunables, livres irremplaçables) soit, pour les plus rares, en les enfermant dans des coffres-forts appartenant à la Bibliothèque ou à une banque de la ville, soit, pour les autres en les mettant en caisse et en les déposant dans les caves les plus sûres qu'on pourra trouver dans le bâtiment même de l'établissement, ou à proximité. Le gardiennage et la sécurité en seront organisés soigneusement.

Le bibliothécaire devra me rendre compte, dès leur exécution, des mesures ci-dessus prescrites : Il devra également me saisir d'urgence de tout incident ou sinistre qui pourraient survenir, et en tout état de cause, me demander des instructions chaque fois que les circonstances l'exigeront. Ses communications devront m'être adressées sous le timbre de la Direction de l'Enseignement Supérieur (4^{ème} Bureau).

Pour le Ministre et par délégation,
le CHEF de Cabinet,
signé : Jean MOURAILLE

4. DEMANDE D'AUTORISATION DE PRÊT.

Formulaire pour demande d'autorisation de prêt.

Collection médiathèque de Roanne, archives non classées.

BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE

*Populaire** [barré et ajouté à la main]

de ROANNE

5, pl. du Palais de Justice

FEUILLE DE RENSEIGNEMENTS

pour demande d'AUTORISATION de PRÊT

RENSEIGNEMENTS A FOURNIR PAR LE DEMANDEUR

NOM (M. Mme ou Mlle) : *Madame Klein*

PRENOMS *Marguerite*

PROFESSION : /

ADRESSE (très exacte) : ⁽¹⁾ *77 Rue Elisée Reclus*

avant la guerre 42 Boulevard

Wilson à Strasbourg (Bas-Rhin)

NATIONALITE : *française*

RAISONS MOTIVANT LA DEMANDE – GENRE DE LIVRES A CONSULTER –

NATURE des ETUDES : *Littérature française et étrangère*

ROANNE, le *8 Mars 1943*

Signature
M. Klein

(1) Doivent être fournies par les Réfugiés et Repliés leurs adresses actuelles et d'avant les hostilités – par les militaires leur adresse civile – par les élèves et étudiants l'adresse et la profession des Parents.

Partie réservée à l'Administration

AVIS et OBSERVATIONS du BIBLIOTHÉCAIRE :

Aucun renseignement.

[*Menuit*]

AVIS et DECISION de M. le MAIRE DE ROANNE :

Enquête 12/8/43 [signé :] F

admis [signé :] F

DATE et N° de l'AUTORISATION : _____

* Le formulaire pour demande d'autorisation de prêt, aussi bien que l'enquête sur le demandeur, qui suit, sont des formulaires imprimés. Pour ces deux documents, tous les renseignements manuscrits, et donc propres à cette demande-ci seulement sont restitués en caractères *italiques*. Ces renseignements permettent à l'historien d'aujourd'hui d'apprécier avec précision les modalités de contrôle de l'autorisation de prêt.

Enquête sur le demandeur

Collection médiathèque de Roanne, archives non classées.

MAIRIE de ROANNE

Etat Français

Secrétariat

Prière à Monsieur le Commissaire Central de bien vouloir nous indiquer les renseignements ci-dessous sur :

*M^{me} Marguerite Klein née le 3 Mars 1891 à Strasbourg
domiciliée 77, rue Elisée Reclus*

Age : 52 ans

Conduite : Bonne

Antécédents : Bons

Education, tenue, instruction ; Diplomes allemand (sic)

Etudes Secondaires

Garanties morales : Bonnes

Situation de fortune : Mariée neuf enfants.

Occupations antérieures : Ménagère élève ses enfants

et actuelles : [idem]

Renseignements sur parents Réfugiés à Cusset (Allier)

et leur position en général : _____

Charges de famille : 4 enfants

Age des enfants : 33 ans 31 ans-29 ans-28 ans-26 ans-22 ans 20 ans 18 ans et 13 ans

A-t-il par lui-même et par sa famille le moyen de subvenir à ses besoins : oui touche l'allocation aux réfugiés

Attitude envers le gouvernement : Bonne.

Mme Klein sollicite une adhésion à la bibliothèque pour se documenter sur la région.

Mr Klein docteur en droit avocat conseil à Strasbourg

Roanne, le 12/3/43